Troisième Année - N° 47. Le Numéro : 30 centimes 22 Novembre 1913

Le Courrier CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS
CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR
IMPRIMERIE : 58, rue Grenéta, PARIS
TÉLÉPHONE { Direction : NORD 56.33
Imprimerie : CENTRAL 66.64
Ad. Télégraphique COURCINÉ-PARIS





De la Série des Grands Films Artistiques **GAUMONT**

LES FIANCÉS DE L'AIR

Les Fiancés de l'Air sont une comédie fine, charmante et spirituelle dont l'amour de **Léonce** pour **Poupette** fait tous les frais.

Comme au précieux XVIIIe siècle, **Léonce** enlève celle qu'il aime, mais ce n'est ni sur la croupe d'un cheval ni dans une chaise de poste.

C'est en aéroplane que la chose s'accomplie.

Les Fiancés de l'Air triomphent parce qu'ils sont jeunes, sympathiques et que l'amour est dans le jeu.

Les Fiancés de l'Air feront leur tour de France et du monde aussi, car les **Fiancés de l'Air** sont et resteront un succès mondial.



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT

Capital : 4.000.000 de Francs

Siège social : 57, Rue St-Roch — PARIS

COMPTOIR CINÉ-LOCATION

28, Rue des Alouettes
PARIS

De la Série des Grands Films Artistiques Gaumont

Les Fiancés de l'Air

890 mètres — 2 Affiches — 6 Agrandissements 24 x 30



A l'occasion des Fêtes de

NOEL

Les Établissements Gaumont éditent un grand film sensationnel hors série

La Marche des Rois

L'action pathétique de ce film, qui commence vers la fin du premier Empire et se termine sous la Restauration, met aux prises un policier, homme de confiance de Fouché, avec une bande de brigands. Ceux-ci enlèvent, la nuit de Noël, la fille du policier, qui retrouve son enfant, dans une même nuit de Noël, après d'émouvantes et dramatiques péripéties, 16 années après le rapt.

Ce Film vraiment sensationnel obtiendra le plus grand et le plus légitime succès



GRAND FILM
HORS SÉRIE

LA MARCHE DES ROIS

DRAME

Métrage : 1.068 mètres

Une très belle affiche lithographique 220/150

Troisième Année. - N° 47. Le Numéro : 30 centimes. 22 Novembre 1913

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :	Directeur : CH. LE FRAPER	TÉLÉPHONE : Direction : Nord 56-33 / Imprimerie : Central 66-64
FRANCE Un an. . . . . 15 fr.	*Rédaction et Administration :*	*ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :*
ÉTRANGER Un an. . . . . 20 fr.	28, Boulevard Saint-Denis, PARIS	COURCINÉ-PARIS

LA GAFFE !

Le Préfet de Police a donc pris une décision au sujet des films ininflammables. Il a arrêté en sa haute sagesse que l'industrie du film aurait à bouleverser son *modus vivendi* dans un délai de dix-huit mois.

Et pourrait-on savoir pour quelles raisons l'Eminentissime M. Hennion a précipité de la sorte sa décision ? Y aurait-il par hasard été... aimablement invité ? car rien ne l'obligeait en somme à trancher ainsi dans le vif de la question. Le dernier sinistre cinématographique date déjà de plus de deux ans et toutes les précautions mécaniques, prises par les industriels du cinéma, ont depuis longtemps réduit à néant tout risque d'incendie.

A mon sens, je pense que le délai imparti par la Préfecture parisienne est trop bref, pour ne pas avoir de répercussion profonde dans notre industrie.

D'abord, à dater de ce jour, n'ayant plus le temps matériel d'amortir, il est certain que bon nombre de Loueurs s'abstiendront d'acheter, en attendant que les fabricants soient en mesure de substituer au support en celluloïd, le support ininflammable. Il en résultera que la vente des Editeurs baissera dans de notables proportions, d'une part, et que, d'autre part, la raréfaction des films amènera la hausse des tarifs de location, déjà trop élevés. D'un seul coup, les Editeurs, les Loueurs et les Directeurs de Cinémas seront touchés gravement. Et, par ricochet, la clientèle des Etablissements, puisque les Directeurs seront forcés, comme ils le feront pour toute contribution dont on les frappera, de se retourner du côté du public et d'augmenter progressivement le prix de leurs places.

Il est vrai, pourra-t-on répliquer, que certaines Sociétés sont à même de fournir des films imprimés sur pellicules ininflammables. Mais ces films sont réservés par des contrats antérieurs à une série déterminée d'établissements. Dans ces conditions, que deviendront les autres ? Heureusement qu'il reste la ressource suprême d'utiliser au fur et à mesure de leur production les supports ininflammables dont M. Hennion fit état en prenant son arrêté. Mais les techniciens prétendent que, jusqu'à maintenant, le nouveau support n'a pas atteint le degré de perfection idéale. On lui reproche d'être fragile, conséquemment de faible durée. D'où il s'ensuit que le film fera une carrière plus brève, et, qu'en tout état de cause, le loueur ayant moins de temps pour l'amortir, sera contraint encore une fois d'élever les tarifs et de compromettre la vitalité d'une foule d'établissements qui équilibrent juste leur budget.

Quoi qu'il en soit, la période transitoire sera funeste à notre industrie et les fabricants de pellicules seront également touchés, étant donné qu'ils seront contraints de ne pas utiliser des quantités formidables de matière première, amassée en vue d'alimenter le marché si prodigieux du film.

Il est regrettable qu'un profane, car après tout M. Hennion, tout préfet de police qu'il est, ne possède point la science infuse, il n'est, au point de vue cinématographique, qu'un néophyte, et s'il possède quelque compétence en matière de circulation, ou quelques amis politiques bien placés, cela ne lui confère pas le droit de ruiner une industrie prospère comme celle du film, ou d'en compromettre gravement l'équilibre. Que n'eut-il l'inspiration de faire solutionner la question par un groupe d'arbitrage choisi parmi les Cinématographistes. Ceux-ci possèdent en effet des organisations sérieuses et nos collègues se seraient fait un devoir d'élaborer en toute dignité et d'un commun accord la constitution nouvelle. Connaissant mieux leur sujet, nul n'eut été lésé par une décision équitable, et M. Hennion eut conservé sa réputation de grand homme. Tandis que maintenant, j'entends autour de lui tonner le canon de l'impopularité, provoquée par un petit coup d'état économique parfaitement puéril. Au début d'un règne c'est de mauvais augure ! Le film est mouvant et perfide comme le sable. Cette fois-ci, il pourrait bien prendre sa revanche, sans préjudice du recours au Conseil d'État que les cinématographistes ne manqueront pas d'introduire.

Charles LE FRAPER.

Le Cauchemar

La question de la création d'un nouveau centre de présentation des films préoccupe toujours l'opinion.

Certains thuriféraires de la Cinématographie, désireux de battre en brèche le Consortium, ne cessent de répandre le bruit que les Editeurs de films sont tombés d'accord et n'attendent que la première occasion de s'installer sous les auspices de la Chambre Syndicale de la Cinématographie.

Le Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes les gêne, et ils voudraient volontiers le voir trépasser.

Pour le moment, ils font encore patte de velours et déclarent qu'ils n'ont guère l'intention de s'immiscer dans les affaires d'autrui, que tout au plus, ils désireraient posséder voix au chapitre dans la Commission d'organisation de la nouvelle salle projetée.

Nous serons frères, Castor et Pollux, quoi !

Le Courrier, désirant mettre les points sur les *i*, s'est empressé d'interviewer quelques Editeurs. Il leur a demandé pourquoi ils tiennent tant à quitter la salle du faubourg du Temple ?

— Ma foi ! lui répondirent-ils, nous ne le savons pas trop ; on nous a demandé notre adhésion, et nous ne l'avons pas refusée. Mais il paraît qu'au Consortium, il y a des inconvénients de nature à compromettre gravement la marche des affaires, du moins on nous l'a dit.

— Et quels sont ces abus, s'il vous plaît ?

— Les réflexions à haute voix sur la valeur des films dont *Le Courrier* a déjà parlé.

— Mais ce fait n'est pas particulier au Consortium. Chez Pathé, le samedi matin, quand il y a foule, vous les entendez également et les voisins de certains spectateurs en savent quelque chose. La Chambre Syndicale aurait-elle donc le pouvoir de baillonner les spectateurs ?

— Et pourquoi imposerait-on une règle si rigide ? Ne parle-t-on pas à la Bourse où se traitent des milliards d'affaires ? C'est d'ailleurs une puérilité.

— Puis on n'est pas très à l'aise au Consortium.

— Le serait-on davantage dans une autre salle, rue de Clichy, par exemple, loin de toutes les communications et du centre des affaires. La Place de la République est parisienne et facilement accessible.

— On prétend aussi que l'opérateur tourne trop vite et sacrifie certaines vues.

— A moins d'être sorcier ou d'avoir encore un quatrième jour à sa disposition, il n'abattra nulle part d'autre manière les trente kilomètres de films mentionnés au programme.

— Messieurs de la Chambre Syndicale nourriraient-ils le noir dessein d'opérer des coupes sombres dans la production d'autrui ? Alors, tout s'explique. Mais toutes les lumières réunies autour de Monsieur le Président de la Section des Editeurs n'éclaireront pas la lanterne d'un jour nouveau et ne feront pas débiter à l'opérateur, avec la vitesse de l'éclair, plus de mille cinq cents mètres à l'heure.

— Alors ?

— Alors ! voulez-vous que *Le Courrier* vous raconte de quoi il s'agit ?.

Il y a sur la place de Paris un Loueur de films dont l'orgueil démesuré ne peut s'accommoder des échecs successifs que lui valent son impopularité et sa maladresse.

C'est dans

Le RACHAT de l'HONNEUR

qu'on assiste aux émotionnantes péripéties de la dernière guerre Italo-Turque
par les soins du

FILM D'ARTE ITALIANA

PATHÉ FRÈRES, Editeurs

Un Artiste a risqué sa vie

en combattant avec un fauve en furie à moins d'un mètre de distance

Ah! ce fut un combat terrible et hasardeux
Où l'homme et l'animal rugissaient tous les deux;
Mais les rugissements de l'un d'eux s'éteignirent
Et du sang de l'un d'eux les sables se teignirent!

ALEXANDRE DUMAS
(Charles VII chez ses grands Vasseaux.)

C'est dans

Le Diamant Noir

GRANDE SCÈNE DRAMATIQUE

que se produit cette action de l'audace la plus folle dont on ait fait preuve
au cinématographe

Pathé Frères

ÉDITEURS

Un succès chasse l'autre. — Après LE DIAMANT NOIR :

Le Roi de l'Air

Il écume dans le vide de la salle où il essaya, il y a tantôt dix huit mois, d'attirer les Exploitants à son profit exclusif. Hélas ! nos collègues — gens d'indépendance — préfèrent l'écran du *Consortium,* le leur..., à celui du *Majestic,* devant lequel il faut tout admirer. Aussi les derniers fidèles ont-ils fui à tire-d'aile la maison équivoque, où, sous couleur de recevoir des Exploitants, on raccole une clientèle malheureusement fugace. C'est pourquoi, ayant raté son coup, l'homme du *Majestic* et son fournisseur principal, l'homme *de l'Eclair, du Central Film Service, de l'Union... Eclair... Reynaud location* essayent, par ce petit croc-en-jambe, de faire chanceler l'organisation du Syndicat et par la même occasion une autre organisation, autrement puissante, à laquelle je pense, mais que je ne détermine pas autrement, car ces Messieurs ont payé suffisamment cher pour la connaître.

On a beau faire circuler des listes, recueillir des signatures, agiter, intimider ou menacer, on ne marche pas. Les Exploitants ont compris qu'ils ne peuvent pas se livrer pieds et poings liés à leurs fournisseurs ; les petites maisons s'aperçoivent à leur tour que la suppression du Consortium serait leur arrêt de mort. Et les Loueurs, oui, les Loueurs, ne sont pas restés insensibles à certaines explications, et il se pourrait que l'homme du *Majestic,* lorsqu'il sonnera le ralliement, se trouve encore seul de son plat, comme toujours.

Ah ! ces Messieurs ont la prétention de faire la loi dans l'industrie du film, mais qu'ils n'oublient pas que la Révolution a décapité les derniers autocrates et que notre République n'admet point ce caporalisme d'une autre époque.

La collectivité des Exploitants, la plus intéressée dans cette question, a voix au chapitre. Elle exprimera aujourd'hui clairement sa volonté en confirmant son entière confiance à son Bureau et en votant, comme un seul homme, le maintien en l'état du Consortium.

Et que nos collègues donnent une fois de plus cette preuve d'énergie et de dignité. Ils n'ont rien à perdre et tout à gagner. *Le Courrier* leur affirme nettement que toutes précautions ont été prises pour faire avorter une fois encore ce louche guet-apens.

LE MAUVAIS ŒIL.

N. B. — Rappelons que le *Syndicat Français* se réunira aujourd'hui samedi, à 2 h. 1/2, au Palais des Fêtes, 8, rue aux Ours, Paris.

Ordre du jour :

1° Proposition de la section des Editeurs et Loueurs pour la réorganisation du Consortium ;
2° Question des films ininflammables ;
3° Communication d'un projet important ;
4° Revision des Statuts ;
5° Nomination d'un Secrétaire administratif et de délégués aux présentations de vues du Consortium.

MM. les Directeurs sont instamment priés de ne point manquer cette réunion.

L'immortalité en celluloïd

Dans quelques années, la cinématographie jouera un grand rôle dans la vie de famille.

Jadis ce fut l'album de photographie qui contenait les traits des chers disparus, bientôt ce sera le placard aux films qui fera revivre les aïeuls.

Déjà certains richards font filmer leurs enfants une fois l'an, et quand ces enfants grandiront, ils s'installeront commodément dans le fauteuil hérité du père et feront défiler ces films pleins de réminiscences.

C'est ainsi qu'ils revivront toute leur vie. Ils se reverront en bébé, en garçonnet portant la première culotte, et ainsi de suite.

Il est vrai que nous autres, simples mortels, devons d'abord nous y habituer, comme nous nous sommes habitués à la reproduction photographique. Les artistes qui s'admirent continuellement n'ont pas de ces défaillances.

Toujours est-il qu'au premier contact avec l'écran, il est impossible de se défaire d'un certain sentiment de gêne. On a l'air de rechercher son ombre. Les gestes sont compassés et manquent d'assurance.

Tout cela n'est qu'une question de pli à prendre.

Mais, en revanche, quel plaisir de léguer ce trésor à la postérité : une bande évoquant la jeunesse de papa, les figures qu'il a tracées dans le sable et les tours qu'il a joués à la bonne.

Et le père, qui a pu revoir ses petits travers, en préservera peut-être sa descendance.

Impossible de fixer, dès à présent, la valeur pédagogique de cette nouvelle méthode d'éducation.

Mais il y a plus !

Il continuera à se faire filmer, entouré de toute la famille et quand l'arrière grand'mère aura quitté la terre, on sortira de temps en temps son image vénérée.

Son souvenir ne périra jamais. Naturellement, les membres de la famille n'auront pas oublié d'emmagasiner sa voix et, au moment où elle paraît sur l'écran, le phonographe redira les paroles qu'elle avait l'habitude de prononcer :

« Yvonne, veux-tu encore un peu de soupe ?

« Fernande, apporte-moi mes bésicles. »

L'assistance, très émue, dodeline de la tête et s'absorbe dans les rêveries.

Finies la mort et la transmigration des âmes. Nous continuerons notre existence sous les espèces du film et du disque. J'entends déjà mes petits-neveux se disputer avec les camarades et leur dire : « Comment, vous n'avez pas de papa ! mais alors, vous n'êtes pas fortunés ; nous avons même un oncle... de 250 mètres. Aïe !

N. LIEZ.

(D'après les M. N. N.)

La Question des Droits d'Auteurs

Cette question, grosse de conséquences, fut discutée l'autre jour, à la réunion des Auteurs, en présence d'une assistance particulièrement nombreuse.

M. Robert de Flers, qui avait été chargé d'en faire rapport, a touché les points suivants :

La commission, dit M. Robert de Flers, n'a pas la prétention d'apporter la solution de ce problème, mais ce qu'elle propose constitue un progrès qui doit amener par la suite des résultats très importants.

Il rappelle le rapport présenté par M. Aderer sur cette question, rapport qui était un modèle de bon sens et de clarté. Il importe pour la Société de prendre des mesures de salut général devant lesquelles s'inclineront tous les intérêts particuliers et qui pourront lui permettre de préserver l'industrie théâtrale ou plutôt l'art dramatique contre les dangers que peut lui faire courir le prodigieux développement du cinématographe.

Si l'on songe qu'une seule société cinématographique, continue M. de Flers, a, l'an dernier, réalisé un chiffre de vingt-cinq millions cinq cent cinquante-huit mille francs d'affaires, dépassant de huit millions quatre cent cinquante-six mille francs son chiffre de l'année précédente, on conçoit combien les auteurs sont intéressés dans la question. Mais leur rémunération ne s'est pas élevée jusqu'ici dans de pareilles proportions. Pour qu'elle puisse suivre la même marche ascendante, il faut qu'ils s'unissent et adaptent leurs statuts au cinématographe. Rien ne saurait les en empêcher d'ailleurs. Ce qu'il faut, c'est essayer de mettre le cinématographe sur le même pied que le théâtre et en augmentant d'une façon raisonnable les conditions qui nous sont faites, permettre au théâtre de lutter contre son adversaire sur un pied moins inégal.

Pour arriver à ce résultat, la nécessité s'impose de faire l'union entre tous les auteurs dramatiques pour qui ce sera désormais une obligation de faire passer par la Société des Auteurs et de soumettre à l'approbation de la commission leurs traités de tous ordres avec les entreprises cinématographiques.

Nous tenons à le déclarer très nettement, afin que nos intentions ne puissent pas être faussement interprétées. La réforme que nous avons élaborée ne doit être nullement considérée comme une déclaration de guerre aux grandes entreprises cinématographiques. Notre désir le plus cher est, au contraire, que notre Société entretienne avec elles les meilleurs rapports.

Nous n'aurons recours à aucun procédé vexatoire et nous saurons nous contenter de profits modestes;

MILANO-FILMS

Le Passé est passé, MAIS L'AVENIR est à NOUS

Il y aura beaucoup de FILMS POUR NOEL, mais il y en a UN

QUI S'IMPOSE

LE TITRE SUFFIT :

Conte d'Hiver

DE

SHAKESPEARE

✣ ✣ ✣

1000 mètres

✣ ✣ ✣

Superbe brochure explicative envoyée
GRATIS
sur demande

THE GENERAL FILM AGENCY Ltd

Agents pour la FRANCE, l'ANGLETERRE, l'ARGENTINE,
le MEXIQUE, LE PÉROU, les BALKANS, la TURQUIE et la SCANDINAVIE.

pourvu qu'ils soient raisonnables. Il nous semble, au contraire, qu'en réglementant le cinématographe statutaire, nous donnerons aux affaires qui relèvent de cette grande industrie plus d'ordre et de clarté, et que dans notre effort, les éditeurs de films, loin d'être nos adversaires, auront tout à gagner à être nos amis et nos collaborateurs. Nous nous efforcerons qu'il en soit ainsi.

M. Meignen, avocat-conseil de la Chambre Syndicale de la Cinématographie, ne partage pas l'opinion de M. de Flers et il publie dans le *Cinéma* une mise au point que nous croyons devoir reproduire à titre de documentation :

M. Meignen estime cette réforme inapplicable, et dangereuse pour les auteurs eux-mêmes.

Un programme de séance cinématographique est fort complexe, dit-il. A côté d'un film inspiré par une pièce de théâtre française soumise aux droits, se trouvent des paysages, des actualités, des vues documentaires, des scènes tirées d'œuvres d'auteurs étrangers ou tombées dans le domaine public, des scénarios faits par des metteurs en scène, des artistes, des romanciers, de simples particuliers qui, ne faisant pas partie de la Société des Auteurs dramatiques, ne seront pas soumis à ses règlements et continueront à traiter avec les éditeurs « au tirage » ou « à forfait ».

Comment se fera la ventilation des droits de l'auteur dramatique en présence d'un tel programme ? Peut-on dire quelle est la scène qui a le plus spécialement attiré le public ? Comment éviter l'arbitraire ? Le changement de spectacle est si fréquent que le succès d'un film, inappréciable par le nombre des représentations, n'est connu que de l'éditeur ou du loueur, par le nombre des copies qui lui sont demandées. Au cinéma, le nombre des spectateurs ne dépend que bien peu de la nature du spectacle qu'on n'a pas le temps de connaître ; il résulte de la capacité des salles, de leur emplacement, de leur nature et de leur tenue. Dès lors, n'est-il pas à prévoir que, si les droits d'auteur étaient perçus sur les recettes des directeurs, il naîtrait des contestations, des résistances, des complications d'autant plus grandes que la vie des films est éphémère et leur propagation rapide, et que beaucoup sont exhibés dans des pays lointains qui n'ont pas signé de conventions internationales relatives à la propriété littéraire, et qui ne possèdent pas de représentants de la Société des Auteurs.

Et lorsque la présence des films tirés des œuvres dramatiques françaises imposera aux directeurs l'obligation d'abandonner une part de leurs recettes, ce qui les soumettra au contrôle et à l'inquisition, on les verra écarter systématiquement de leurs programmes les scènes théâtrales, ce qui leur sera d'autant plus facile qu'une production intensive leur permet de choisir un grand nombre de vues qui n'offrent pas pour eux les mêmes inconvénients.

Et la réforme aura pour conséquence que les auteurs dramatiques, qui commencent à tirer un sérieux profit de leurs œuvres pour les adaptations cinématographiques, ne trouveront plus d'éditeurs, ceux-ci n'en ayant plus le placement certain.

Qu'ils songent que les romans sont cent fois plus nombreux que les pièces de théâtre auxquelles ils sont supérieurs au point de vue cinématographique par la variété de leurs décors et la multiplicité des épisodes ! Qu'ils songent aussi que les œuvres du domaine public sont nombreuses, et que, comme elles, les reconstitutions historiques ne donnent lieu à aucune perception de droits d'auteur.

Les auteurs dramatiques ont trouvé la véritable formule en traitant avec les éditeurs d'après le nombre de positifs tirés, comme le font les romanciers d'après le nombre des éditions ou celui des volumes vendus ; ils sont ainsi payés presque immédiatement au lieu d'attendre bien longtemps la perception sur les recettes de tous les cinémas du monde. En transformant leur mode de perception, ils perdraient en peu de temps le terrain qu'ils ont conquis au cours des dernières années !


MARQUE DÉPOSÉE

LES GRANDS FILMS POPULAIRES

19, Boulevard St-Denis, PARIS


MARQUE DÉPOSÉE

BIENTOT !

Un Spectacle de Famille

SENSATIONNEL :

Les Cinq Sous de Lavarède

ROMAN D'AVENTURES A GRAND SPECTACLE

d'après le chef-d'œuvre

de Paul d'IVOI

Mise en scène de M. ANDREANI

L'Immense Succès du Théâtre du Châtelet de Paris

S'inscrire chez **L. AUBERT**, Concessionnaire

19, Rue Richer, à Paris

PROCHAINE

Un GRAND DRAME SO

FILLE-

ou

L'ABAND

de M. Arthur BERNÈDE,

SUPERBES AFFICHES EN COULEURS
COLLECTION DE PHOTOS

Société des

L. AUBER

MENT !

OCIAL et ÉMOUVANT

MÈRE !

u

ONNÉE

, l'Auteur de *CŒUR DE FRANÇAISE*

s Grands Auteurs Internationaux

RT, 19, Rue Richer

Chronique du Lundi

La crise des théâtres. — Le cinéma. — L'inquiétude. — L'abaissement du théâtre. — Tarif trop élevé. — Le programme. — La calamité des ouvreuses. — Les entr'actes. — Les troupes d'ensemble. — Les réformes à faire. — Les fabriques de pièces. — Cinémas et théâtres peuvent vivre côte à côte.

— Les théâtres ont leur crise ! s'écrient les directeurs, désemparés à la vue de leurs recettes, qui sont plutôt médiocres.

Et ils lèvent les bras vers le ciel, comme jadis faisaient les Juifs, pendant qu'on assiégeait leur ville.

Pour un rien, ils diraient : Jérusalem ! Jérusalem !

Quand on leur demande : Mais, s'il y a crise, à quoi l'attribuez-vous? Est-ce la conséquence du mal général, de la situation financière, des craintes de tout genre dont nous subissons les alertes? Ou bien, y a-t-il un mal spécial, une maladie particulière? Le théâtre est-il une chose dont on se lasse, dont on se désintéresse, qui entre dans cette période de malaise, qui précède les agonies?

— Non, disent-ils. Non, rien de tout cela. Le théâtre a résisté à tous les malheurs publics, il a une telle vitalité, qu'il a traversé indemne, toutes les crises. Voyez plutôt : jamais il ne fut plus florissant, plus prospère, qu'au lendemain de la guerre. Dès que Paris rouvrit ses portes, la vie théâtrale fut alors plus intense que jamais ! Non, ce n'est pas tout ça !!

— Eh bien, qu'est-ce donc?

— C'est le cinéma, qui est cause de tout le mal ! C'est ce misérable cinéma qui nous fait concurrence. Il pousse partout, comme les champignons à l'humidité. Il fonctionne sans relâche, en matinée, en soirée. il ne désemplit pas, il nous prend notre public qui y court et nous abandonne.

— Comment, vous croyez vraiment que le cinéma...

— Le cinéma nous ruine ! Vous avez vu, d'ailleurs, que les auteurs dramatiques, qui redoutent de voir tarir les mamelles de leur vache à lait, se sont émus de la situation. Ils se sont réunis pour délibérer, on a même fait des discours...

— Ça, je n'en doute pas, les discours, ça n'est jamais ce qui manque, on en fait partout, en toute occasion, nous sommes un peuple de bavards. On ne saurait même enterrer un pauvre diable, sans que cinq ou six empressés viennent exercer, sur sa tombe, leur éloquence inutile. Au temps de Beaumarchais, et plus avant, au temps de Mazarin, tout finissait par des chansons, alors qu'aujourd'hui tout finit par des discours. C'est moins gai ! Mais, chez les auteurs, quelle a été la conclusion?

— On n'a rien conclu ! nous sommes toujours dans le marasme, et je crois bien que nous y resterons. Ah ! maudit cinéma ! maudit cinéma !

— Mais, ai-je dit à un directeur qui me renouvelait



Literaria-Films

Adr. Télégr. : LITHEB — AGENT GÉNÉRAL : — Téléph. : LOUVRE 26-53

E. HÉBERT, 14, Rue Favart, PARIS

Agence Sud-Est : MARSEILLE, 17, Rue Saint-Ferréol

La Folie des Grandeurs

ou Les Suites d'un Pari à l'Excentric-Club

RAME

(UNION-FILMS)

Reconstitution angoissante de la plus grande catastrophe maritime du siècle

1280 mètres — 2 Affiches — Notices

PROJECTION

DU

MERCREDI

21 NOVEMBRE

1913

EN LOCATION

à partir du

19 DÉCEMBRE

1913

LITERARIA-FILMS

La Dame au Masque

COMÉDIE DE MŒURS

670 mètres

Agent Exclusif : E. HÉBERT — **Eclectic-Films** — 14, Rue Favart, 14 PARIS

LE TONDEUR DE CHIENS

COMIQUE

110 mètres

Exploitants !

N'oubliez pas que tous les mercredis, de 1 h. 1/2 à 6 heures, y a une Séance de projection dans la magnifique Salle disposée cet effet, **14, Rue Favart, PARIS.**

ses plaintes, mais avez-vous fait un examen de conscience, et ne vous êtes-vous pas demandé si vraiment le cinéma était aussi coupable que vous le dites? Est-ce que, entre nous, vous n'avez pas un contingent de fautes, à votre actif? Est-ce que ça n'est pas vous qui avez fait beau jeu à l'adversaire, et qui, d'avance, avez rendu les armes?

Mon homme m'a regardé, étonné.

— Je ne comprends pas? m'a-t-il répondu.

— Eh bien, je vais essayer de me faire comprendre. Le théâtre, qui est toujours, quoi qu'on fasse et quoi qu'on puisse dire, un besoin social, et depuis que le monde est monde, un des plus grands plaisirs pour l'homme, le théâtre, dis-je, vous l'avez discrédité à plaisir, vous avez fait de ce noble délassement, une basse industrie, où le souci de l'art n'existe plus, et où on n'a d'autre objectif que le lucre.

« Je sais bien qu'on ne vit pas, comme l'on dit, d'amour et d'eau claire, et qu'il y a des fins de mois qui ne se soldent pas en monnaie de singe, mais il y a aussi un tempérament à toutes choses. Au temps jadis, j'ai connu des directeurs qui savaient concilier le souci de l'art, avec les cruelles nécessités de l'argent. Ceux-là ne se pâmaient pas à la vue d'une pièce de cent sous. Ils trouvaient cependant le moyen de faire leurs affaires, tout en respectant le public, qu'ils avaient à cœur de satisfaire, et auquel, comme disent les bonnes gens, ils en donnaient pour son argent.

— Mais, je vous assure...

— Attendez, ne vous impatientez pas, laissez-moi vider mon sac ; d'abord, le théâtre est trop cher, il n'est pas à la portée de tous, et c'est ce « tous » qui constitue le public, celui qui alimente et fait le succès durable. Vous supposez trop que tout le monde est riche, et vous ne vous dites pas que vous épuisez rapidement les couches qui n'y regardent pas, et jettent, sans compter, l'argent aux guichets.

« Alors, voyez ; ce qu'on appelle les bonnes places coûtent, en moyenne, une douzaine de francs, d'où il résulte qu'une famille de quatre personnes, le père, la mère, et deux enfants, en ont pour leurs *quarante-huit francs*, à eux quatre, sans compter le reste, car il y a les dépenses accessoires, et l' « ouvreuse », cette calamité insupportable, qu'on appelle l' « ouvreuse », cette institution nationale qui n'existe que chez nous, et qu'à coup sûr, l'Europe ne nous envie pas, cette bonne femme obséquieuse, parfois hautaine, qui vient réclamer le prix des services qu'elle n'a pas rendus, car sa seule utilité est de nous assaillir de courants d'air froid, véhicules de grippe !

« Il est vrai que le programme qui devrait être distribué gratis, qui, en tout cas, coûtait autrefois « dix centimes », nous est vendu aujourd'hui 60 centimes, quand ça n'est pas *un franc*. Il est vrai, aussi, qu'il vous procure la joie de contempler les photographies du régisseur général de la scène, du secrétaire général et autres généraux, qui ne vous intéressent que médiocrement.

« Dès que vous êtes entré dans un théâtre, vous êtes un gibier sur lequel tout le monde tire. C'est triste

à dire, mais c'est comme ça! Puis, par compensation, on vous sert des spectacles plutôt courts, qu'on allonge au moyen d'interminables entr'actes. Ceux-ci, on les occupe par la publicité cinématographique, qui donne aux dames « le moyen de combattre les indiscrétions du duvet, par une pâte à laquelle aucun poil ne résiste ». Après quoi, vous avez le droit de suivre l'acte suivant, si cette petite digression ne vous a pas fait trop oublier l'acte précédent!

« Quant aux menus qui composent les représentations, ils consistent, le plus souvent, en pièces fabriquées plus ou moins à la hâte, par des ouvriers plus ou moins habiles, qui travaillent sur mesure, à façon, et font des pièces comme on fait des souliers. C'est cousu, ou vissé, selon les besoins, et pas toujours très solide car il en est qui ne résistent pas à l'usage. C'est, d'ailleurs, le travail de l'usine coutumière alimentée par les fournisseurs habituels de la maison, et c'est joué par des acteurs engagés à la course, à l'heure ou à la soirée, et recrutés de droite et de gauche, à la fortune du crochet. Car, hélas, les troupes d'ensemble qui ont fait la fortune d'autrefois n'existent plus guère, elles sont une exception, et on ne les trouve plus que dans deux ou trois théâtres... il est vrai que ceux-là sont les seuls qui font leurs affaires.

— Alors, vous croyez...

— Je crois que le cinéma est en pleine prospérité, parce que d'abord il est bon marché, que la famille de quatre personnes qui aurait dépensé quarante-huit francs, au théâtre, pourra s'en tirer à l'aise, au cinéma, avec huit francs, qu'elle aura un spectacle sans entr'actes, sans pommade duveticide, sans ouvreuses, sans programme à vingt sous, sans fatigue pour ses méninges.

— Vous êtes pessimiste! Selon vous, le théâtre est donc fichu, c'est une partie perdue?

— Pas du tout, loin de là! Malgré tous les ennuis, et tous les inconvénients que je vous ai signalés, voyez ce qui se passe, dès qu'on joue une pièce vraiment intéressante, qui n'est pas un produit d'usine, qui ne porte pas une marque de fabrique; le public se précipite, on se bouscule pour louer des places, sans regarder au prix. La raison de cet empressement, c'est que notre peuple a le théâtre dans le sang, et que c'est un besoin pour lui. Il l'aime et s'y intéresse, mais à la condition que ceux qui exploitent les théâtres n'oublient pas que ça n'est pas là un commerce comme les autres, et que, dans ce commerce-là, la préoccupation artistique doit dominer le souci commercial.

— Vous ne croyez pas que le cinéma?

— Le cinéma n'a pas à faire concurrence au théâtre, et les deux peuvent vivre côte à côte, il y a place au soleil pour tout le monde. Mais à la condition que tous deux ne se confondent pas, et, surtout, que le théâtre ne soit pas un simple cinéma dialogué, ce qui pourrait donner raison à l'ironiste qui disait : « Moi, ce qui me plaît dans le cinéma, c'est qu'il n'y a pas de dialogue! »

« C'est aux directeurs à se défendre. Ils n'ont qu'à renoncer à des pratiques qui sont mauvaises, à faire le théâtre plus accessible à la bourgeoisie moyenne, qui est la plus belle et la plus fidèle des clientèles, c'est-à-dire à avoir un tarif plus modéré; à recruter la bonne troupe d'ensemble, au lieu de faire jouer leurs pièces par des comédiens vagabonds, sans asile, qui sont ruineux; et surtout à avoir de bonnes pièces, au lieu des canevas insipides et incompréhensibles qu'ils nous imposent, le plus souvent!... Voilà! Ce faisant, ils pourront narguer le cinéma, avec lequel ils n'auront rien à voir!

— Vous croyez?

— J'en suis sûr!

— Israël! Israël!! a dit mon homme, en levant les bras au ciel!

(*Le Petit Journal.*) Félix DUQUESNEL.

Les Journalistes Cinématographiques

Visite de M. Aurelio DE MARCO

Rédacteur en Chef de la "Vita Cinematografica"

Son Interview

Le Courrier Cinématographique est toujours le centre le plus sympathique et le plus à la mode de l'industrie du film. Aussi, chaque fois qu'un cinématographiste arrive à Paris se rend-il aussitôt à son journal, où il trouve toujours l'accueil le plus cordial et tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour mener à bien ses affaires.

C'est ainsi que *Le Courrier* reçut mardi la visite de M. Aurelio de Marco, journaliste cinématographique, rédacteur en chef et critique d'art de *La Vita Cinematografica*, le grand périodique technique de Turin.

M. Aurelio de Marco est venu apporter au *Courrier*, en même temps qu'un témoignage de sympathie, le salut fraternel des cinématographistes italiens dont un grand nombre lisent *Le Courrier*, les bons souvenirs de son Directeur, M. Cavallaro, qui compte au nombre des amis les plus précieux de notre journal, et que je suis particulièrement heureux aujourd'hui de remercier des attentions confraternelles les plus délicates qu'il ne cesse d'avoir à notre égard.

M. Aurelio de Marco est un homme aimable, un confrère spirituel. Il parle couramment le français, aussi une interview s'imposait.

Après les congratulations d'usage entre gens de bonne compagnie notre confrère parla.

Je suis à Paris, dit-il, pour consolider les bonnes relations nouées au dernier Congrès de Paris et continuées par-

dessus les frontières pendant le cours de cette dernière année.

Je verrai, ajoute M. Aurélio de Marco, les Fabricants, les Constructeurs, les Loueurs et je visiterai quelques Exploitations de manière à me pénétrer de l'admirable organisation de l'industrie française et enrichir de cette façon mes connaissances techniques générales de l'industrie du film à Paris ainsi qu'à Londres, où je me rends en vous quittant.



M. Aurelio de MARCO

La *Vita Cinematografica* est très connue en Italie. Elle compte beaucoup de lecteurs dans le monde et n'hésite pas à faire l'énorme sacrifice d'envoyer un de ses rédacteurs à l'Etranger pour y porter son drapeau et lui gagner des sympathies.

M. Aurélio de Marco, après quelques considérations sur la cinématographie Italienne et les derniers événements dont ce pays fut le théâtre, ajouta :

Je suis heureux de vous annoncer qu'un souffle de paix anime mes compatriotes. Les maisons Ambrosio et Pasquali, dont vous connaissez la querelle, se sont enfin mises d'accord à la suite d'une entrevue qui eut lieu entre MM. Gandolfi et Pasquali. Ces deux firmes, également puissantes, travailleront maintenant côte à côte et dans la paix à de nouveaux chefs-d'œuvre qui étonneront le monde.

En ce qui concerne les longs films, c'est-à-dire l'abus que certains éditeurs ont fait du métrage, je suis entièrement de l'avis du *Courrier*, dont mon journal appuira la campagne, si profondément juste, de toutes ses forces. Un film de cinq cents mètres peut être trop long s'il traite un sujet sans envergure et qui ne nécessite pas un semblable développement, tandis qu'au contraire une pièce de 1.500 mètres peut sembler courte et l'être en réalité si le sujet traité possède le fonds nécessaire.

Ceci est tellement vrai que les directeurs espagnols louent les programmes que leur imposent leurs fournisseurs, mais amputent les longs films de tout le métrage superflu. Ils payent donc leurs spectacles 50 o/o de trop et ne s'en montrent guère satisfaits.

Et M. Aurelio de Marco nous annonce encore que la *Vita Cinematografica* deviendra, l'année prochaine, hebdomadaire. Cette très intéressante revue prépare un numéro de Noël unique, qui paraîtra courant de décembre, dans lequel son directeur, M. Cavallaro, mettra à contribution toutes les ressources de son très réel talent. Ce sera une merveille, si l'on en juge par les numéros splendides que chaque quinzaine nous apporte à Paris.

Et ceci dit, notre aimable interlocuteur se lève et prend congé afin de ne point manquer le rapide de Londres où tous nos vœux l'accompagnent. NADO.

Toujours à propos des longs Films

Certes ! il ne faut point éterniser certaines discussions oiseuses. Aussi, en publiant la lettre de notre ami, M. Lordier, nous estimons qu'elle met fin à une polémique qui a déjà trop duré.

Clôturons donc cet incident et n'en parlons plus :

Lettre de M. Lordier

GEORGES LORDIER
19, boulevard Saint-Denis,
PARIS-3e
—
Téléphone :
LOUVRE : 31-86.
—

Paris, 19 novembre 1913.

Monsieur le Rédacteur en Chef
du Journal
Le Courrier Cinématographique.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans sa lettre du 7 novembre, mon « excellent confrère », M. Couchemann, renouvelle ses attaques contre moi. Je m'étonne de ne pas encore être habitué à ses amabilités!

Je répondrai donc simplement à M. Couchemann pour lui faire observer que, personnellement, je n'ai pas pour principe d'attaquer mes concurrents. Mais il m'est impossible de laisser passer sans protester des insinuations malveillantes de leur part. C'est ce que j'ai fait à Boulogne comme à Paris.

Mon excellent confrère affirme maintenant que, dans mon établissement de Boulogne-sur-Mer, je reçois les bons « Poulain » même le dimanche.

L'exemplaire joint à la présente prouve le contraire *et démontre que ces billets sont suspendus les dimanches et fêtes.*

Je regrette qu'une enquête sur les longs films ait pu dégénérer en une querelle personnelle qui, certes, n'intéresse ni vos lecteurs, ni le public boulonnais.

Et, comme jadis, certain ministre de la guerre mettait fin à une agitation plus générale et plus profonde, je crois qu'il est temps de dire : « L'incident est clos! »

Bien cordialement.

Georges LORDIER.

N. B — M. Lordier avait joint à cette lettre une note concernant les Bons Poulain, que nous ne jugeons pas utile de publier. Elle confirme ses affirmations.

Società Italiana



Le Collier de Diamants

DRAME

Longueur : 575 mètres



Livrable le 12 Décembre

Affiche





" CINÈS "

8, Rue Saint-Augustin, 8
PARIS

Adresse télégraphique :
CINESITAL

Téléphone :
LOUVRE 20-25

Le Revolver de Patachon

Longueur 121 mètres

Affiche



Le Film le plus comique de la Semaine

SUR L'ÉCRAN

A la projection.

Le bilan de la semaine s'établit dans des conditions relativement bonnes.

Les Etablissements Pathé frères et Gaumont ont sorti quelques bandes de grand métrage. En raison de l'action même de la pièce leur servant de support, elles ne peuvent pas être considérées comme films trop longs.

Nous les avons donc appréciées à leur juste valeur. Ce sont *Les Pauvres de Paris,* de la S. C. A. G. L.; *Le Diamant noir,* du Belge Cinéma Film, et *Le Mort qui tue,* de Gaumont. De charmantes petites comédies et des « plein air » bien réussis complètent les programmes de ces deux maisons.

A propos des programmes Pathé, notre excellent ami, M. Merville, annonce parfois dans la salle que telle ou telle bande est hors programme. Cela veut dire qu'elle ne passe pas dans les Sociétés concessionnaires de la Maison Pathé.

Au Consortium, quelques films à long métrage, présentés par les Maisons Aubert, Cinès, De Ruyter, Harry, Literaria-Films, Hodel, etc., ont également retenu l'attention. La Sales Agency a retiré au dernier moment, nous ne savons pas trop pourquoi, son film de 1.448 mètres. Il nous est donc impossible de l'annoter dans notre notice confidentielle.

Parmi les bandes de moyen métrage, citons : Edison, Lubin, Milano, Vitagraph, Eclair-Location, Mary, France-Cinéma, dont la production contient d'assez beaux numéros. L'Eclair-Location nous a surpris en sortant une bande qui n'est pas de sa facture, mais bien d'une maison étangère, la Continental Film Gesellschaft, de Berlin.

La production totale a atteint un chiffre fantastique, soit près de trente kilomètres.

Azur-Film ?

La jeune Société « Azur-Film » dont la production avait été jusqu'à présent presque absorbée par une grosse maison d'édition italienne, vient de traiter avec M. Monat, le directeur du « MonatFilm ».

« Monatfilm » devient, en conséquence, à dater du 1er décembre, éditeur de la marque « Azur » et son agent général de vente pour le monde entier.

La Société « Azur » est placée sous le patronage de M. de Farconnet, administrateur de la Société Fermière des Grands Casinos de Vichy.

Régina Badet vient de tourner le premier film dont le scénario est de Miguel Zamacoïs, *La Saltarella.* Nous verrons ensuite : Polaire... Séverin-Mars... Matrat, etc. etc.

Vingt mille mètres de films détruits.

Occasionné par un court-circuit, un incendie s'est déclaré l'autre semaine, 26, rue du Mont-Thabor, dans les bureaux, situés à l'entresol, de MM. Maas et Desmonts, dépositaires de films cinématographiques. Il a fallu plus d'une heure aux pompiers pour maîtriser le sinistre, qui a causé des dégâts importants. Plus de vingt mille mètres de films furent détruits. L'édition de la *Ciné-Chronique* en a souffert considérablement.

Nouvel établissement.

Un nouvel établissement cinématographique, le *Ciné-Magic,* est en construction, avenue de la Motte-Piquet, au coin de la rue Cler. L'ouverture est projetée pour le mois de décembre. Il contiendra environ 700 places et répondra à toutes les exigences de ce quartier assez neurasthénique.

Consécration royale.

La Maison Pathé Frères, de Bucarest, qui a l'honneur de fournir régulièrement des programmes de films au château Peles de Sinaia, la résidence d'été des Souverains de la Roumanie, a eu l'occasion de projeter devant LL. MM. à un court intervalle, les deux grands films de sa fabrication qui se sont révélés comme de véritables chefs-d'œuvre : *Misérables* et *Germinal.*

LL. MM. ont suivi avec la plus grande attention les scènes si émouvantes qui se déroulent dans ces deux films et en ont été visiblement émotionnés. La Reine même, dont on connaît le caractère noble et sensible, a eu à un moment donné les larmes aux yeux.

Aussi, immédiatement après les représentations la Cour Royale a adressé deux lettres de louanges à la Direction de la Maison Pathé, à Bucarest, relevant autant le bon goût dans la composition de ses films, que le jeu supérieur des interprètes.

On ferme.

L'*Artistic Cinéma,* 115, rue Lecourbe à Paris, interrompra pendant un temps indéterminé son spectacle cinématographique, pour permettre aux représentations théâtrales de prendre une certaine ampleur.

On sait que le Cinéma y alternait avec le Théâtre.

M. Porel, l'organisateur du spectacle dramatique, compte sur un excellent résultat.

Qui disait donc que le Cinéma était l'ennemi du Théâtre ?



LA MARCHE des ROIS

DRAME







UNE TRÈS BELLE AFFICHE et 8 REPRODUCTIONS 24/30



A Réclamer les Grands Succès :

S'affranchir, drame

Par l'amour, drame

Fantômas I

Fantômas II, Juve contre Fantômas

Fantômas III, Le mort qui tue

L'Enfant de Paris

L'Agonie de Byzance, drame historique

Avec une partition de MM. Henry Février et Léon Moreau

La marquise de Trévenec, drame

La robe blanche, drame

La gardienne du feu, drame

Etablissements Gaumont

Société Anonyme. Capital 4.000.000 de francs

57, 59, RUE SAINT-ROCH, PARIS

Comptoir Ciné-Location

28, RUE DES ALOUETTES, PARIS

Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Tours, Genève, Alger, Constantinople, Le Caire

Avis.

La *Literaria Films* nous prie d'informer sa clientèle du Nord, de vouloir bien adresser la correspondance et de fixer des rendez-vous, le cas échéant, à M. Feyaubois, Poste-Restante, Lille-Gare, jusqu'au 30 novembre.

Changement d'adresse.

Notre correspondant d'Amsterdam nous informe que la Succursale de la Maison Pathé Frères, pour la Hollande, vient d'être transférée, 42, Raadhuisstraat dans un bel immeuble moderne.

Ces agrandissements sont justifiés par les affaires toujours plus prospères de cette grande firme en Hollande.

On ouvre.

Lille possède depuis quelques jours un Etablissement Cinématographique de plus. *Le Palace Cinéma* vient en effet d'ouvrir ses portes sous la direction de son propriétaire, M. Sommerlinck, place Verte et rue d'Iéna.

Le nouveau Cinéma possède environ 1200 places. Il est installé de très moderne manière.

Changement de direction.

L'exploitation cinématographique sise 134, rue Ordener, à Paris, vient d'être achetée par la Société A. Noël et Cie, qui sous le nom de Montcalm-Cinéma-Théâtre, entend lui donner une impulsion toute nouvelle. Son directeur actuel, A. Noël, n'est pas un inconnu pour nous. Journaliste, courriériste théâtral, secrétaire-général de l'Association amicale des chefs de contrôle des Théâtres et Concerts de Paris, M. A. Noël s'est consacré depuis deux ans à la cinématographie.

L'établissement donnera du cinéma, du concert et du théâtre. Le programme cinématographique comportera surtout les films à sensation et des actualités détaillées ; dans la partie concert, des numéros connus et réputés, et enfin, comme pièces, des vaudevilles gais en un acte, des drames parfois, ainsi que des opérettes.

Nous souhaitons bonne chance à M. Noël.

Le Cinéma parlant.

Mercredi eut lieu, dans la Salle des Fêtes du *Journal*, la présentation à quelques personnalités scientifiques de la nouvelle invention d'Edison — le cinéma parlant — qu'il a appelé kinétophone.

M. l'ingénieur Graf, directeur général de la maison américaine, assistait à la séance. Il a donné tous les détails avec une parfaite amabilité.

Parmi les auditeurs, les professeurs Lipmann et Moureux, de l'Institut ; Daniel Berthelot ; MM. P. Decourcelle et Gugenheim, ainsi que les ingénieurs de plusieurs maisons cinématographiques de Paris.

Ils ont pu constater qu'Edison avait réalisé le synchronisme parfait de la voix et du geste. C'est là une des heureuses solutions du problème.

M. Serano, professeur à l'Université de Paris, a fait une conférence sur ce sujet et a tenu l'assistance sous le charme de sa parole éloquente et pleine d'érudition.

L'Arrêté du Préfet de Police.

La question du Film ininflammable est tranchée provisoirement :

Le Préfet de Police vient de prendre une décision et de publier l'arrêté suivant :

« Considérant que l'emploi des films cinématographiques « en celluloïd présente de sérieux dangers d'incendie et « qu'il est actuellement possible de leur substituer des films « difficilement inflammables dits de (sécurité) ;

« Considérant, d'autre part, qu'il est équitable d'accorder « aux Exploitants d'Etablissements cinématographiques un « délai suffisant pour leur permettre de s'approprier en films « de sécurité ;

« L'usage des films cinématographiques en celluloïd ou « autres matières facilement inflammables est interdit dans « les Etablissements recevant le public ;

« Un délai, qui prendra fin le 1er juillet 1915, est accordé « aux Exploitants des Etablissements cinématographiques « pour se conformer à cette interdiction.

Il n'est rien innové en ce qui concerne les mesures de précaution concernant les cinématographes, énoncées au titre VII, chapitre Ier de l'ordonnance du 10 août 1908.

Fantaisies cinématographiques.

Le Matin vient de tendre un nouveau fil spécial. Cette fois, il s'agit d'un fil cinématographique au bout duquel a mordu un cinématographiste, très connu dans l'industrie du film pour la hardiesse et le génie de ses conceptions commerciales.

Tout le monde reconnaît bien là M. Delac, secrétaire *in partibus* de l'Omnia Pathé, concessionnaire actuel du « Film d'Art » et directeur... responsable ? de la Société Générale de Cinématographie.

M. Delac, journaliste à ses heures, consacrera ses loisirs à la rédaction d'une rubrique cinématographique hebdomadaire que *Le Matin* lui a concédée une fois par semaine pour la bagatelle de 72.000 francs par an, payables par trimestre et d'avance.

Cette rubrique nous promet des joies inconnues, aussi l'attendons-nous avec impatience. Mais, tout de même, il est difficile de ne pas remarquer que dans Delac il y a lac.... Que notre confrère se garde. Car s'il tombait dedans, étant donné l'élégante calvitie qui a poli son crâne, on ne pourrait même pas le saisir au « cheveu ».

C'est égal, ce qu'ils doivent brasser d'affaires au « Film d'Art » pour se payer des fantaisies comme celle-là ; malgré tout, je préférerais la situation de courtier de publicité à celle d'actionnaire. Au moins je serais sûr de palper mes 20 o/o.

Nouveauté sensationnelle.

The General Film Agency, 9, place de de la Bourse, fera paraître un nouveau film dont elle se promet beaucoup de succès. C'est le *Conte d'Hiver,* drame de William Shakespeare, une des œuvres les plus palpitantes du célèbre auteur anglais. Nous en publierons plus loin le scénario.

Cette histoire, Shakespeare, qui était également un conteur apprécié, l'a racontée à une réunion d'amis pendant une de ces longues soirées d'hiver du Pays britannique.

Sur leur désir, il l'avait dramatisée.

Ajoutons qu'elle fut adaptée à l'écran cinématographique sous la direction de M. L. Sutto.

Précisons.

On nous informe que M. le colonel de Loys n'a jamais été administrateur de la Société du *Royal Vio* de Genève. En conséquence il lui eût été difficile de démissionner.

En remerciant notre aimable informateur, M. le Comte G. de Villette, président du Conseil d'Administration du Royal Vio, nous en prenons acte.

*

M. Paul Hodel, le représentant des deux marques américaines : « Kay-Bee » et « Broncho », nous prie de porter à la connaissance des intéressés que c'est par suite d'une erreur que la Maison World Films Office, a annoncé dans notre dernier numéro, qu'elle possédait l' « Exclusivité » pour la Suisse du film *Pour L'Honneur*, de Kay-Bee, à paraître le 28 novembre. Ce film a été vendu par M. Hodel à tous ses acheteurs exclusivement en « vente libre ».

Déplacements.

Notre excellent ami M. Routier, agent général du théâtre de Smyrne à Paris, nous quitte. Il est venu hier au *Courrier* nous faire ses adieux et s'embarquera la semaine prochaine pour l'Orient, appelé à la direction même de l'établissement qu'il a si longtemps représenté parmi nous.

M. Routier quitte avec beaucoup de regrets ses nombreux amis parisiens. Inutile de dire que ceux-ci garderont de lui un excellent souvenir.

On sait que le théâtre de Smyrne, une des plus grandes et des plus coquettes salles de spectacle de cette ville, donne des représentations cinématographiques et dramatiques. M. de Daué, le cinématographiste expert et avisé, qui jouit de l'estime et de la considération générale, prendra la succession parisienne de M. Routier.

Le *Courrier* exprime à M. Routier ses regrets de le voir quitter la France, et à M. de Daué ses compliments de le voir agrandir le cercle de ses affaires.

Les Pardaillan.

La présentation de cette œuvre cinématographique sensationnelle aura lieu incessament, et l'on peut dire qu'elle verra le feu de l'écran à un moment vraiment bien choisi.

En effet, le *Matin* commence en ce moment la publication du feuilleton, *Le Fils de Pardaillan*, et la publicité qu'il fait sera un gros appoint pour le film qui ressuscitera le Père des Pardaillan.

En attendant M. Ch. Mary, l'heureux concessionnaire pour le monde entier de cette pièce unique, s'occupe d'organiser dans tous les pays, soit la location, soit l'exploitation des Pardaillan, et c'est à lui qu'il faut adresser les demandes.

L'OPÉRATEUR.

Dernière Heure

Au moment de mettre sous presse on nous annonce que le Comptoir International, 11 et 13, parvis St-Maurice, à Lille, vient de s'assurer l'exclusivité, pour la France et la Belgique, du grand film de la *Pasquali* : « Spartacus ».

Ce film est, dit-on, une pièce de grande envergure. Son succès, consacré par une suite d'engagements dans les plus grands cinémas du monde, ne fait aucun doute.

Toutes nos félicitations à l'heureux Directeur du Comptoir International, M. Masselot. Il a fait là un coup de maître.

EDISON
Bienfaiteur de l'Orphelinat des Arts

Le tsar, le roi d'Angleterre, l'empereur d'Autriche, entourés de leur cour, ont été les premiers, en Europe, à voir et à apprécier, ces temps derniers, une nouvelle invention d'Edison, qui n'a pas encore passé du laboratoire dans le public. Le génial sorcier de Menlo-Park couronne sa carrière de magicien de l'électricité par la solution du problème, si longtemps cherché, du synchronisme parfait entre la voix et le geste, en réalisant un appareil qu'il a baptisé le kinétophone.

S'il faut en croire les nouvelles d'Amérique et le compte rendu des présentations aux souverains, le kinétophone sera au cinématographe actuel ce que la fée bicyclette est au cycle de nos pères.

La révélation du kinétophone a été faite à Paris, au bénéfice de l'Orphelinat des arts et de diverses œuvres de presse, vendredi dernier 21 courant, de 5 h. à 7 heures (17 h. à 19 heures nouveau style), au théâtre Réjane, que sa grande et généreuse directrice a bien voulu associer gratuitement à cette bonne œuvre. Cette soirée publique n'aura pas de lendemain. L'appareil donnera l'illusion de la voix, montrera et fera entendre une série de scènes animées, enregistrées à Menlo-Park, sous la direction même d'Edison. En principe, et sur le désir du grand savant, le kinétophone devait être tout d'abord exclusivement présenté aux instituts scientifiques. Les difficultés de disposition des locaux, dont l'organisation ne se prête pas toujours aux projections électriques, rendent préférable une salle de spectacle, et c'est ainsi qu'à Paris, par une délicate pensée de l'illustre inventeur, la charité bénéficiera du kinétophone, sans que la science puisse en être jalouse.



Madame TERRIBILI GONZALÈS
dans le rôle de CLÉOPATRE



Monsieur NOVELLI

dans le rôle de MARC-ANTOINE

MARC-ANTOINE

La Pièce Cinématographique la p



Première rencontre de Cléopâtre et Marc-Antoine



Le départ des troupes romain



Les divertissements de Marc-Antoine et de Cléopâtre



Marc-Antoine et la Délégation romaine

et CLÉOPÂTRE

plus sensationnelle de l'époque



omaines pour l'Egypte



Les troupes du consul Valérius se préparant à l'attaque des troupes égyptiennes





Marche silencieuse des troupes d'Octave (**Sensationnel !!!**)





Les Amours de Marc-Antoine et Cléopâtre



Mort de Cléopâtre

JUGEZ et COMPAREZ !



L'Esclave Hagar est jeté en pâture aux crocodiles

La valeur n'attend pas...
le nombre des millions.

L. AUBERT

Petites Nouvelles et Publications légales

Formation de Sociétés

Les petites affiches en date du 14 nov. 1913 publient *in extenso* les statuts de la Société Générale des grands Cinémas. En voici quelques extraits :

Société Générale des Grands Cinémas.

Société anonyme au capital de 800.000 francs, 17, faubourg du Temple, Paris.

I. — D'un acte sous signatures privées, en date à Paris du 16 octobre 1913, dont l'un des doubles originaux a été déposé au rang des minutes de Me Armand Aron, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le même jour il a été extrait littéralement ce qui suit :

Le soussigné Gaston Bourdilliat, directeur de cinématographe, demeurant à Bordeaux, rue d'Arès, n° 54, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il se propose de fonder.

STATUTS

TITRE PREMIER

Dénomination. — Objet. — Siège. — Durée.

Article premier. — Entre les souscripteurs des actions ci-après créées, et de toutes celles qui pourraient l'être par la suite, il est *formé* une Société anonyme régie par les lois des 24 juillet 1867, 1er août 1893, 9 juillet 1902, 16 novembre 1903, 30 janvier 1907 et par les présents statuts.

Art. 2. — Cette Société prend la dénomination de :

Société Générale des Grands Cinémas.

Art. 3. — La société a pour objet :

« 1° La prise à bail de divers locaux, sis à Paris, rue « Saint-Paul, n° 38 et rue Saint-Antoine, n° 73.

« 2° La construction sur l'emplacement de ces locaux, « de tous immeubles et notamment d'une salle de spec- « tacle.

« 3° L'exploitation de la salle de spectacle ainsi édifiée, « soit pour cinématographe, soit pour toutes autres attrac- « tions, industrie ou commerce.

« 4° L'exploitation en tous autres lieux de toute indus- « trie cinématographique et de toutes autres attractions, « industries ou commerces.

« 5° L'achat, la vente, la location de tous immeubles, « brevets, machines, appareils, instruments et accessoires « utilisables dans cette industrie, et, d'une façon générale, « toutes opérations financières, industrielles ou commer- « ciales s'y rattachant directement ou indirectement, et « sans limitation de pays. »

Art. 4. — Le siège social est établi à Paris, 17, faubourg du Temple.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'administration, et en tout autre lieu en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée générales prise conformément à l'article 48 ci-après.

Le Conseil d'administration pourra également établir toutes succursales et agences partout où il en reconnaîtra l'utilité, soit en France, soit à l'Etranger, sans que ces créations puissent changer le lieu de juridiction indiqué à l'art. 61 des présents statuts.

ART. 5. — La durée de la Société est fixée à cinquante années, qui commenceront à courir du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée et prorogation prévus aux statuts.

TITRE II

Apports. — Fonds social. — Actions.

ART. 6. — M. Bourdilliat apporte à la Société :

1° Le résultat des études et démarches par lui faites en vue de la création d'une salle de spectacle ayant accès à la fois sur la rue Saint-Paul et la rue Saint-Antoine.

2° Le bénéfice de la promesse de sous-location à compter du 1er avril 1913, qui lui a été faite par MM. Guernieri et Sandberg, suivant acte sous seing privé, en date du 2 avril 1913, enregistré, savoir :

A) D'un vaste immeuble situé à Paris, rue Saint-Paul, n° 38, contenant 1.100 mètres environ, pour une durée de 28 années entières, devant expirer le 1er avril 1941 moyennant un loyer principal de 38.000 francs par an, avec stipulation que les locataires devraient démolir les constructions existantes pour reconstruire une salle de spectacle avec partie en maison de rapport.

B) D'une boutique avec 1er étage et divers locaux dépendant d'une maison sise à Paris, rue Saint-Antoine, n° 73, contigus à l'immeuble sis rue Saint-Paul et devant communiquer avec lui, pour une durée de 10, 16, 22 ou 28 années, expirant le 1er avril 1941, moyennant un loyer principal de 14.000 francs.

La Société sera propriétaire de ces apports à compter du jour de sa constitution définitive et sera entièrement subrogée à l'apporteur dans tous ses droits et dans toutes les charges de la promesse sus-indiquée, laquelle sera d'ailleurs soumise à l'appréciation du commissaire aux apports nommé par la 1re Assemblée et devra être ratifiée par la 2e Assemblée constitutive.

En représentation de ces apports, il est attribué à l'apporteur les 10.000 parts bénéficiaires qui seront ci-après créées.

ART. 7. — Le fonds social est fixé à 800.000 francs, divisé en 8.000 actions de 100 francs chacunes, souscrites et payables en numéraire.

. . . .

TITRE IV

Administration de la Société

ART. 20. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, pris parmi les associés et nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de six ans, ils sont toujours rééligibles.

ART. 22. — Les administrateurs doivent être propriétaires pendant toute la durée de leur mandat, chacun de cinquante actions de la Société.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de leur gestion. Elles sont nominatives et inaliénables pendant le temps de leur gestion. Elles seront frappées d'un timbre indiquant leur inaliénabilité et déposées dans les caisses de la Société.

ART. 26. — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de toutes les affaires de la Société.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs, les pouvoirs du Conseil devant être aussi étendus que ceux du gérant le plus autorisé d'une Société commerciale en nom collectif.

Il représente la Société vis-à-vis des tiers :

Il fait les règlements de la Société :

Il nomme et révoque tous agents et employés de la Société, fixe leurs traitements, remises, salaires et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite.

Il règle et arrête toutes les dépenses générales de l'ad-

ministration et pourvoit à l'emploi des fonds disponibles et des réserves.

Il statue sur toutes les opérations faisant l'objet de la Société. Il décide tous traités et marchés et toutes entreprises. Il autorise tous achats ou cessions de biens et droits mobiliers, brevets ou licences. Il contracte des participations dans toutes affaires similaires.

Il contracte les achats d'immeubles et les reventes de ceux qui seraient jugés inutiles, tous échanges, tous travaux, ainsi que tous baux et locations avec ou sans promesse de vente, soit comme bailleur, soit comme preneur.

Il peut contracter tous emprunts, fermes ou par voie d'ouverture de crédit ou même par émission d'obligations négociables ou non, aux conditions qu'il juge convenables, et conférer toutes garanties, mêmes hypothécaires, ainsi que tous nantissements, même de fonds de commerce, toutefois en cas d'émission d'obligations, le montant des titres émis ne pourra dépasser une somme égale au capital social; au-delà de ce chiffre, les émissions d'obligations seront autorisées par l'Assemblée générale.

Il autorise et donne tous cautionnements, hypothécaires ou autres.

Il décide, s'il y a lieu, pour la Société d'intenter toutes actions en justice et d'y défendre; il peut transiger et compromettre.

Il touche toutes les sommes dues à la Société à quelque titre que ce soit, il fait tous retraits de titres et de valeurs; il donne toutes quittances et décharges.

Il signe, accepte et négocie tous billets, traites, lettres de change, endos et effets de commerce.

Il consent à tous désistements de privilèges, hypothèques, actions résolutoires et autres droits de toutes natures, et donne mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, le tout avec ou sans paiement; il consent toutes antériorités.

Il traite avec la Société civile des porteurs de parts bénéficiaires ou avec les porteurs de parts individuellement pour le rachat des parts, prévu à l'article 19, lorsque le prix de rachat n'est pas supérieur à 50 francs par part.

Il autorise tous retraits, transferts, cessions et aliénations de fonds, rentes, créances, biens et valeurs quelconques appartenant à la Société, et ce, avec ou sans garantie; il consent toutes subrogations, il représente la Société à toutes assemblées d'actionnaires ou d'obligataires d'autres Sociétés, prend part à toutes délibérations, émet tous votes.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale, fait un rapport sur ces comptes et sur la situation des affaires sociales et propose les répartitions de dividendes.

Le Conseil aura notamment les pouvoirs les plus étendus pour le rachat aux prix et conditions qu'il jugera convenables, de toutes exploitations se rapportant à l'objet de la Société.

Il convoque les Assemblées générales.

TITRE VI

Assemblées générales.

ART. 34. — Les Assemblées ordinaires ont lieu, une fois l'an, dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice social.

ART. 35. — Les Assemblées extraordinaires se tiennent, quand il y a lieu, sur la convocation du Conseil d'Administration, d'une Assemblée générale précédente ou des Commissaires en cas d'urgence.

ART. 36. — Les Assemblées se tiennent au lieu fixé par le Conseil d'administration et dans les locaux indiqués par la convocation.

ART. 37. — Tout propriétaire ou porteur de vingt actions au moins est de droit membre des Assemblées générales et peut y assister par lui-même ou par un autre actionnaire ayant lui-même le droit d'y assister et porteur de son pouvoir.

Pour les Assemblées générales autres que les Assemblées constitutives, les titres ou le certificat de dépôt dans un établissement public ou chez les banquiers ou notaires désignés ou autorisés à cet effet, doivent être déposés au siège social cinq jours, au moins, avant la réunion de l'Assemblée générale, et le récépissé des titres ou du certificat de dépôt sert de carte d'admission nominative et personnelle à l'Assemblée générale.

ART. 42. — Pour les Assemblées générales autres que les Assemblées constitutives, un avis de convocation sera inséré dans un journal d'annonces légales de la ville où se trouve le siège social, quinze jours au moins avant celui de la réunion.

ART. 45. — Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente de fois 20 actions sans que le nombre des voix de chacun puisse être supérieur à 10.

TITRE VII

Inventaires et Comptes annuels.
Bénéfices et dividendes.
Fonds de Réserve et de Prévoyance.

ART. 54. — Sur les bénéfices nets, déduction faite de tous frais généraux, loyers, redevances et charges sociales,

telles qu'elles sont déterminées par le Conseil d'administration, il est d'abord prélevé dans l'ordre suivant :

1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ;

2° Une somme suffisante pour servir aux actions 6 0/0 des sommes dont les actions seront libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce payement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;

3° 15 0/0 pour le Conseil d'administration calculés sur la totalité des bénéfices nets, dont les administrateurs font la répartition entre eux à leur convenance.

Sur le surplus et sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale pourra voter tous prélèvements pour créer des comptes d'amortissement de tous éléments de l'actif social ou du capital et pour constituer tous comptes de réserve facultative ou autres, notamment pour le rachat des parts de fondateur.

L'Assemblée pourra décider tous reports à l'exercice suivant.

L'excédent des bénéfices sera réparti :

Aux actions 50 0/0.

Aux parts bénéficiaires 50 0/0.

TITRE VIII

Dissolution. — Liquidation.

Art. 57. — En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'Assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la Société ou de prononcer sa dissolution. L'Assemblée générale doit, pour pouvoir délibérer, réunir la moitié au moins du capital social. Sa résolution est, dans tous les cas, rendue publique.

Le dernier qui parle a souvent raison ; celui qui parle le plus souvent peut avoir le plus souvent raison.

TITRE X

Société civile des parts de fondateurs.

Art. 63. — I. — Il est formé une Société civile qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des 10.000 parts de fondateur ci-dessus créées de la Société dite « **Société Générale des Grands Cinémas** ».

II. — Cette Société a pour objet de mettre en commun, réunir et centraliser tous les droits et actions pouvant être attachés aux parts de fondateur, de telle sorte que la Société civile pourra, seule, et à l'exclusion des porteurs de parts, individuellement, exercer tous les droits et actions attachés aux parts et notamment :

Conclure avec la **Société Générale des Grands Cinémas** tous traités et arrangements dans toutes les circonstances où il y aura lieu, et notamment en cas de :

Augmentation ou réduction du capital social de la **Société Générale des Grands Cinémas**, si ces augmentations ou réductions nécessitaient une modification dans les droits des porteurs de parts.

Création d'un plus grand nombre de parts de fondateur.

Création d'actions de priorité et modification aux statuts de la Société, si elles devaient porter atteinte aux droits des parts de fondateur.

Rachat des parts de fondateur et fixation du prix et des conditions de ce rachat, sauf ce qui est dit à l'article 19.

Fusion de la **Société Générale des Grands Cinémas** avec toute autre Société française ou étrangère.

Et, d'une manière générale, pour la solution de toutes les questions intéressant à un titre quelconque les parts de fondateur, sans, toutefois, que les présentes puissent donner à la Société civile des porteurs de parts aucun droit d'immixtion dans les affaires de la **Société Générale des Grands Cinémas** ni aucun droit d'accès à ses assemblées générales.

III. — Cette Société civile prend la dénomination de « *Société civile des parts de fondateur de la* **Société Générale des Grands Cinémas** ».

IV. — Le siège est à Paris, 5, boulevard Montmartre.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit, à Paris, par décision des administrateurs dont il sera ci-après parlé.

V. — Cette Société civile existera de plein droit, et sans autre formalité, à compter du jour de la constitution définitive de la **Société Générale des Grands Cinémas**.

Elle ne prendra fin qu'avec l'extinction des droits appartenant aux parts de fondateur.

Par dérogation à l'article 1865 du Code civil, la mort, la déconfiture, l'interdiction, la faillite, et même la volonté d'un ou plusieurs associés, ne peuvent entraîner la dissolution de la Société avant l'expiration de sa durée.

VII. — La Société est administrée par un ou deux administrateurs nommés et révocables par l'assemblée des sociétaires et choisis même en dehors des sociétaires.

S'il y a deux administrateurs, ils pourront agir conjointement ou séparément.

La durée des fonctions de chaque administrateur est illimitée.

Le premier administrateur sera M. Charles Meyer, négociant à Paris, ici intervenant et qui accepte.

LES PARDAILLAN



par

Michel

ZÉVACO

sont enfin édités

et vont être présentés

au

Consortium



Les PARDAILLAN

par Michel ZÉVACO

dont le succès en librairie dépasse, et de beaucoup, tous les succès connus amèneront au Cinéma même ses détracteurs.

Les Pardaillan

par *Michel ZÉVACO*

feront réaliser aux
Exploitants
le maximum de recettes
car tout le monde
voudra voir revivre
l'Epopée
du gigantesque Héros
dont les aventures
ont déjà frappé
l'imagination de notre
génération.





LES PARDAILLAN

Merveilleux film en COULEUR = Publicité sans précédent

Exclusivité pour le Monde entier

M. Ch. MARY

Directeur de la Société Commerciale du Film
répondra à toutes les demandes qui lui seront faites, soit pour la Vente, la Location ou l'Exploitation
dans le Monde entier

S'adresser de suite ; 18, Rue Favart, PARIS

IX. — Le ou les administrateurs en exercice sont investis des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société civile vis-à-vis de la **Société Générale des Grands Cinémas** et vis-à-vis des tiers.

Ils ont, notamment, tous pouvoirs nécessaires à l'effet de :

Recevoir les communications et propositions de la **Société Générale des Grands Cinémas** et de son Conseil d'administration.

Convoquer l'assemblée générale des porteurs de parts.

Transmettre ses décisions à la **Société Générale des Grands Cinémas** et les faire exécuter.

Arrêter avec la **Société Générale des Grands Cinémas** toutes conventions qu'ils jugeront utiles aux intérêts de la Société civile et des porteurs de parts de fondateur mises en commun, mais sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateurs dont il va être parlé.

Exécuter toutes conventions qui auraient été autorisées par cette assemblée.

Les administrateurs auront la faculté de déléguer et transmettre tout ou partie de leurs pouvoirs et de constituer tous mandataires spéciaux.

II. — Suivant acte reçu par Me Aron, notaire, le 16 octobre 1913, le fondateur de la **Société Générale des Grands Cinémas** a déclaré audit notaire que les 8.000 actions de 100 francs chacune formant le capital social avaient été entièrement souscrites par 85 personnes et qu'il avait été versé en espèces par chaque souscripteur une somme au moins égale au quart du montant des actions par lui souscrites, plus certaines sommes versées en sus du quart par plusieurs souscripteurs, soit au total 204.250 francs.

Et à l'appui de sa déclaration, il a représenté audit notaire la liste des souscripteurs avec indication de leurs noms, prénoms, professions et domiciles, le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux et l'état des versements effectués, laquelle pièce est demeurée annexée audit acte.

III. — Aux termes d'une première délibération en date du 21 octobre 1913 dont une copie a été déposée à Me Aron le 6 novembre suivant, l'Assemblée générale de la Société, après avoir reconnu à l'unanimité la sincérité et la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur, a nommé deux commissaires chargés de faire un rapport sur la valeur des apports en nature faits par M. Bourdilliat et sur les avantages particuliers pouvant résulter des statuts ainsi que sur la convention de sous-location comprise dans les apports.

IV. — Aux termes d'une seconde délibération en date du 30 octobre 1913, dont une copie a été déposée pour minute à Me Aron, le 6 novembre 1913, l'assemblée générale de la dite Société, après avoir entendu le rapport des commissaires, a notamment :

Approuvé les apports en nature et les avantages particuliers résultant des statuts et ratifié la convention de sous-location comprise dans les apports.

Nommé comme premiers administrateurs :

M. Bourdilliat (Gaston), 54, rue d'Arès, Bordeaux.
M. Benoit Lévy (Albert), à Epinal.
M. Guernièri (Charles), 40, rue d'Enghien, Paris.
M. Sandberg (Serge), 55, quai de Valmy, Paris.
Et M. Theuret (Joseph), 16, rue de Naples, Paris.

Lesquels ont accepté.

Et nommé comme commissaires :

M. Rochette (Etienne), 3, rue Rossini, Paris et M. Uhry (Fernand), 38, rue des Mathurins, à Paris.

Lesquels ont accepté.

Puis ladite assemblée a approuvé les statuts de la Société et déclaré celle-ci définitivement constituée, toutes les formalités prescrites par la loi ayant été remplies.

Pour extrait :
Armand Aron, notaire.

« Une expédition des actes et délibérations ci-dessus « a été déposée à chacun des greffes de la Justice de paix « du 10e arrondissement de Paris et du Tribunal de Com- « merce de la Seine, le même jour, treize novem- « bre 1913 ».

Pour mention :
Aron, notaire

On ne peut croire au développement d'une affaire dont la publicité se restreint.

Dissolution de Société

Société des Phonographes et Cinématographes Lux.

Société Anonyme au capital de 1.400.000 francs. Siège social : rue Louis-le-Grand, nº 32, Paris.

Suivant délibération en date du 13 octobre 1913 (et dont copie du procès-verbal a été déposée aux minutes de Me Dufour, notaire à Paris, soussigné, aux termes d'un acte en date du 25 octobre 1913), il appert que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont adopté les résolutions suivantes :

Première Résolution.

L'Assemblée générale prononce la *dissolution* anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale nomme comme liquidateurs de la Société dissoute : MM. Maurice Angel et Henri Salomon.

Les liquidateurs devront agir conjointement; toutefois si, par suite de décès, démission ou tout autre cause, il n'existait plus qu'un seul liquidateur, celui-ci pourra agir seul.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif, et notamment les pouvoirs suivants :

Si les liquidateurs le jugent opportun, reprendre et continuer l'exploitation faisant l'objet de la société dissoute jusqu'au moment que les liquidateurs apprécieront être le plus favorable à la réalisation partielle ou globale de l'actif ou à la location dont il va être parlé.

Faire bail pour une période qui ne pourra excéder trois années, aux conditions et moyennant le loyer fixe ou proportionnel que les liquidateurs jugeront convenable, de l'établissement industriel, de l'usine et accessoires de la Société, consentir, s'il y a lieu, aux locataires, une promesse de vente réalisable pendant la durée du bail, aux prix et conditions que les liquidateurs jugeront convenables.

Céder et vendre, soit à l'amiable, soit aux enchères, en totalité ou en partie, les droits et biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dite Société, de la manière, aux personnes, aux conditions et moyennant les prix que les liquidateurs jugeront convenables.

Faire apport à toute Société constituée ou à constituer par la Société en liquidation ou par tous autres, de partie ou de l'ensemble des biens, droits et obligations de la Société dissoute, effectuer cet apport sous les conditions et moyennant les avantages en actions ordinaires ou privilégiées, parts de fondateur, obligations et en espèces, que les liquidateurs jugeront convenables, céder aux prix et conditions que ces derniers jugeront également convenables tout ou partie des titres d'actions, parts de fondateur ou obligations qui seront attribuées à la Société dissoute.

Céder et résilier tous baux et locations et tous traités et marchés avec ou sans indemnités.

Toucher toutes sommes qui sont ou seront dûes à la Société, payer celles qu'elle peut ou pourra devoir, régler tous comptes.

Exercer toutes poursuites ou actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Etc.

A vendre à l'amiable

Un Cinématographe situé à Levallois-Perret, rue Deguingand, nº 9, et rue d'Alsace.

S'adresser à M. Lalande, administrateur d'immeubles à Paris, 9, rue de Penthièvre.

Clôtures pour insuffisance d'actif

Prononçant pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations des faillites ci-après nommées.

Hachette ayant tenu un commerce de *café-liqueurs, Cinéma*, 18, rue des Vallées, aux Vallées (nº 24377 du greffe).

Jugement

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de la Seine, séant à Paris, le 12 novembre 1913.

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du 16 septembre 1913, déclaratif de la faillite de Leloup, Bourre et Co, Société en nom collectif, ayant pour objet le *commerce de fournitures cinématographiques*, sous le titre de **Gallia-Cinéma**, ayant son siège à Paris, 53, rue du Temple, composé de Maurice Leloup, demeurant à Paris, 53, rue du Temple, ci-devant et actuellement même ville, 43, et de Henri Bourre, demeurant à Paris, 4, quai d'Orléans.

S'applique à :

Leloup et Bourre, Société en nom collectif (mêmes qualités que ci-dessus).

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (Nº 24369 du greffe).

Oui, mais...

où le

fabrique=t=on ?



à

l'Optique réunie

M^on Jean ROSE

Opticien - Constructeur

BREVETÉ

33, rue Emile-Zola

et 35, rue Danton

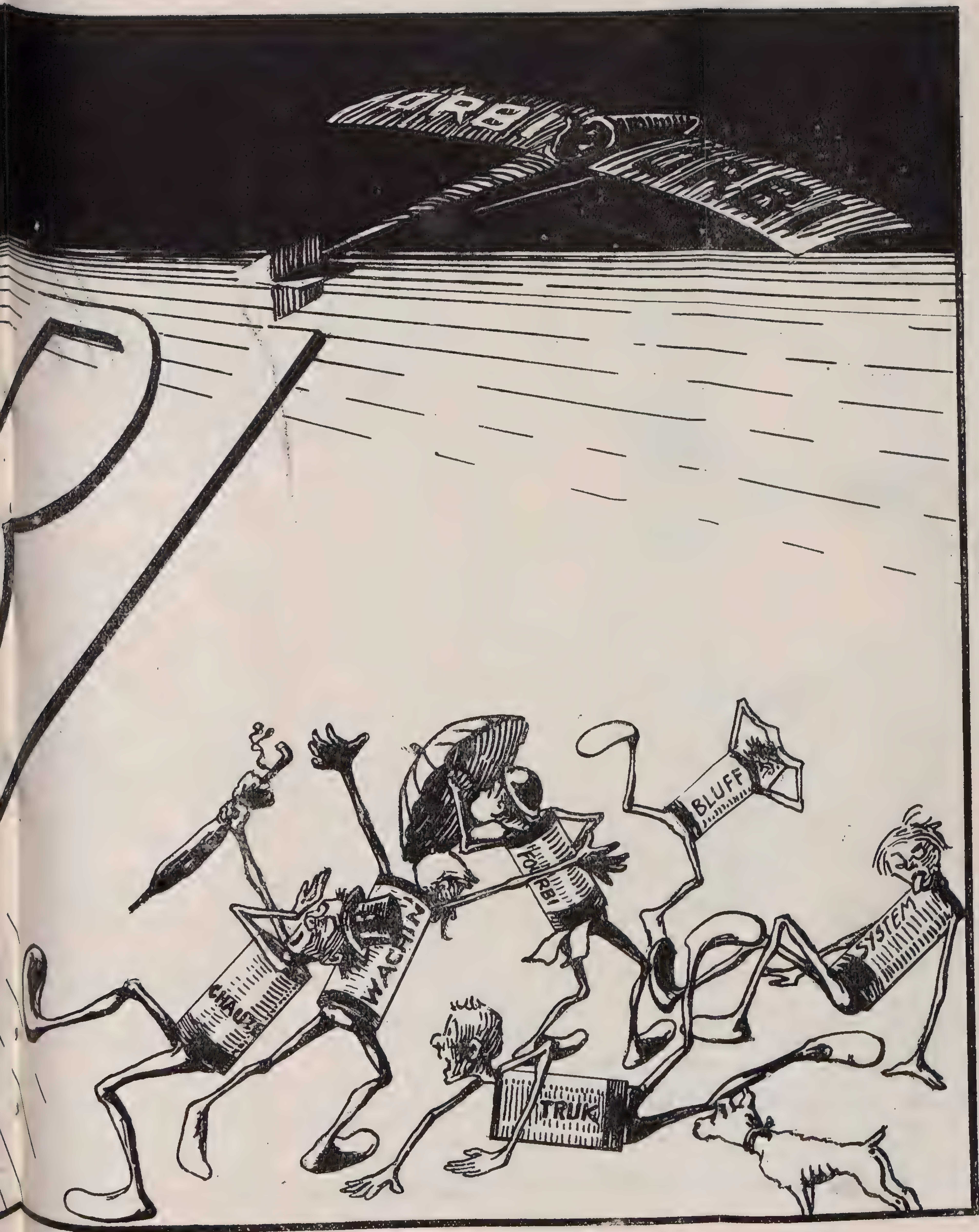
PRÉ St-GERVAIS

(Seine)

CATALOGUE

envoyé franco sur demande

H. SCHICK.
GEO. ROUX



BLUFF
FOURBI
WACHIN
SYSTEM
TRUK

" Le Courrier " à Roubaix

De notre correspondant particulier :

Une belle initiative.

Notre ami Médard Carré continue sa campagne pour le Cinéma à l'école.

Ne cessant pas ses représentations gratuites offertes bénévolement les années précédentes aux élèves des écoles publiques de Roubaix et des environs, M. Médard Carré a reçu de nouveau, le jeudi 13 novembre 1913, les élèves des écoles suivantes : rue des Arts, rue Archimède, rue du Bois, rue Montaigne, de Roubaix, et l'école des garçons de Wasquehal (Capreau).

Le programme établi d'accord avec Messieurs les Instituteurs, a fourni une séance très instructive en même temps que fort agréable et amusante.

Le voici :

1° L'élevage des truites; — 3° Construction d'une maison électrique; — 3° Rivières et cascades de Normandie; — 4° Colignon veut des clients; — 5° En Cerdagne; — 6° Culture des ananas; — 7° La rose; — 8° Bobinet boxeur; — 9° Niagara pittoresque; — 10° Jardin zoologique de Berlin; — 11° Tragédie de Byzance; — 12° Villy et les gendarmes.

Les acclamations et la joie des jeunes élèves ont exprimé éloquemment à notre dévoué collègue tout le plaisir que procurent aux enfants ces séances où les films choisis sont un complément à leurs études. N'oublions pas que parmi les bénéficiaires de ces réunions du jeudi, bien des enfants dignes d'intérêt et peu fortunés, n'ont jamais assisté où assistent très rarement à une réunion payante, aussi attendent-ils cette joie avec impatience.

Un cordial merci à M. Médard Carré pour ce nouveau geste de générosité et de bonté en faveur des petits, ainsi qu'à M. Remy Feys, directeur régional de la maison Gaumont et à M. Lion, directeur régional de la maison L. Aubert, de Paris, qui ont bien voulu mettre gracieusement la plupart des vues à la disposition de l'opérateur.

M. Médard Carré offrira prochainement une nouvelle séance gratuite. MM. les directeurs et Mmes les directrices des écoles publiques de Roubaix et environs qui désireraient en faire bénéficier leurs élèves, sont priés d'en informer le sympathique directeur de la salle Sainte Cécile, qui se fera un plaisir de s'entendre avec eux à ce sujet.

Déjà le mercredi 15 novembre 1913, M. Médard Carré avait organisé pour les 500 élèves de l'Institut Sevigné, une première séance avec le film sensationnel *Les Derniers Jours de Pompéï*, grande reconstitution cinématographique tirée du roman de sir Edward Bulwer.

Il prêta de nouveau son gracieux concours à la fête de bienfaisance (Cinéma Concert) organisée le samedi 15 novembre dernier par l'amicale du Moulin au bénéfice des enfants nécessiteux de l'école des garçons de la rue Chanzy.

Décidément M. Médard Carré est un brave homme et un excellent cœur. Son initiative mérite d'être signalée et encouragée.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

De notre Correspondant particulier.

Depuis six mois la presse cinématographique d'Espagne menait une réclame stupéfiante pour le film *L'Auberge sanglante*. Parmi d'autres stratagèmes, on avait offert 5.000 pesetas à qui présenterait un film meilleur. Tout le monde l'avait déjà presque oublié, lorsque le directeur du cinéma Barcelones annonça la *première* de *L'Auberge sanglante*, en faisant remarquer au public que les enfants n'y seraient point admis, conformément à l'arrêté du gouverneur de Barcelone, et priant les personnes sensibles de ne point y assister. Il faut noter que la projection de ce film avait été autorisée par l'avant-dernier gouverneur.

Le jour de la *première* la foule se porta en masse à la salle du cinéma, excitée par la réclame, puisque le directeur répétait sa promesse des 5.000 pesetas. Hélas! un délégué du gouverneur actuel interdit la projection. Le lendemain, le propriétaire du film et le directeur du cinéma demandèrent au gouverneur la révocation de son arrêté, lui faisant ressortir les dommages occasionnés par cette brusque interruption, d'autant plus qu'ils avaient obtenu l'autorisation de présenter ce film avant de l'acheter.

Le gouverneur autorisa une représentation privée seulement pour les rédacteurs de la presse quotidienne et envoya un de ses délégués. Celui-ci, après avoir vu toute la projection, confirma la prohibition définitive.

Il est vraiment regrettable de constater une telle partialité du gouverneur actuel. Elle cause un préjudice énorme à une maison qui défend ses affaires sous la protection des lois, et qui s'était, de plus, conformée aux prescriptions du précédent gouverneur de Barcelone, lui présentant les films avant de les acheter et faire la réclame, et de signer ses contrats de location avec les exploitants.

Je dois enregistrer une autre irrégularité relevée dans cette prohibition. Elle a été ordonnée officiellement par le gouverneur de Barcelone, mais sans avoir vu le film, à la lecture du rapport présenté par son délégué. Mais ce délégué, un chef de police d'un quartier de la ville, a-t-il toute compétence et goût artistique pour lui confier une mission si délicate? Peut-il répondre de son impartialité si par hasard il est frappé de neurasthénie ou souffre de douleurs d'estomac?

Beaucoup de considérations pourraient être faites pour démontrer le mal fondé de confier la censure des films à un chef de police. Ceux-ci la plupart du temps doivent leurs places en Espagne au pur hasard ou à la protection de telle ou telle personnalité politique.

Cette mission devrait être confiée seulement à des personnes dont la valeur artistique est garantie. Alors les intérêts des représentants et loueurs de films ne seraient plus livrés à la règle du bon plaisir.

Du film *L'Auberge Sanglante*, je ne dirai que deux mots. Jamais je n'aurais cru l' « Eclair », dont les films sont en général de si belle tenue artistique, capable de filmer une série de scènes justifiant l'opinion des ennemis du cinéma « et destinées à perpétuer la détestable littérature des « romans feuilletons si chers aux cuisinières..... »

L' « Eclair » a cru convenable de donner son nom à une pièce si différente de toutes les autres connues; mais elle ne peut pas en nier la paternité. Sa marque de fabrique est imprimée dans la plupart des tableaux.

Un autre excès de la censure est d'avoir empêché de filmer une scène qui représentait la panique de la foule, produite par l'explosion d'une bombe anarchiste sur une place.

La Société « Espana Grafica » avait combiné un *truc* très ingénieux pour la prochaine scène d'un de ses premiers films, mais notre gouverneur a cru convenable de le défendre aussi.

Si cette série de prohibitions continue, la censure espagnole se mettra bientôt au-dessus des plus rigoureuses, et la cinématographie ne tardera pas à en subir les tristes conséquences.

JOAQUIN M. ABELLA.

CHRONIQUE CALAISIENNE

De notre correspondant particulier.

Les exploitations cinématographiques continuent à connaître, à Calais, la série des salles combles.

Il est vrai que nos directeurs s'efforcent de n'offrir à leurs habitués que des spectacles choisis, réellement éclectiques et intéressants à tous les points de vue.

Après *Roger la Honte*, le Cinéma-Pathé nous présente *La Closerie des Genêts*, le grand drame de Frédéric Soulié, bien fait pour attirer la foule. Ce beau film, interprété par les grandes vedettes de la cinématographie, est très bien encadré par le *Miracle des Roses*, grande féerie, le *Chapeau miraculeux*, *Max Toréador*, scène comique par Max Linder, etc.

* *

Au Cinéma de la Coopérative, succès mérité par la *Danseuse*, grande comédie en quatre parties, et du merveilleux programme de Gaumont-Palace de Paris.

Les autres établissements : Calaisiana-Cinéma, Brasserie Universelle, Cinéma du Phare, etc., nous offrent également cette semaine des programmes dignes d'intérêt.

* *

Un ancien cinématographiste de Calais vient d'acquérir un terrain situé entre Calais-Nord et Calais-Sud pour y édifier un établissement cinématographique très luxueux, dit-on, ce qui portera à dix le nombre des cinémas à Calais.

ALPH. ROBBE.



AVIS



En raison de l'affluence des demandes de location reçues

pour

LE ROMAN de CARPENTIER

M. L. AUBERT vient de s'assurer la concession
de ce drame curieux *pour le monde entier.*

Les pays suivants sont déjà retenus :

FRANCE	**GRÈCE**
BELGIQUE et HOLLANDE	**ROUMANIE**
SUISSE	**TURQUIE**
ALLEMAGNE	**SERBIE**
RUSSIE	**BULGARIE**
ANGLETERRE et Colonies	**BRÉSIL**
CANADA	**RÉPUBLIQUE ARGENTINE**

Pour les autres Pays, s'adresser à :

M. L. AUBERT, 19, Rue Richer, à Paris

Vaincre ou Mourir !





1.295 mètres — 3 affiches

N. B. — Les Films de l'*ITALA* sont imprimés exclusivement sur pellicules vierges EASTMAN KODAK

PAUL HODEL, Agent Général pour la France, la Belgique et la Hollande

Adresser les Commandes :

Pour la France à **PAUL HODEL, 3, Rue Bergère, 3 — PARIS**

Téléphone 149-11 — Adresse Télégraphique : ITALAFILM-PARIS

CHRONIQUE ALLEMANDE

De notre correspondant particulier.

M. Emile Perlmann publie dans le *Kinematograph* de Dusseldorf une relation de voyage très intéressante. Il a visité les ateliers Pathé frères à Vincennes et rend hommage à l'industrie française.

M. Pathé, ayant mis à sa disposition un employé de la maison, notre confrère a fait le tour des vastes ateliers où grouille toute une population d'ouvriers et d'ouvrières.

Voici la section des appareils de prises de vues et de projection, comprenant bien une centaine de mécaniciens. Plus loin, les locaux servant au développement et au séchage des négatifs. Puis les ateliers pour la confection des pellicules vierges et enfin la vaste salle du Pathécolor, où 450 femmes sont occupées à colorier les films.

Au théâtre, M. Perlmann eut la bonne fortune de rencontrer M. Capellani, qui était en train de mettre en scène une action dramatique. Il a gardé de l'excellent artiste un précieux souvenir.

M. Perlman a également visité l'usine de Joinville. L'impression ne fut pas moins pénétrante.

La Maison Pathé frères, conclut notre confrère, possède 65 filiales répandues dans le monde entier. Elle occupe à Paris environ 6.000 employés et ouvriers et produit dans les quarante millions de mètres de films. Le chiffre des affaires se monte à 58 millions de francs.

M. Perlmann, qui a également visité la Maison Gaumont, nous en parlera prochainement.

* * *

Après de multiples tergiversations, la Fédération cinématographique de l'Empire fut enfin fondée le 6 novembre.

Sont nommés : président, M. von Langendorf, directeur artistique des cinémas-théâtres de la Projections A.-G. Union ; vice-président, M. Graf, directeur et président de l'Association des Cinématographistes des Pays du Rhin et de la Westphalie ; secrétaire-général, M. A. Meseritzer, Dr jur. Berlin.

La Fédération, par son organisation et sa centralisation des groupements régionaux, sera certainement appelée à jouer un grand rôle dans la défense des intérêts communs de la corporation.

* * *

La « Nouvelle Société de Films », 224, Friedrichstrasse, annonce pour le 5 décembre une grande bande intitulée : *Daemonit*, qu'elle mettra en vente au prix de 1.130 marks.

MM. Hanewacker et Scheler, les éditeurs de Decroix, feront paraître le 2 janvier un drame en quatre actes avec les artistes bien connus, M. Viggo Larsen et Mlle Wanda Treumann.

La « Polar Film Company », Hermann Semmelhaack, 56 Johns Allée à Hambourg, éditera à son tour *Les Quatre Diables*, grand drame de la vie de cirque.

Le style c'est l'homme; la publicité c'est la maison.

*
* *

Les nouveautés que les Établissements Pathé frères lancent cette semaine-ci sur le marché allemand, comprennent le *Roi Or (S. C. A. G. L.)*, d'après le drame de Xavier de Montépin; *Sa Majesté l'Argent; Le Pont Suspendu*, de René des Touches et Vanhyll; *Max collectionneur de bottes*; *Le Président du Ministère* (Schwedish Biograph); *Sans Patrie*, avec la petite Maria Fromet dans le rôle principal, etc., etc.

La grande maison parisienne annonce que, dorénavant, elle ne sortira plus sur le marché allemand que des films ininflammables.

La « Targa Film », une nouvelle marque allemande, ayant annoncé qu'elle ferait paraître très prochainement un film sensationnel, avec Rodolphe Christians et Mizzi Parla, la Maison Gaumont répondit qu'elle avait monopolisé le concours de ces deux artistes. Aujourd'hui, la Maison Gaumont nous informe que la marque « Targa » se confond avec celle de Gaumont, dont c'est l'anagramme : *T*héâtre *Ar*tistique *Ga*umont.

WAGNER.

Avis à MM. les Lecteurs Belges

Rappelons à nos amis Belges que le "COURRIER" possède à Bruxelles un représentant officiel en la personne de M. Thévenon, Directeur du Métropol Cinéma, 15, Place Brouckère.

Un dépôt du journal existe à cette adresse et tous nos lecteurs Belges pourront, chaque semaine, y trouver le "COURRIER", ainsi que le "MANUEL PRATIQUE" de la Cinématographie.

CHRONIQUE BELGE

De notre Correspondant particulier :

La réunion de la Chambre Syndicale de la Cinématographie, que nous avions annoncée pour le 12, a eu lieu. Quelques membres intéressés ayant répondu à l'appel, ils ont pu se féliciter et se congratuler à leur aise, estimant que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. D'ailleurs cela leur fut aisé puisque les contradicteurs s'abstinrent de venir, protestant ainsi par leur absence.

Ainsi la satisfaction personnelle de ces Messieurs s'est traduite par le résumé suivant, qui donne toute satisfaction au trois intéressés.

CHAMBRE SYNDICALE de la CINÉMATOGRAPHIE

La taxe sur les cinémas.

Certaines divergences d'idées avaient, comme on le sait, divisé les cinématographistes pendant la discussion assez longue à la Chambre des Représentants, du projet de loi établissant une taxe sur les établissements cinématographiques.

A la suite d'un long et circonstancié rapport de la délégation chargée, par les Cinématographistes du pays, de l'étude des taxes sur les cinématographes auprès du Ministre des Finances, les Comités de la Chambre Syndicale de la Cinématographie, de l'Association Belge Cinématographique et de l'Union des Opérateurs se sont réunis au Palais de la Bourse, les 28 octobre, 4 et 12 novembre, et l'Assemblée, en séance du 12 courant, a voté, à l'unanimité, des félicitations et des remerciements chaleureux de toute la cinématographie belge, pour le zèle inlassable, la conscience, la probité et le dévouement sans bornes que ses délégués MM. Marits, Janssens et Bouquin, respectivement Président, Secrétaire et Syndic de la Chambre Syndicale, ont apporté dans leur délicate et difficile mission, dans le seul intérêt général de la cinématographie.

L'Assemblée estime qu'il y a lieu de donner à ce procès-verbal, la publicité la plus large et qu'il serait superflu, dès lors, de réunir les Cinématographistes au sujet de cette question.

Le dossier (archives, commentaires, procès-verbaux, comptes rendus, textes des projets de loi, Annales parlementaires) concernant cette question, restera déposé au Palais de la Bourse de Commerce de Bruxelles (Chambre Syndicale de la Cinématographie).

Espérons qu'il n'en sera pas de même à la prochaine réunion et qu'il se trouvera des exploitants assez courageux pour remettre les choses au point.

Voici la nouvelle convocation.

Chambre Syndicale de la Cinématographie.

Mardi 18 novembre 1913, à 4 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

I. — Compte rendu des travaux de l'année ;
II. — Election des membres sortants du Comité ;
III. — Election des délégués au Comité Central :
IV. — Désignation des experts judiciaires ;
V. — Communications diverses.

Au moment de clore ma lettre, plusieurs exploitants me disent qu'ils seraient heureux de trouver un loueur qui leur fournirait des films à 0 fr. 25, 0 fr. 30 et 0 fr. 35 le mètre. Avis aux intéressés. . . . . . .

DUMOULIN.

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre Correspondant particulier.

Répondant à une aimable invitation de la firme Ruffels Exclusives, de nombreux représentants de la presse visitèrent dernièrement les ateliers de la Hepworth Company à Walton-on-Thames, et assistèrent à une prise de scène tournée par MM. Charles Wyndham, Elias Rickert et Mlle Mary Moore.

Une légère indisposition de cette dernière rendit impossible toute interprétation un peu développée; cependant quelques passages bien intéressants purent être filmés à la grande satisfaction de Messieurs les journalistes.

*
* *

Le capitaine Benson a conférencié ces jours-ci au Victoria Hall de Londres sur le canal de Panama et a fait défiler sur l'écran les phases les plus intéressantes de cette gigantesque entreprise.

Inutile de dire qu'il obtint un très vif succès.

*
* *

La Trans-Atlantic Film Co a inauguré ces jours-ci sa succursale anglaise en présence d'un grand nombre d'invités. Située dans Oxford Street, l' « Universal House » est certainement l'installation cinématographique la plus moderne qui existe.

La réception fut suivie d'un dîner chez Frascati. L'aimable directeur, M. Tippett présidait, assisté de ses chefs de service, M. Joe Brandt; M. J. Avory; M. Downie et M. Lewis Roach.

*
* *

La Selsior Company a filmé une partie de la revue qui obtint un formidable succès à l'Hippodrome de Londres. Nous y voyons Miss Mercy Manners et sa troupe ainsi qu'une nouvelle danse Hispano-Américaine, le quick-step, qui ressemble quelque peu au Tango.

*
* *

M. B. Nicholls, le directeur bien connu de la Sales Agency, revenant d'Amérique, reprit le jour même ses occupations et accorda à un de nos confrères une courte interview au sujet des bruits qui avaient couru sur le

marché anglais, disant que certaines marques représentées par la Sales Agency reprendraient leur liberté.

M. Nicholls opposa le démenti le plus formel à ces fantaisies et déclara qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tous ces racontars, prétendant que la Kalem Agency serait également exploitée par d'autres maisons anglaises et que les A B Films ne resteraient plus attachés à la Sales Agency.

A propos, ajouta M. Nicholls, je puis dire que l'A B fera paraître ces jours-ci un grand drame biblique en quatre parties, *Judith de Béthulie*, qui s'annonce comme un grand succès. Quant à la Kalem, elle sortira le *Général Wolfe* ou *La Bataille de Québec*, un des événements militaires les plus impressionnants.

Or donc, loin de perdre en importance, la Sales Agency ne fait qu'en gagner, s'écrie M. Nicholls. En effet, la Solax Co lui confiera toutes les trois semaines un mélodrame original. Le premier aura pour titre : *Les Coquins de New-York*.

*
* *

M. C. A. Mills, le secrétaire de la société archéologique anglaise à Rome a été nommé membre du Jury pour le concours de scénarios ouvert par la Cinès.

Il est intéressant de noter, dans le même ordre d'idées, que Mr. M. Serra vient d'ajouter à la liste des prix une récompense spéciale de 100 liv. st. pour le meilleur scénario écrit par un auteur anglais.

Si le grand prix de 1000 liv. st. était remporté par un auteur anglais, le prix de M. Serra serait attribué au deuxième scénario. Le geste mirifique de M. Serra sera apprécié à sa juste valeur par les écrivains anglais qui, maintenant, ont un intérêt particulier à soigner leurs œuvres. Ils remercient vivement le fondateur de ce prix spécial.

*
* *

M. P. Kimberley, ci-devant attaché à la J. F. Brockliss et à l'Imp. Film Company, fut chargé de la représentation européenne de la Thanhouser Company, qui très prochainement installera ses bureaux à Londres, probablement dans les locaux jusqu'à présent occupés par l'Imp. Film Company.

*
* *

M. Menchen sortira vers le nouvel an, le premier film de la série Arsène Lupin qu'il a tourné à Epinay-sur-Seine et qui comprendra sept sujets.

A l'occasion de Noël, M. Menchen fera paraître une vingtaine de copies du conte de Noël *Le Miracle*, de Max Reinhardt, coloriées d'après un nouveau procédé.

*
* *

La commission des théâtres et Music-Halls du London County Council, (conseil municipal) a examiné dans une de ses dernières réunions plusieurs demandes de concessions cinématographiques concernant : 1o une salle de 1750 places à Rye Lane and Choumert Grove; 2o the Blue Hall Cinématograph Théâtre 207 King Street Hammersmith, avec 1344 places; 3o une salle de 2512 places à Kilburn High Road et 4o une salle de 1292 places à Mare Street, Hackney.

Nos concitoyens n'auront que l'embarras du choix, car sans compter les quatre établissements projetés, le nombre des Cinémas de Londres atteint déjà un chiffre vraiment fantastique.

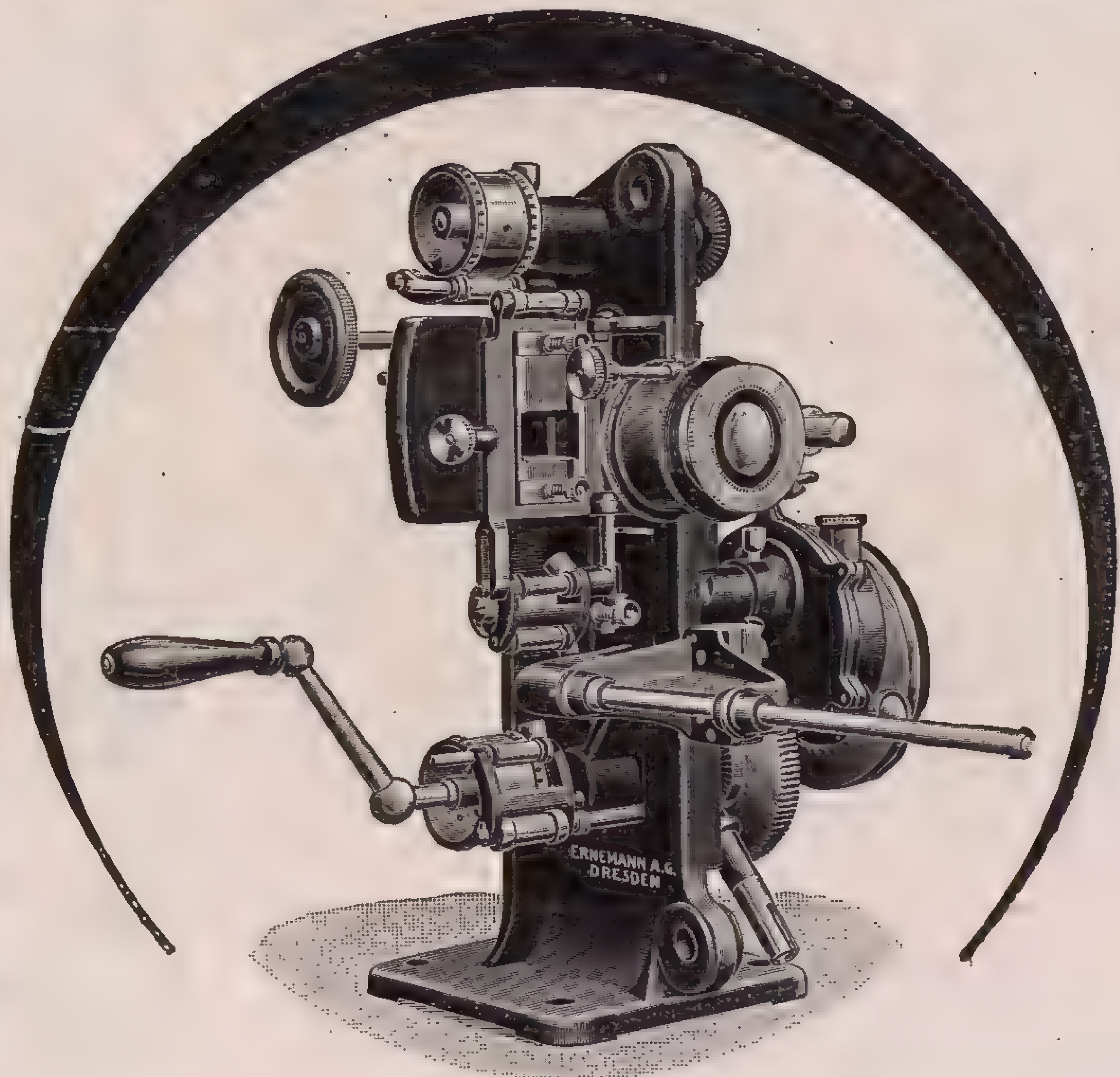
*
* *

Parmi les nouveautés présentées sur le marché anglais, notons une grande bande de la Lubin Company : *Lorsque la Terre trembla* ; *Parsifal*, la belle œuvre lyrique de Wagner, dont la première eut lieu le 21 novembre au West End Cinema ; *Les Vers*, le chef-d'œuvre d'Ouida, avec Maud Fealy dans le rôle principal ; le *Règne de Trajan*, empereur romain ; *Anne Boleyn* avec Miss Laura Cowie, du His Majesty's Theatre.

C'est la Maison Gaumont qui exploite ce dernier film.

*
* *

La Maison Gaumont annonce qu'elle s'est assuré par un contrat passé avec les exécuteurs testamentaires de feu Henry Irving, les droits de reproduction et de vente du film tiré de son ouvrage *Les Cloches*, et que Mr H.-B. Irving lui prêtera son précieux concours.



La Quantité

ne fait pas la

la Qualité !

Nous n'avons pas la prétention d'éblouir le monde en annonçant des chiffres fantaisistes. — Qu'est-ce qui nous empêcherait de renseigner demain la vente de telle ou telle quantité de Projecteurs ? — Ceci ne constitue pas une réclame, au contraire :

notre

IMPÉRATOR

étant au moins trois fois aussi résistant que les appareils employés à ce jour, il est tout naturel que nous en fournissions trois fois moins, pour le grand bien des Exploitants !

*
* *

Mr J.-E. Pryde-Hughes a également quitté la Brockliss pour entrer à la Trans-Atlantic, où il s'occupera de la partie artistique.

C'est un jeune journaliste de talent qui a passé quelques années à Berlin, d'où il écrivit de nombreuses correpondances aux magazines anglais. Sa collaboration avec Mr Lewis Roach produira certainement de belles œuvres.

*
* *

Donnez le « Tango-thée » dans votre établissement et demandez la Tango Waltz à Selsior Film, 3, Denman Street, Picadilly Circus, London, telle est l'annonce qui frappe le plus l'imagination.

Cette Tango Waltz, dansée par Norah Walker et Ernest Belcher, comporte une musique synchronique parfaite.

J'ai vu dans la liste des nouveautés que M. Aubert a présenté une pareille bande au Consortium. Elle fera sans doute son chemin à Paris comme à Londres.

*
* *

Mercredi matin, un incendie a éclaté dans l'atelier cinématographique de Messrs Barker de Londres et a causé des dégâts assez importants. Plusieurs pompiers furent blessés en tombant sur une toiture en verre.

*
* *

Un film ayant pour titre : *L'Amour malade à bord* vient d'être tourné sur le vapeur *Harvard* de la Compagnie Pacific Coast Steamship Co, loué par la Keystone Co. C'est une petite comédie dans laquelle sont intercalées des scènes montrant les progrès faits par le service d'incendie.

Cinquante figurants et plus de deux cents employés de la Compagnie ont prêté leur concours aux Editeurs.

PICK.



CHRONIQUE AMERICAINE

" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est représenté aux Etats-Unis d'Amérique par

LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE PUBLICITE

45 West 34 th. street
New-York U.-S.-A

Nos lecteurs américains sont priés de s'y adresser directement pour toutes transactions commerciales ou communications.

UNITED STATES REPRÉSENTATIVES
UNIVERSAL PUBLICITA COMPANY

45 West 34 th. Street
New-York U.-S.-A

From whom sample copies, advertissing rates and all further particulars can be obtained.

De notre Correspondant particulier.

L'industrie cinématographique se développe ici d'une façon vertigineuse et certaines maisons ont depuis quelques mois triplé le chiffre de leurs affaires.

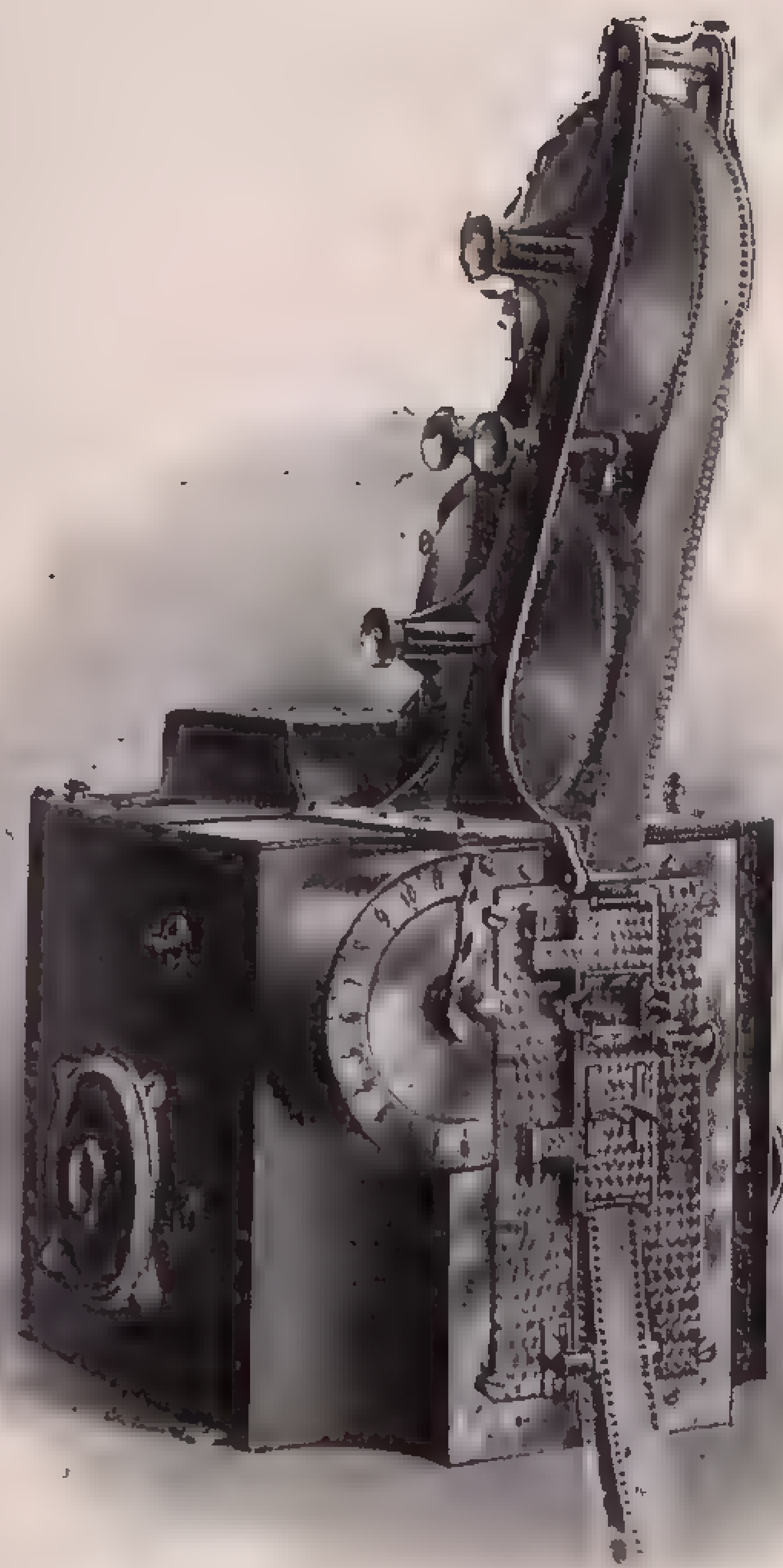
C'est ainsi que la firme Kleine, qui occupe de vastes locaux à Chicago, 166, State Street, et à New-York, Long Acre Building, s'est de nouveau trouvée à l'étroit. Elle vient de louer à New-York une maison de six étages, 20 East Illinois Street où seront transférés les services placés sous la surveillance du Directeur général de la Société, Mr Mc Carahan.



QUELQUES AVANTAGES

DE LA

Nouvelle Tireuse Modèle 1914



Arrêt automatique de la machine lorsque le négatif et le positif sont terminés.

Règlage de la lumière par un procédé nouveau.

Entraînement des pellicules par un mouvement à griffes de haute précision.

Freinage du négatif et du positif.

Facilité de chargement.

Faculté de faire **du titre** instantanément.

Caisse entièrement **métallique.**

Commande directe de la machine par le moteur placé à l'intérieur.

Ventilation de la caisse par ventilateur.

Homogénéité complète de la machine.

Construction de grande **précision** et **simplicité** de la machine.

J. DEBRIE

Constructeur

111, Rue Saint-Maur =:= PARIS

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris

Télég. : **Auberfilm** *Téléph.* : **303.91**

BIOGRAM

UN RAID INDIEN : Drame

Superbe randonnée de chevaux.

James revient d'une longue course dans la Savane. Sa femme et sa jeune fillette l'attendent toutes joyeuses à la porte de la maison.

Après les premières effusions, James, pour se délasser, cherche dans un coffret une liasse de lettres. Ce sont les doux souvenirs de leurs fiançailles, et, tandis qu'à ses pieds le bébé joue, il lit à sa femme occupée non loin de là, la lettre qu'il aima le plus parmi celles qu'elle lui envoya.

Mon cher James,

Merci de ta chère lettre, j'attends avec impatience le jour de notre mariage, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour devenir une épouse sans reproche et une fidèle compagne à travers les épreuves de ta vie.

Bien à toi.

Comme elle a bien tenu la promesse de la fiancée sa chère Eliza !

Sur le pas de la porte, James et Eliza jouent avec leur fillette, leur bonheur est parfait; mais, une flèche rayant l'espace vient se ficher entre les planches disjointes de la maisonnette. Les Indiens sont là, prêts à l'attaque.

Hélas! la maison ne résistera pas longtemps à la horde furieuse.

Pour sauver Eliza, James décide de la cacher dans une fosse secrète. La jeune maman veut aussi y mener sa fillette, mais James s'y refuse, craignant que les pleurs du bébé trahissent la cachette de sa femme.

Lorsque par force elle est entrée dans la fosse, saisissant l'enfant, James grimpe au grenier d'où il s'échappe de la maison.

Il était temps, la porte cède et les Indiens pénètrent dans la chambre vide. Mais chacun veut avoir la part du butin; une lutte s'engage dans laquelle un des leurs est tué. De sa cachette Eliza entend tout. Elle craint pour James, pour son enfant, elle souffre tant de cette incertitude qu'elle se décide à ouvrir la trappe. A peine a-t-elle fait un mouvement que les Indiens se ruent sur elle, la ligottent et s'éloignent avec elle non sans avoir mis le feu à la maison.

Pendant ce temps, James, portant son bébé, arrive à la ferme voisine tenue par son frère Ferdinand. Il y raconte la révolte des Indiens, sollicitant du secours.

Quelques hommes se mettent en route pour la ferme voisine. Quand ils arrivent, le feu a fait son œuvre.

Pendant ce temps, Rosa, la fillette de Ferdinand, part courageusement porter la nouvelle aux fermes environnantes.

De la maisonnette, jadis si riante, il ne reste plus qu'un informe monceau de ruines.

Désespéré, James, aidé de son frère, fouille les décombres.

Ferdinand, découvrant des ossements, s'ingénie à occuper son frère ailleurs tandis qu'il les ramasse.

Celui-ci n'est pas longtemps dupe de la supercherie. Lorsqu'il s'en aperçoit sa douleur ne connaît plus de borne.

Dès que Rosa est partie pour les fermes, chacun se prépare à la guerre et l'on emmène les femmes et les enfants vers le fort où veillent les soldats.

Après une longue course, ils s'arrêtent pour faire reposer leurs chevaux. Mais les Indiens les regagnent, une lutte s'engage.

Eliza est jetée sous une tente au camp des Indiens; le Conseil de guerre tient séance pour elle, et, feignant de dormir, elle peut surprendre leurs projets.

Pourtant, que ferait-elle de ces indications, la prisonnière ?

Un bébé indien vient jouer auprès d'Eliza, la voyant si douce, il essaie avec ses petites mains de la délivrer.

Leurs efforts réunis viennent à bout des liens de la jeune femme, et elle peut, profitant d'un instant d'inattention, s'enfuir bien loin des Indiens.

Montée sur un cheval, elle arrive au galop au fort où elle donne l'alarme. Les troupes partent sous sa conduite et sont assez heureuses pour arriver à temps près des assiégés.

Rien ne peut décrire la joie de James en retrouvant sa femme qu'il avait crue à jamais perdue.

NORDISK

LE SPHINX : Drame.

Avant de se rendre à une fête chez le consul italien, l'avocat Rameau va embrasser sa petite fille qu'il aime par dessus tout. L'enfant est le fruit d'une liaison de jeunesse. Sa mère s'est mariée plus tard avec le docteur Antoine Jamet, le spécialiste connu pour les maladies de poitrine. Il ne l'a jamais revue, lorsqu'il la rencontre au cours d'une fête? Celle-ci sent tout à coup se réveiller en elle l'amour maternel et, lors d'une promenade dans le parc derrière la villa du consul, elle prie Rameau de lui permettre de la voir. Il hésite, mais touché par les supplications de Claire, il se rend le lendemain chez le Docteur Jamet, et invite Claire à faire avec lui une promenade à cheval. Les sentiments qu'il nourrisssait autrefois pour cette femme se réveillent, et l'entente secrète qui existe entre eux n'échappe pas à l'attention du Docteur.

Ils prennent la direction de la maison de Rameau et le désir de Claire ne tarde pas à être exaucé.

Le Docteur est appelé chez son oncle, le riche et avare rentier, Charles Jamet, qui habite seul une petite maison isolée et n'a pour tout personnel qu'une ménagère, Mlle Sommer.

L'oncle souffre d'une indisposition qui, sous le traitement habile de son neveu, disparaît vite. En récompense le vieil avare profite de l'accasion pour rappeler à son neveu qu'il ne lui a pas encore remboursé les 1.000 francs qu'il lui a prêtés, menaçant de le déshériter et de laisser toute sa fortune à Mlle Sommer. Cette menace remplit d'aise la vieille bonne, et le jeune docteur retourne chez lui tout attristé, les exigences de sa femme et ses études coûteuses ont diminué son patrimoine.

Peu après, l'enfant de Rameau tombe malade? Le médecin appelé en hâte déclare que, seul, le Dr Jamet peut la sauver. Rameau supplie Claire de décider son mari à venir, mais le Docteur trouve hardi de la part de Rameau, qui visiblement fait la cour à sa femme, de venir lui demander un service. Alors Claire ne voit pas d'autre moyen que de déclarer à son mari que l'enfant est à elle. Pour le bébé, il promet d'aller le visiter. Grâce à ses soins éclairés, l'enfant guérit. Reconnaissant, Rameau lui tend les mains, mais celui-ci ne lui accorde pas même un regard. Un des soirs suivants, le Docteur va rembourser à son oncle la somme qu'il lui doit. Le vieux grippe-sous saisit l'argent et dès que son neveu est parti, il ouvre sa cachette. Tout à coup, il aperçoit un étranger derrière lui et tombe mort de saisissement. L'inconnu est Michon, un ancien ouvrier, que la boisson et la paresse ont rabaissé au dernier niveau. Quand il voit tomber le vieillard il est effrayé. Il s'est introduit dans la pièce dans le seul but de demander l'aumône. Maintenant il voit les ennuis que pourra lui causer sa visite, et s'enfuit.

Les renseignements fournis par Mlle Sommer accusent le Docteur. En raison de l'accusation soutenue par Rameau, le docteur Jamet se voit condamné à de nombreuses années de prison. Après cette condamnation, Rameau offre à Claire de l'emmener chez lui. Elle refuse cet offre avec mépris, et se place comme garde-malade dans un hôpital. L'ex-ouvrier Michon est placé dans sa salle. Dans un journal il lit le rapport du procès concernant le meurtre supposé du vieil avare et il apprend qu'un innocent a été condamné. Il comprend que son témoignage peut le délivrer et il fait immédiatement remarquer à sa garde-malade que son temoignage pourrait avoir plus de poids qu'aucun autre.

Les explications de Michon jettent un nouveau jour sur le procès; le docteur Jamet est reconnu innocent et c'est comme un ange libérateur que Claire pénètre dans sa cellule, réparant ainsi le mal qu'elle avait involontairement causé.



D. B. G.

LA BOITE D'ALLUMETTES MYSTÉRIEUSE

Comique

Jean, le cul-de-jatte, rencontre au hasard d'une de ses éternelles promenades, une boîte d'allumettes. Ravi, il s'en empare, et essaie aussitôt d'enflammer un tison. Celui-ci, comme toute allumette qui se respecte, est fait pour toute autre chose que celle à laquelle on le destine.

Devant ses vains efforts, Jean jette au loin la boîte maudite. Le choc l'ouvre et les allumettes s'en échappant forment de magnifiques villas et de luxueux châteaux.

Emerveillé, le cul-de-Jatte s'approche. Il avance la main, mais les allumettes prennent feu détruisant ainsi le magnifique mirage à peine entrevu, car il est arrêté que tout n'est qu'illusions dans le domaine de la régie.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS

PATHÉ FRÈRES

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social : 30, BOULEVARD DES ITALIENS, Paris

Téléph. : **Louvre 15-89**

Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères, 104, RUE DE PARIS, Vincennes

Tél. : **Roquette 34-95**

S. C. A. G. L.

LES PAUVRES DE PARIS

D'après le célèbre drame de Brisebarre et Nus

Le capitaine au long cours, Pierre Bernier, de retour en France, se prépare à aller rejoindre sa femme et son fils à Paris. Mais malgré sa hâte de revoir les siens, il doit demeurer quelques jours au Havre pour établir un inventaire des marchandises rapportées par lui en France. Pendant son court séjour, il dépose toute sa fortune — 200.000 francs — chez un banquier de la ville. Or, les affaires de ce banquier — un nommé Villebrun — périclitent. Le capitaine, averti à temps, veut retirer son argent, arrive au moment où le banquier prend la fuite avec l'argent de ses clients, et exige le remboursement de ses 200.000 francs. Villebrun, se voyant démasqué, n'hésite pas à supprimer ce témoin dangereux, et jette son corps à la mer.

Le commis Planterose a assisté à la scène sans y prendre part, mais il ne serait pas fâché d'exploiter la situation, et de faire un peu « chanter » son patron, pour prix de son silence. Peine perdue! Villebrun l'abandonne sur la grande route, où Planterose, le cœur plein d'amertume, jure de se venger. Nous le retrouverons à Paris où la malchance l'a conduit à se faire mendiant : « Le mendiant de Saint-Etienne-du-Mont », c'est sous ce surnom que le connaissent la veuve Bernier et son fils André qui, tous deux, végètent dans la plus noire misère... C'est aussi à Paris — abri de tant de ruines et de crimes — qu'est venu se cacher, sous le nom d'emprunt de Delcroix, le misérable Villebrun. Le hasard a ainsi rapproché et groupé tous les personnages de ce drame et la veuve du malheureux capitaine est devenue, à son insu, la locataire de l'assassin de son mari; elle ne devait d'ailleurs pas le rester longtemps : au premier terme impayé, l'inflexible Villebrun jette sur le pavé la mère et le fils, qui trouvent refuge chez le bon Planterose — conscience un peu obscure mais excellent cœur, et dont l'intelligence éveillée a vite fait d'identifier le pseudo Delcroix.

Fort des preuves qu'il a en mains — il a gardé précieusement le reçu des 200.000 francs versés jadis par le malheureux Bernier — il vient confondre Villebrun... Malgré toute son astuce, Planterose est une fois de plus joué par son ex-patron qui, sous couleur de reprendre, contre espèces sonnantes, le reçu que Planterose cache en son logis de la rue de la Huchette, l'enlève en automobile et se débarrasse de lui en le précipitant sur la voie, au moment où passe un train...

Planterose, cependant, a échappé miraculeusement à la mort... Il revient à point, avec André, pour sauver la pauvre Mme Bernier que la misère a poussé au suicide... Tandis que Planterose la réconforte, le réchaud encore fumant est relégué par André dans la pièce voisine : c'est ce réchaud qui sera l'instrument de justice de la Providence, car Villebrun, qui s'est subrepticement introduit

chez Planterose, pour y reprendre les pièces compromettantes pour lui, suffoqué par les gaz délétères, tombe inanimé... Secouru par ses victimes, Villebrun, enfin touché par le remords, répare le passé.

BELGE CINÉMA FILM

(Pathécolor)

LE DIAMANT NOIR : Grande Scène dramatique, en 3 parties, de M. Alfred Machin

Luc Ogier, secrétaire du baron Van der Malen, est fiancé à la jolie Linke. Profitant de leur congé du dimanche, Luc et Linke se promènent, les yeux dans les yeux, comme deux amoureux très épris, le long des rivières, dans les grasses prairies des polders. Luc qui a trouvé une pie, la donne au château pour tranquilliser Linke, qui est superstitieuse, et bientôt, la pie apprivoisée, devient l'hôte aimé du grand parc.

Luc et Linke voient approcher avec bonheur la date de leur mariage, lorsqu'un événement imprévu et douloureux entrave leurs projets : une bague ornée d'un précieux diamant noir a été volée à Mlle Van der Malen. Tout accuse Luc Ogier, et une perquisition fait découvrir chez lui le bijou volé.

Les gens du village, durs comme le sont les foules aux vaincus et pour qui un accusé ne peut être qu'un coupable, s'écartent avec mépris de Luc Ogier : l'amour et la confiance de sa fiancée soutiennent seuls le malheureux dans cette épreuve douloureuse. Mais pour ne pas traîner dans ce pays son déshonneur immérité, il décide de s'expatrier et part au Congo avec l'explorateur Santher.

Les mois s'écoulent, Luc Ogier, aguerri, devenu insensible aux rigueurs du climat, familiarisé avec la mort qu'il affronte journellement, chasse les hôtes redoutables de la brousse. Un jour, un léopard blessé se retourne contre Santher qui, lacéré par les griffes puissantes du fauve, ne doit son salut qu'au courage du jeune Belge.

Pendant ce temps, le jour s'est fait sur le vol du château Van der Malen. Le voleur — ou plutôt la voleuse, car la coupable n'est autre que la pie Jacqueline — ayant de nouveau dérobé le diamant noir, s'est fait surprendre en flagrant délit, et la télégraphie sans fil apprend à Luc Ogier sa réhabilitation. Il revient au pays où, mûri par son expérience des hommes et des choses, il apprécie mieux que jadis son bonheur reconquis.

PRINCE

RIGADIN NE FAIT RIEN COMME TOUT LE MONDE : Scène comique de M. Millot, jouée par Prince.

Rigadin, ayant à son actif nombre d'aventures, songe à se ranger et à se marier.... Il a remarqué une charmante jeune fille, Alice Soury, et la demande en mariage. Le père, blasé sans doute sur les fantaisies de sa fille, invite le prétendant à s'adresser directement à l'intéressée et celle-ci pose ses conditions : « Je veux vivre le contraire de la vie et je n'épouserai qu'un homme original, ne faisant rien comme tout le monde. A vous de trouver le moyen de me plaire ».

Pour conquérir cette jeune fille bizarre, Rigadin arrive, un bouquet de chardons à la main, dans un attelage composé d'une automobile remorquée par un âne et se livre à mille excentricités. Ravie, la jeune fille pousse l'audace jusqu'à embrasser son prétendant. Mais ce geste lui vaut une gifle bien sentie, et Alice, stupéfaite, s'en va bouder dans un coin.

Rigadin lui représente alors que son geste un peu vif n'avait qu'un but de démonstration : prouver qu'il valait mieux reprendre la vie à l'endroit. La jeune fille en convient et tout finit par un bon mariage.

ANDRÉ DEED

BOIREAU ET LES DEUX POLICEMEN

Scène ultra-comique, jouée par André Deed

Boireau, recordman du rire en largeur, est recherché par la police sous inculpation d'avoir déclaré, parmi les citoyens de la libre Amérique, une épidémie de dilatation de rate.

Pris au lasso par deux policemen, ficelé comme une momie égyptienne, Boireau parvient en route, à se débarrasser de ses liens, cherche un refuge à la cîme d'un arbre, retombe aux mains des agents, reprend la fuite et donne tant de fil à retordre aux braves représentants de l'autorité que ceux-ci finissent par le clouer sur une table.

Mais Boireau en réchappe encore, saute par dessus le bord d'un bateau et salue ironiquement les policemen yankees, restés sur le ponton, et furieux de leur déconvenue.

AMERICAN KINEMA

LA GOÉLETTE « SANAWITTS »

La goélette *Sanawitts*, chargée secrètement d'une cargaison de dynamite, quitte le port; le patron de la goélette a accepté par charité de prendre à son bord un marin du nom de Carter, qui passe pour être un ivrogne invétéré.

Peu après le départ de la goélette, Carter apprend, par le hasard, la nature de la cargaison; il prévient les marins, les excite à la révolte et, pour maintenir l'ordre, le capitaine Hart doit user de force et de violence.

Carter, déjà sous l'empire de la boisson, passe derrière le capitaine, le frappe et le jette à la mer.

Désormais livrés à eux-mêmes, les hommes de l'équipage font fête et boivent et dans le désordre qui s'ensuit, une lampe est renversée, la flamme communique le feu aux poudres, et la goélette saute.

Réfugiés sur des épaves, les marins sont sauvés, à l'exception de Carter. Mais un jeune mousse, fils du disparu, prend la mer sur une barque de sauvetage, et ramène son père sain et sauf au rivage.

LA PORTE CLOSE

Pour obéir aux volontés du testament de sa pauvre mère, Hesperia va rejoindre un de ses oncles habitant la campagne, le comte Narcisse Moro, homme très frivole.

Saintgneu, le vieux garde-chasse indigné de la conduite de son maître l'incite à changer de vie.

L'Ingénieur Manni arrive de la ville voisine diriger les travaux pour le tracé d'une route.

Il remarque la beauté d'Hesperia, lui déclare son amour et une idylle s'ébauche.

Un ami du comte Moro est venu lui rendre visite, il observe Hesperia et réveille à ce sujet les idées frivoles du comte.

Un jour que l'ingénieur Manni est venu dans la demeure du comte rapporter l'ombrelle qu'Hesperia ar oubliée à la fontaine, ce dernier lui propose de dirige les travaux de restauration du château.

L'ingénieur accepte, heureux de se rapprocher ainsi d'Hesperia, mais bientôt une injuste jalousie donne cours à son licenciement.

Pour oublier il s'adonne à la chasse.

Hesperia souffre loin de lui et son oncle étant absent, elle prie le garde-chasse Saintgneu de faire venir l'ingénieur, ayant besoin de lui parler.

Saintgneu obéit.

Mais sur ces entrefaits, l'oncle rentre et reproche à Hesperia de ne pas être prête pour le départ de la chasse au renard.

Au bout de quelque temps Hesperia fatiguée abandonne la chasse et Narcisse Moro va la rejoindre. Aveuglé par sa passion il veut profiter de cette solitude. Saintgneu qui est à la recherche d'Hesperia survient et tire sur son maître. Hesperia est sauvée.

Cet acte fait devenir fou Saintgneu qui s'éloigne de cet endroit. L'ingénieur Manni arrive, les habits déchirés et couverts de poussière. On le prend pour le coupable et on l'accuse du meurtre, toutes les apparences sont contre lui, sa mise et surtout son fusil trouvé près du comte fortifient les présomptions. Saintgneu, dans une chasse quelques jours auparavant, l'avait emprunté à Manni.

Le seul qui pourrait prouver l'innocence de l'ingénieur est la victime, mais il ne le veut pas, jaloux de l'amour d'Hesperia pour Manni. Il ne le ferait que si Esperia consentait à partir avec lui.

Hesperia désespérée fait une dernière tentative. Elle interroge Saintgneu qui d'abord paraît ne pas la comprendre, puis peu à peu, provoqué par ses insistances reconstitue la scène tragique et s'accuse lui-même.

L'ingénieur Manni reconnu innocent se marie avec Hesperia au grand désespoir de Narcisse Moro.

ITALA

VAINCRE OU MOURIR : Drame à grand spectacle

Le Ministre de la Guerre a désigné le général Alberti pour être dépositaire des plans de mobilisation de la haute frontière et des modèles définitifs d'une nouvelle bombe,

Blanche, la fille du général, qui est au courant de la responsabilité confiée à l'honneur de son père, est bien loin de soupçonner par quelle voie la trahison est sur le point d'arriver. Elle se laisse séduire par les belles paroles du faux comte Mora, qui a su gagner l'estime du général, et elle en arrive à commettre l'imprudence de le recevoir chez elle, dans la plus grande impunité, le soir même où son père a reçu en dépôt les fameux plans. (L'habile aventurier avait, auparavant, pu constater de ses propres yeux l'exactitude d'informations secrètes qui lui étaient parvenues : la pauvre fille est la victime d'un narcotique qu'elle respire avec le parfum d'un bouquet. L'espion réussit ainsi à s'emparer de la cassette dans laquelle sont renfermés les secrets.

De Mora, avant de s'éloigner avec son butin, éprouve le besoin d'avertir ses chefs de l'heureux résultat de son entreprise ; et là, en face de la jeune fille qui est pour reprendre ses sens, il écrit un télégramme qu'il sèche à la hâte avec un papier buvard... A ce moment, Blanche secoue sa torpeur et rouvre les yeux, aperçoit alors le faux comte qui fuit avec la précieuse cassette. Elle comprend tout et elle est alors envahie par une haine farouche. Ses yeux se portent sur le buvard, et c'est pour elle une révélation : elle se décide à poursuivre l'astucieux émissaire pour lui arracher coûte que coûte les secrets volés, pour racheter sa fatale imprudence, pour éviter l'irréparable déshonneur de son père et de son nom ! Le télégramme disait : « Coup réussi... je m'embarque sur l'Orion. Bernard ».

L'Orion est déjà parti... mais je le rattraperai ! Et la courageuse jeune fille écrit rapidement quelques mots à son père pour lui dire ce qui lui est arrivé en même temps qu'elle lui fait part de sa ferme volonté de ne revenir qu'avec le précieux dépôt ou de périr. Le champ d'aviation n'est pas loin, en toute hâte, la jeune fille s'y rend et après avoir raconté une histoire à elle à un pilote célèbre, celui-ci se décide à se mettre à la poursuite de l'Orion qui est déjà en pleine mer.

La passagère de l'avion est Blanche, sitôt parvenue dans le sillage du vaisseau, elle fit de grands gestes pour se faire remarquer des passagers, puis au plus près, audacieusement, elle se laisse tomber dans l'Océan. Du bord de l'Orion on a vu la chute et l'on se précipite au secours de la jeune fille qui est vite recueillie et ramenée à bord du vapeur. Après les premiers soins que nécessite son immersion, Blanche qui n'a pas perdu son objectif de vue, se met à la rechercher du ravisseur et ne tarde pas à le reconnaître malgré un déguisement. Après mille ruses pour connaître la cabine de l'espion, Blanche sait enfin ce qu'elle veut savoir. Elle attend le soir, et alors, armée d'un bon revolver elle pénètre chez lui. Sous la menace de son arme, elle se fait remettre le fameux coffret ; elle a déjà gagné la partie quand retentit une clameur d'ef-

(Voir suite page V.)

froi : Au feu ! Sauve qui peut ! ! ! Blanche a un geste de stupeur et l'espion en profite pour reprendre la cassette. En un tour de main, Blanche est désarmée et solidement ligottée, puis abandonnée dans la cabine, dont de Mora a soin de refermer la porte à clef. Blanche semble vouée à une mort certaine.

Quand à l'espion, il est le premier à se précipiter vers les chaloupes de sauvetage et au milieu de la confusion créée par l'incendie, il réussit encore à s'échapper. Quant à Blanche, elle est restée seule sur le navire destiné à la perdition ; après bien des efforts, elle réussit enfin à se détacher et par un hublot, elle se précipite dans la mer, échappant au feu et à l'engloutissement. Elle est recueillie longtemps après par un yacht de plaisance croisant dans ses parages et soignée énergiquement, mais ses premières paroles sont pour raconter son histoire au propriétaire du bateau, et celui-ci, pour ses beaux yeux, consent à mettre le cap vers la terre où est l'ennemi.

Dans la capitale étrangère, les deux nouveaux amis ne peuvent demander le secours de la police adouse. Aussi Blanche se décide-t-elle à se déguiser légèrement; elle espère, par une vie brillante et tapageuse, attirer l'attention du grand monde cosmopolite. De Mora mord à l'hameçon, mais l'étrange ressemblance de l'inconnue avec Blanche, le rend défiant. Il dénonce à la police, la nouvelle venue comme espionne et il assiste ainsi au premier échec que les nouveaux alliés lui infligent devant le commissaire de police, et quoique troublé par l'étrange ressemblance, il accueille de bonne foi la déclaration très explicite de M. Wilkinson, le millionnaire bien connu ; puis il présente ses hommages à Blanche qu'il croît être Mme Wilkinson. A partir de ce jour, les exquises amabilités de l'heureux couple et l'éblouissante beauté de Blanche conquèrent le cœur de l'aventurier ! Ne pouvant plus résister, il lui révèle un soir sa passion, et Blanche lui murmure : « Demain soir, chez vous ! »

Le lendemain, l'épervier lui-même tombe dans le piège qu'il avait un jour tendu à la colombe ; il s'endort, impuissant, tout en se rendant compte de sa défaite en face de l'héroïne ressuscitée ! Les difficultés et la peur des bombes avaient jusqu'alors empêché l'aventurier de toucher aux trésors soustraits au général Alberti. Aussi, est-ce avec un réel bonheur que Blanche en fait la constatation. Cependant, un domestique indiscret a averti la police qui maintenant entoure la maison. Le temps presse, une tragique résolution s'impose. Il s'agit des suprêmes intérêts de la Patrie, et le scrupule constituerait une haute trahison ! Blanche retire une des bombes secrètes, la dépose derrière la porte qui est sur le point de céder sous la poussée et se sauve par la fenêtre. Une automobile dans laquelle se trouve Wilkinson l'attend. Une explosion formidable fait écrouler la maison : hommes et choses sont ensevelis ! Blanche et Wilkinson gagnent la frontière en aéroplane... L'héroïne arrive à temps pour sauver l'honneur de son père...

Les jours passés dans l'angoisse de la lutte en commun ont changé en amour l'estime réciproque des deux jeunes gens... et Wilkinson n'est pas reparti seul !



BRONCHO

LES SOUPIRS DU CŒUR

Grand drame pathétique

Mme Bates a choisi depuis longtemps déjà le mari qu'elle destine à sa fille Marie : c'est M. Groves, et il en devient obsédant auprès de la jeune fille.

Celle-ci qui aime un jeune voisin, John, fit un jour au favori de sa mère la déclaration suivante : « Ce n'est pas la richesse que je veux, c'est l'amour. Il est d'autant moins digne de votre part d'insister dans vos propositions que ma mère vous favorise ». Puis, en raison de la guerre qui va éclater, John doit partir, Marie le supplie de l'emmener craignant qu'en son absence sa mère ne l'oblige à épouser Groves.

John va être appelé à partir dans le parti Sudiste et il est abhorré de Groves qui, lui, est officier Unioniste. Mais, avant de partir à la guerre John fait célébrer son mariage avec Marie, puis ils vont rendre une visite de politesse à Mme Bates. Mais celle-ci froissée dans son orgueil les évinça en disant à Marie : « Va-t'en avec ton digne mari et gardes-toi de ne plus jamais franchir le seuil de ma maison ». John emmena donc sa femme chez son père qui la reçut à bras ouverts et quelques temps après, il partit rejoindre son corps, comme lieutenant.

Un an après, une bataille acharnée a lieu près de la maison de John et le capitaine Groves ordonne à sa compagnie d'occuper la maison pour y poster les meilleurs tireurs.

Le père de John a beau invoquer que sa belle-fille va être mère et que le bruit de la fusillade pourrait lui être funeste, rien n'y fait et la maison sert de point de mire à tous les coups.

Quant à John, en voyant sa maison occupée par l'ennemi, il s'élance pour les déloger, les ennemis fuient, mais, John, arrivé le premier, est dangereusement blessé. Il arrive chez lui au moment où sa femme donne le jour à un beau garçon, un véritable enfant de la guerre. Mais, pour ne pas effrayer son épouse, il recommande de ne pas lui dire qu'il est blessé, mais il demande qu'on lui apporte son fils, voulant le voir avant de mourir. Il eût le temps de l'embrasser et expira.

Un mois s'écoule encore. La maison familiale est en ruines, et Marie reste seule avec son bébé. Elle écrit à sa mère une lettre touchante, mais Mme Bates est inflexible et ne fait aucune réponse.

Pour ne pas rester une étrangère dans le pays de son mari, la jeune femme reprend le chemin de sa ville maternelle et elle va errer autour de la demeure de sa mère ; celle-ci feint de ne pas la voir.

Elle est reconnue par une de ses anciennes amies d'enfance qui lui offre l'hospitalité et va auprès de Mme Bates intercéder pour la malheureuse veuve. Mais l'orgueilleuse dame répond : « Elle peut bien mourir, que m'importe ! C'est de sa faute si, à présent, elle se trouve dans de pareilles conditions ! »

Marie ne se le fait pas redire, et durant trois ans, elle peut parvenir à gagner sa vie et nourrir son petit en faisant des travaux d'aiguille, l'excès de travail l'a exténuée et un beau jour elle tombe épuisée.

Son fils est maintenant un grand bambin et, un beau jour, il est surpris volant des fruits chez Mme Bates. Celle-ci se le fait présenter et veut lui faire l'aumône, mais le bambin se redresse fièrement : « Si vous êtes ma grand'mère, je vous hais et je voudrais plutôt voir mourir ma mère qu'accepter un secours de vous ! » Cette réponse si simple et pleine d'orgueil, fit réfléchir l'orgueilleuse. Elle est maintenant seule et délaissée et l'on chuchote même sur son passage, son véritable cœur se fait sentir, et, chargée d'un gros panier de provisions, elle va enfin rendre visite à Marie, heureuse enfin de se retrouver avec les siens.

Il n'y a pas d'annonce sans importance dans le journal d'aujourd'hui. Il n'y en aura pas non plus samedi.

The Général Film Agency Limited

9, PLACE DE LA BOURSE, Paris

Tél. : **Central 82-00**

CONTE D'HIVER

Drame de William SHAKESPEARE

Le roi Léonte, un tyran jaloux, a invité à sa cour, le Roi Polixène de Bohême, et bientôt, il croit s'apercevoir que son hôte, au mépris des lois de l'hospitalité, fait à sa femme, la Reine Hermione, une cour assidue.

Il en conçoit un vif sentiment de jalousie et sa nature ardente ne tarde pas à se manifester par des actes irraisonnés.

Egaré par la passion, il ordonne à son conseiller Camillo, de verser au Roi de Bohême un breuvage qui, abrégeant ses jours, rendra du moins au Roi Léonte, sa tranquilité.

Mais Camillo répugne à semblable besogne. Il va, de nuit, trouver le Roi de Bohême pour l'avertir du danger qu'il court, et l'engage à fuir. Pour échapper à la vengeance royale, Camillo suit le Roi de Bohême dans ses états.

Mais deux archers qui ont assisté au départ de Polixène viennent le rapporter au Roi Léonte, qui en déduit la culpabilité de la Reine Hermione et la fait jeter dans un cachot.

Au milieu de la détresse la plus grande, abandonnée de tous, excepté de sa fidèle Paulina, qui lui est toute dévouée depuis sa jeunesse, la Reine met au monde une fille. Pendant ces événements le Roi envoie à Delphes deux messagers consulter l'oracle d'Apollon pour connaître la vérité sur la faute de sa royale épouse.

Puis, apprenant la naissance de cet enfant, qu'il repousse comme étant le sien, il charge son fidèle Antigonus d'aller le perdre hors du royaume, dans une contrée déserte. Antigonus obéit à regret et il part.

La Reine passe devant la Cour de Justice pour répondre de son crime devant la Cour assemblée.

Mais, tout à coup, les messagers reviennent de Delphes apportant la réponse de l'oracle.

> « *Hermione est chaste, Polixène sans blâme, Camillo un sujet fidèle, Léonte un tyran jaloux, et son enfant innocent est légitime. Le roi vivra sans héritier, si l'enfant que l'on a perdu n'est pas retrouvé.* »

Le Roi comprend alors combien il fut cruel, et il ordonne de délivrer la Reine.

Mais, tous ces événements ont influé sur la raison de la pauvre Reine Hermione, qui, privée de son enfant, voit de jour en jour son cerveau s'affaiblir. Paulina, va consulter une sorcière qui lui donne un philtre pour endormir la Reine, afin d'arrêter les souffrances d'Hermione. Et quand le Roi apprend que sa femme est morte, et qu'il exhale sa douleur, Paulina le laisse expier son erreur et sa méchanceté dans les larmes, gardant pour elle seule la possession du terrible secret.

Or, Antigonus est arrivé en Bohême pour abandonner l'enfant, mais des gueux qui guettent son passage, croient le voir déposer un trésor dans un bois écarté. Ils l'attendent, se jettent sur lui, et essayent de savoir où il a caché le trésor.

Ils l'entraînent pour le forcer à parler, quand une soufrière en ébullition, laissant échapper ses vapeurs, étouffe et engloutit à jamais le malheureux Antigonus.

Des bergers recueillent l'enfant trouvé au pied d'un arbre et l'emmènent dans leur pays, cependant que les bandits en incendiant la galère d'Antigonus, détruisent à jamais les traces de leur forfait.

Seize ans ont passé sur tous ces événements.

La petite fille abandonnée est devenue la belle Perdita, pour laquelle Florizel, le fils du Roi de Bohême s'éprend d'un amour sans limites. Il fait sa cour à la jeune fille en se faisant passer pour un simple pâtre et les fiançailles champêtres ont lieu, au milieu des acclamations de tous les bergers du pays.

Le Roi de Bohême, mis au courant de la passion de son fils, vient au milieu de la fête, dévoiler la personnalité de Florizel qui se voit séparé de celle qu'il aime.

Puis, avant de punir Perdita, le roi vient trouver les bergers qui l'ont élevée, et son étonnement est grand quand Camillo, qui est resté son ami, reconnaît à des preuves que lui donnent les bergers, que Perdita est bien la fille que Léonte, roi de Sicile, a fait perdre par Antigonus.

Polixène, plein de grandeur d'âme, décide d'aller rendre lui-même Perdita à son père.

Et il part avec Camillo et la jeune fille pour se rendre à la cour de Sicile.

En revoyant Polixène, Léonte sent le chagrin remonter plus violent et plus vivace à son cœur, il embrasse celui qu'il prit autrefois pour un rival heureux.

Pendant ce temps Camillo a trouvé les traces de Paulina et vient lui montrer la fille de la Reine Hermione.

Paulina bénit la sorcière qui lui a vendu le philtre et remercie la Providence d'avoir permis que la fille pût un jour retrouver sa mère.

Ils vont auprès de Léonte qui serre sa fille Perdita sur son cœur. Un chagrin se mêle à sa joie, mais Paulina veut que l'enfant retrouvée soit heureuse. Elle ouvre un rideau, et, devant Léonte, telle qu'il l'a quittée seize ans auparavant, apparaît à ses yeux étonnés, la Reine Hermione, réveillée de son long sommeil léthargique.

La Reine peut presser sur son cœur l'enfant destinée à la mort et le Roi est pardonné des erreurs qu'il a commises au nom de la jalousie et de l'amour . . . .

. . . .

. . . .

LA BAGUE DE LA FIANCÉE

Drame en deux parties

Mme Bernard vit avec ses deux enfants Suzanne et son fils. Le jeune homme lui donne beaucoup de tourments, car il est joueur et contracte perpétuellement des dettes.

Suzanne est invitée par son amie Louise de Frévalcs pour assister à ses fiançailles avec le comte de Charmoise. Le jour de la cérémonie, celui-ci offre à Louise une bague de toute beauté.

Suzanne reste encore au château pendant quelque temps. Une nuit, furtivement, son frère pénètre dans le parc, entre dans la chambre de sa sœur, et vient lui confesser qu'il a perdu au jeu, que pour rembourser, il a commis un faux, qu'il va être arrêté. Il faut le sauver à tout prix.

Suzanne, désespérée, confie son chagrin à Louise, qui cherche par quel moyen elle pourra sauver son amie. Elle en trouve un, qui est un bel exemple de dévouement à l'amitié. Elle va à Paris avec Suzanne sous le prétexte de faire des achats et toutes deux se rendent chez un bijoutier pour vendre la bague donnée par le comte de Charmoise. Puis, pour écarter tous les soupçons et éviter les remontrances, Louise se fait faire une bague semblable en imitation.

Les grandes Enquêtes contre le Péril Cinématographique

Excelsior continue son enquête avec une activité louable et un souci d'impartialité qu'il nous est agréable de relever. Aussi, nous enregistrons la suite des réponses, malheureusement bien fantaisistes, de MM. les interviewés de notre éminent confrère. Mais il nous semble opportun d'apporter quelques éclaircissements nécessaires sur les tenants et aboutissants de cette enquête, en reproduisant *in extenso* le premier article d'*Excelsior* sur cet objet :

Une Grande Enquête d'EXCELSIOR

Le Cinéma contre le Théâtre

Y a-t-il une crise des théâtres au bénéfice des cinémas? Quels sont les moyens de sauvegarder les intérêts des uns et des autres?

Telle est la question que pose *Excelsior* et que nous suivrons avec lui — dans ces intéressants développements.

Les auteurs dramatiques ont discuté la question des cinématographes. L'incorporation des entreprises cinématographiques aux statuts de la Société des Auteurs et la perception des droits d'auteurs dans les cinémas ont fait — avant d'être votés — l'objet de longues polémiques et de controverses ardentes. La multiplication des cinématographes est commentée de toute part. M. Gabriel Astruc en expliquant les raisons de l'insuccès du Théâtre des Champs-Elysées, disait : « Les directeurs de théâtres subissent une crise violente qui se solde par une diminution sensible des recettes. Les bénéfices actuels sont de moitié inférieurs à ceux de l'an dernier à pareille époque.... » M. Gustave Charpentier, l'éminent compositeur de *Louise* et de *Julien*, a déploré naguère la concurrence formidable que le cinématographe fait au théâtre et mis les auteurs et les directeurs en garde contre l'abondance croissante des cinémas. Les Pouvoirs publics eux-mêmes ont envisagé tout spécialement la question des cinémas. Le projet de budget pour 1914, déposé à la Chambre des Députés, ne contient-il pas une majoration des patentes des cinématographes dont le chiffre est fixé à 500.000 francs?

L'extension des cinémas n'est cependant pas la cause unique de la diminution des recettes des théâtres en France. Par les chiffres que nous publions ci-dessous, nos lecteurs pourront, en effet, se rendre compte que, durant les années 1911 et 1912, pendant lesquelles la vogue des cinémas s'est déclarée, les bénéfices des théâtres ont augmenté parallèlement à l'ouverture des entreprises cinématographiques.

On croit communément que les frais généraux des théâtres ont augmenté, contrairement à ceux des cinématographes, dont la source de bénéfices réside dans le minimum de charges. Or, à une augmentation générale des frais dans les théâtres provoquée par les appointements et les cachets élevés des artistes et la perfection de la mise en scène, a correspondu une augmentation des frais dans les cinémas. Les directeurs de ces entreprises ont commencé dans des salles aux dimensions exiguës et à la décoration rudimentaire. Aujourd'hui, les cinémas sont édifiés sur des bases semblables à celles de nos plus vastes théâtres : ils possèdent de vastes et luxueux dégagements, des vestiaires, des bars, ils sont décorés avec un goût délicat, ils projettent sur l'écran des films gigantesques qui se déroulent sans interruption durant trois heures d'horloge.

Les raisons de la crise du théâtre

L'Assistance publique fait peser sur les cinémas les mêmes droits que sur les théâtres. Dans quelque temps, les droits d'auteurs seront perçus de la même façon dans les deux sortes d'entreprises. Deux raisons principales expliquent la vogue du cinéma : la modicité du prix des places et l'horaire du spectacle. Le Parisien a pris l'habitude de dîner tard — son après-midi a été pris par des visites, des thés, des cinq à sept de danse — et lorsqu'il se lève de table l'heure est si avancée que, ayant d'abord projeté d'aller au théâtre, il se rend au cinématographe, sans avoir à s'habiller, sans se trouver dans l'obligation de prendre des taxis, etc.

Ces raisons ne suffisent pas à provoquer une crise théâtrale. Il est de fait qu'un directeur ne peut pas présenter une pièce d'un auteur célèbre, et interprétée par des artistes illustres, pour le même prix que le développement d'un film sur l'écran.

Pour bien suivre le débat que nous soulevons sur les théâtres et les cinématographes, il est indispensable que nous mettions quelques chiffres sous les yeux de nos lecteurs.

Nous avons établi un tableau comparatif des recettes des théâtres et des cinémas en 1911 et en 1912, et nous avons abouti aux résultats suivants :

Théâtres : En 1911, 33 millions de francs; en 1912, 56.500.000 francs.

Cinémas : En 1911, 3 millions de francs; en 1912, 7 millions de francs.

Le COMPTOIR INTERNATIONAL

TÉLÉPHONE : 6-07
Adr. Télégr. :
INTERCINE - LILLE

de CINÉMATOGRAPHIE

est la source du SUCCÈS !!!

Pas de Bluff . . . . des CHIFFRES

Nos Achats en Septembre : **19.998 m**

de Nouveautés

et en Octobre

ça monte... **27.465 m**

...et pas un seul Film sur la planche...

A. MASSELOT & Cie

11, 13, Parvis St-Maurice, LILLE (Nord)

Téléphone : 6-07 Adr. Télégr. : INTERCINÉ

AGENCE DE BRUXELLES :

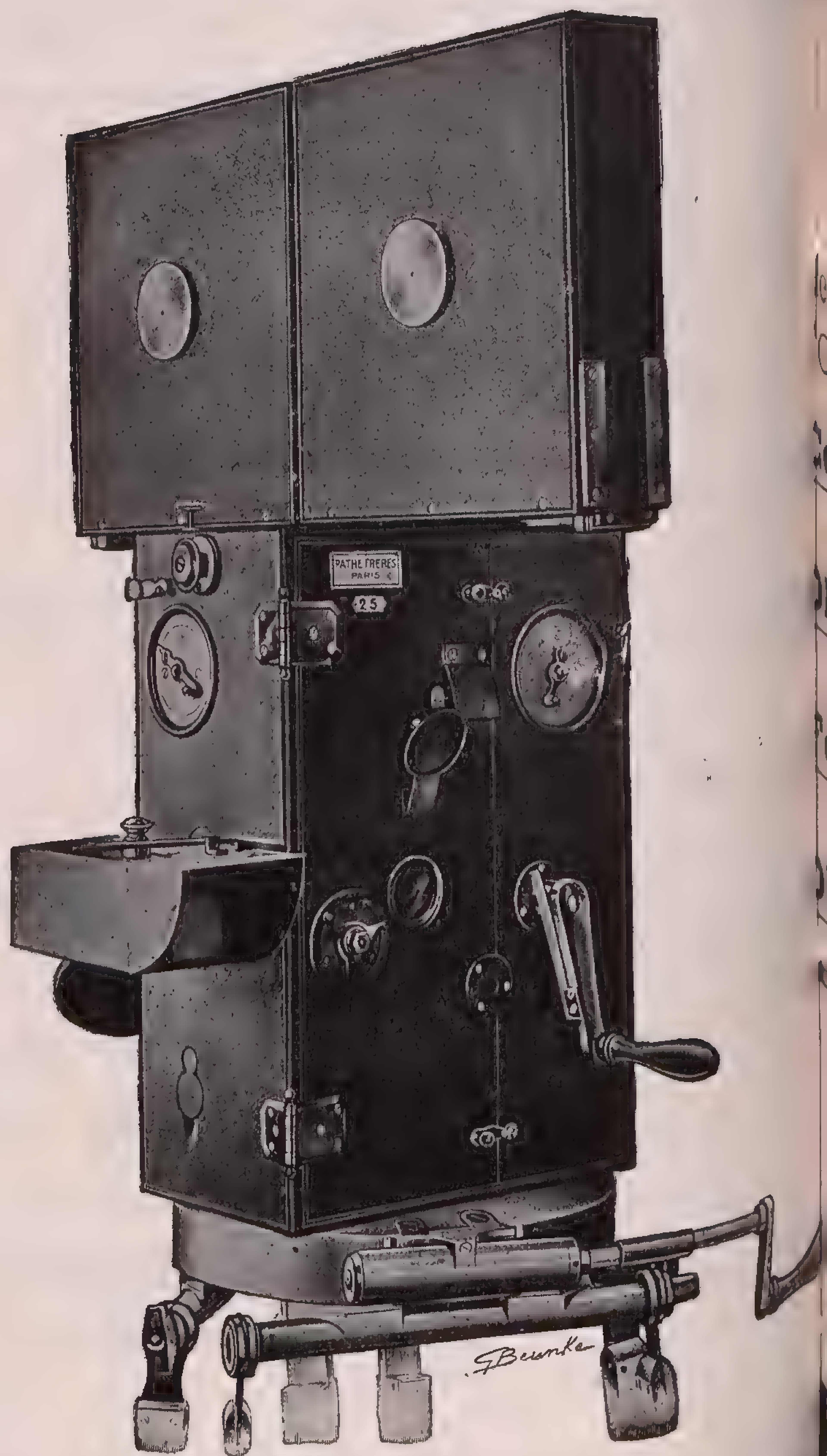
67, Rue des Plantes. — Ch. HENDRICKX, Directeur

Téléphone A. 105-82

Établissements

Appareil Prise de Vues
PROFESSIONNEL
avec
Objectif “ VOIGTLANDER ”
Viseur
2 Boîtes Magasin





Longueur : 230 m/m

Largeur : 168 m/m

Hauteur : 307 m/m



PRIX :

1300 francs

Mot de Code : **TAPON** Référence : N° 33

Ainsi, les théâtres ont augmenté de 22 millions 500.000 fr. de l'année 1911 à l'année 1912. Dans le même laps de temps, les cinématographes ont augmenté dans la proportion de 4 millions.

En 1913, la progression des cinémas sera encore très sensible. En sera-t-il de même pour les théâtres?

En considérant que les recettes des théâtres ont été calculées sur 117 établissements en 1911, sur 150 en 1912, que, d'autre part, les recettes des cinémas ont été établies sur quinze établissements en 1911 et sur vingt-cinq en 1912, il est évident que les bénéfices des cinémas ont subi une croissance énorme, comparativement à ceux des théâtres.

Si nous prenons les recettes comparatives d'une seule soirée, — celle du lundi 20 octobre, par exemple, — nous arrivons aux chiffres suivants :

Théâtres : 150.000 francs.

Cinémas : 30.000 francs.

Si nous calculons les recettes produites dans les mêmes établissements le samedi 25 octobre suivant, nous avons :

Théâtres : 220.000 francs.

Cinémas : 34.000 francs.

C'est à dessein que nous avons pris pour base de notre calcul ces deux jours de la semaine, qui représentent : l'un le jour creux des théâtres, l'autre le jour plein. Or, il est à remarquer que les cinématographes ne connaissent presque pas de faibles recettes. Celles-ci s'équilibrent dans les établissements cinématographiques avec une régularité que leur envient nos théâtres.

Nous avons annoncé que nous allons ouvrir une enquête sur les théâtres et les cinémas. Nous nous sommes adressés aux intéressés, aussi bien au point de vue dramatique qu'au point de vue cinématographique, et dans un esprit d'impartialité absolue. Aux auteurs dramatiques et aux auteurs de scénarios, nous avons posé les questions suivantes :

1° *Croyez-vous que le cinéma constitue véritablement une concurrence pour le théâtre?*

2° *Croyez-vous à l'avenir d'un genre de spectacle qui ferait une part égale dans son programme au théâtre et au cinéma : un théâtre-cinéma mixte?*

3° *Avez-vous écrit des scénarios de cinéma?*

4° *Quel est, à votre avis, l'avenir du cinématographe! Dans quel sens, selon vous, évoluera-t-il?*

Aux directeurs de théâtres et de cinémas et aux directeurs des sociétés de films, nous avons demandé :

1° *Croyez-vous que le cinéma constitue véritablement une concurrence pour le théâtre?*

2° *Croyez-vous à l'avenir d'un théâtre-cinéma mixte?*

3° a) *Autorisez-vous vos pensionnaires à faire du cinéma?*
b) *Les artistes qui tournent le matin au cinéma sont-ils aptes à jouer leurs rôles le soir au théâtre?*

4° *Dans quel sens, selon vous, le cinématographe évoluera-t-il?*

Enfin, nous avons posé les questions suivantes aux artistes dramatiques, aux artistes de cinéma et aux artistes mixtes dramatiques et de cinéma :

1° *Croyez-vous que le cinéma constitue véritablement une concurrence pour le théâtre?*

2° *Quel est, du cinématographe ou du théâtre, celui des deux genres qui est d'un rapport plus élevé?*

3° *Croyez-vous que le cinéma soit nuisible aux artistes dramatiques?*

4° *Croyez-vous à l'avenir d'un théâtre-cinéma mixte?*

Stop !...



SAVOIA

In hoc signo vinces !

(1800 mètres)

SAVOIA

Jeanne d'Arc

(1500 mètres)



ÉCLAIR

La Dame de Monsoreau

(2100 mètres)

sont en exclusivité à

CENTRAL-FILM-SERVICE

12, Rue Gaillon

TFILM

rgère, PARIS

Adresse télégraphique :
FILMONAT-PARIS

onde entier des Marques :

A" et "AZUR"

chainement

La Saltarella

Scénario de : **Miguel Zamacoïs**

Interprète : **RÉGINA BADET**

L'ensemble : Un petit Chef-d'Œuvre Artistique



Pour faire suite : **POLAIRE**

Consultation des Auteurs dramatiques

(Suite)

Les Directeurs de Théâtres font connaître à *Excelsior* leurs opinions sur le Cinéma.

Nous avons jusqu'ici publié les réponses faites à l'enquête d'*Excelsior* par les auteurs dramatiques. Nous publions aujourd'hui les opinions des directeurs de théâtre, à qui notre confrère a demandé s'ils autorisaient leurs pensionnaires à faire du cinéma.

MM. Vincent et Émile ISOLA :

Le cinéma ne fait du tort qu'aux cabarets.

MM. Vincent et Emile Isola, les futurs directeurs de l'Opéra-Comique, qui ont fait du Théâtre Lyrique de la Gaîté le théâtre lyrique populaire par excellence, nous déclarent que le cinéma prend cent mille francs par jour aux cafés et aux cabarets, mais qu'il ne fait pas une concurrence directe au théâtre : « Les recettes du Théâtre Lyrique n'ont cessé d'augmenter depuis sept ans. Lors de notre entrée à la Gaîté, elles atteignaient six cent mille francs ; aujourd'hui, elles dépassent un million et demi. »

M. POREL :

La concurrence du cinéma est déplorable.

M. Porel, directeur du Vaudeville, est nettement hostile au cinéma.

M. Porel n'autorise pas ses pensionnaires à faire du cinéma. « Dans les engagements qu'ils signent avec moi, une clause stipule qu'ils ne tourneront pas tant qu'ils appartiendront au Vaudeville », nous écrit-il.

M. Abel DEVAL :

La concurrence du cinéma se fait sentir aux petites places.

M. Abel Dèval, qui dirige le théâtre de l'Athénée et la Comédie-Marigny, estime que les spectateurs qui vont aux petites places se rendent de préférence au cinéma.

M. Deval ne croit pas à l'avenir d'un théâtre-cinéma mixte, il voit d'un mauvais œil ceux de ses pensionnaires qui tournent le matin au cinéma, et souhaite que les directeurs de théâtres s'entendent pour qu'interdiction soit faite aux artistes de s'exhiber sur des films cinématographiques, ou pour que ce qu'ils gagnent au cinéma vienne en déduction de leurs cachets.

M. GÉMIER :

Le cinéma fait une concurrence redoutable au théâtre.

Le directeur du Théâtre Antoine déplore la concurrence faite par le cinéma au théâtre.

M. Gémier souhaiterait qu'on réglementât le droit pour les artistes engagés dans un théâtre de tourner des films. Il est de fait que les comédiens portent du tort au théâtre auquel ils appartiennent en favorisant le cinéma.

« Et puis, ajoute-t-il, l'on sort trop, et comme le cinéma est à proximité dans chaque quartier, c'est lui qui attire le public. »

M. Maurice BERNHARDT :

Le cinéma et le théâtre sont deux genres bien différents.

M. Maurice Bernhardt, qui dirige avec Mme Sarah Bernhardt le théâtre qui porte le nom de l'illustre tragédienne, est persuadé « que le cinéma ne peut rendre dans toute son intensité la physionomie, la personnalité d'un grand artiste qui sait utiliser son masque et son regard ».

« Je crois que ce courant magnétique qui, chez les grands acteurs, se trouve souvent en contact avec le public, doit rester une chose insaisissable pour le cinéma, comme l'au delà du génie. »

M. Max MAUREY :

Rigadin n'empêchera pas les bonnes pièces de réussir.

Le directeur du Grand-Guignol ne croit pas que le cinéma soit un danger pour le théâtre.

« Tous les Rigadins du monde ne causeront jamais le moindre tort à une bonne pièce, bien écrite et bien jouée. »

Si, en province, les cinémas constituent une concurrence sérieuse aux théâtres, la cause en est due au défaut de décentralisation. Le cinéma évoluera dans un sens instructif et amusant. « Les seuls qu'il instruira peut-être, sans les amuser, seront certains comédiens qui s'y verront avec quelques-uns de leurs défauts. »

M. R. TREBOR :

L'heure à laquelle on dîne est plus funeste au théâtre que le cinéma.

M. R. Trébor, directeur de la Renaissance, explique surtout la vogue du cinéma par l'heure de plus en plus tardive à laquelle on dîne à Paris : « Les Parisiens, qui ont pris l'habitude de dîner tard, se lèvent de table à dix heures, et, plutôt que d'arriver au troisième acte d'une pièce, ils préfèrent se rendre au cinéma, où ils assisteront à un spectacle complet. »

M. Trébor estime que les artistes qui tournent au cinéma le matin sont inaptes à jouer convenablement la comédie le soir, mais il estime qu'en leur interdisant, surtout à ceux qui ont des appointements modestes, de paraître au cinéma, on les priverait de la plus grande partie de leurs revenus.

MM. L. BENIERE et S. BASSET :

Le cinéma est un genre inférieur.

MM. Louis Bénière et Serge Basset, qui vont diriger le Théâtre Fémina, déplorent que certains artistes se prêtent à des combinaisons cinématographiques. « Ils usent leurs forces et leur santé, et compromettent leur talent. Le cinéma, en effet, les oblige à grossir les effets, à gesticuler, à s'extérioriser, d'où il s'ensuit qu'ils portent au théâtre les habitudes du cinéma. »

Le cinéma, nous déclarent MM. Bénière et Basset en manière de conclusion, « est à l'art dramatique ce qu'un combat de chiens est à la peinture ou à la musique ».

M. Alphonse FRANCK :

Le cinéma ne fait pas concurrence au théâtre.

Le directeur du Gymnase et de l'Apollo ne croit pas que le cinéma constitue une concurrence pour le théâtre.

« La crise que nous traversons dans les théâtres est causée par la rareté de l'argent et le mauvais état des affaires. Les gens, au lieu de dépenser quatorze francs au théâtre, se rendent au cinéma où ils trouvent des fauteuils à vingt sous, mais, dès que l'état des choses redeviendra normal, les recettes des théâtres augmenteront. »

M. Alphonse Franck ne croit pas à l'avenir d'un théâtre-cinéma mixte.

M. Abel TARRIDE :

Le cinéma est funeste au théâtre.

M. Abel Tarride, qui dirige une saison à la Renaissance, nous dit que le cinéma fait concurrence au théâtre dans des proportions inquiétantes. Il déplore que des artistes tournent au cinéma aux dépens de leurs répétitions et des représentations des pièces dans lesquelles ils ont un rôle à soutenir. M. Abel Tarride croit au développement du cinéma, dont l'évolution se fera dans un sens artistique et pittoresque.

Les auteurs dramatiques et les directeurs de théâtres on fait connaître aux lecteurs d'*Excelsior* le point de vue du théâtre.

Afin de poursuivre l'enquête avec la plus grande impartialité, notre confrère a ensuite interrogé les exploitants cinématographiques, directeurs de cinémas et directeurs d'entreprises cinématographiques. Voici la réponse de M. Paul Gavault qui, à ses dons d'auteur dramatique, joint de remarquables qualités d'administrateur. M. Paul Gavault s'occupe activement d'une exploitation de films.

M. Paul GAVAULT :

Le cinéma doit reproduire les grands spectacles de la vie terrestre : il est autre chose que le théâtre.

Je ne crois pas que le cinéma constitue véritablement une concurrence pour le théâtre.

C'est « autre chose », autre chose de fort intéressant, un spectacle d'un ordre particulier, qui ne cessera jamais d'attirer la foule, où l'art dramatique n'aura jamais la première place.

Les chemins de fer ont fait du tort aux diligences, parce qu'ils répondaient aux mêmes besoins et qu'ils y répondaient mieux. Mais le cinéma n'est, vis-à-vis du théâtre, ni un progrès ni une concurrence. La partie dramatique y est et y restera l'accessoire, le principal étant la reproduction animée des grands spectacles de la vie humaine, de la vie terrestre devrais-je même dire. Une chasse à la baleine et la revue navale de Toulon, voilà la raison d'être et l'attrait principal du cinéma.

Je sais bien qu'on y voit avec plaisir de grands déploiements de mise en scène, dont Néron *ou* Les Derniers jours de Pompéi *sont le prétexte. Mais ce n'est pas du théâtre.*

Lorsque le cinéma s'attaque à l'art dramatique, il est obligé à de tels moyens (dont le moindre n'est pas l'écran explicatif), qu'il demeure en réalité au-dessous de la moindre scène foraine.

Cela, parce qu'il bouge, mais qu'il ne vit pas et que rien, voyez-vous, même pas le phonographe avec synchronisme exact, rien ne remplacera la vie de l'acteur et l'incomparable réalité de sa présence.

Deux mille huit cents photographies de M. Le Bargy passant à l'allure d'un rapide devant l'écran, n'aboutiront pas à l'impression d'un seul geste, réel, de ce grand comédien.

Je dirai même volontiers que le seul résultat sera de donner au public grande envie de le voir jouer en chair et en os.

Je n'oublierai jamais l'exclamation d'une spectatrice qui venait de voir « tourner » L'assassinat du duc de Guise, *un très beau film d'Henri Lavedan.*

— Comme il doit bien jouer ce Le Bargy! Je ne l'ai jamais vu.

— Vous entendez mon cher confrère, « Je ne l'ai jamais vu ! *» Et depuis vingt minutes, la spectatrice avait son image devant les yeux. De ce soir-là, pour moi, la cause fut entendue.*

D'ailleurs, d'autres précisions me viennent à l'esprit. Le cinéma est si bien autre chose que le théâtre, que ce ne sont ni les mêmes auteurs ni les mêmes comédiens qui y réussissent. Les rois du cinéma ne sont pas les rois de la scène, il s'en faut. Et, par réciprocité, de grands auteurs et d'illustres acteurs ne valent rien pour le cinéma. Tous les professionnels le savent.

Enfin, depuis que Paris regorge de cinémas et qu'on s'écrase au Cirque d'Hiver ou à l'Hippodrome, les théâtres ont-ils vu fléchir leurs recettes quand ils ont un succès?

Non. Ni dans le chiffre global de ses recettes, ni dans le chiffre particulier afférent à ses derniers triomphes, le théâtre n'indique la moindre tendance à la plus petite crise.

Le cinéma n'est qu'une distraction de plus, après tant d'autres ; il est plein d'attraits ; il est entré dans les mœurs, il n'en sortira pas. C'est une nouvelle occasion de dépense, mais point un motif d'économie. On va tout de même, on ira toujours au théâtre.

Ceux qui prétendent le contraire sont, en définitive, les directeurs qui montent de mauvaises pièces, et les auteurs dont les ouvrages ne réussissent pas autant qu'ils auraient souhaité.

Pour s'excuser de ne pas faire d'argent, auteurs et directeurs s'en sont toujours pris à tout, excepté à la pièce. Il pleut, il fait chaud, la Bourse est mauvaise, on se bat en Orient. Que sais-je?

Le cinéma est une raison nouvelle. Elle n'est pas meilleure que les autres.

Un auteur réputé et les directeurs d'une des plus importantes entreprises de cinéma disent à notre confrère pourquoi le cinéma ne fait pas de tort au théâtre.

Nous avons publié les opinions des défenseurs du théâtre. *Excelsior* continue aujourd'hui la publication des réponses qui lui ont été adressées par les défenseurs du cinéma.

M. Pierre DECOURCELLE :

Le cinéma est un élément de succès pour le théâtre.

M. Pierre Decourcelle est président de la Société Cinématographique des Auteurs et des Gens de Lettres. Mais, pour ne pas être taxé de partialité, l'ancien président de la Société des Auteurs s'excuse de ne répondre à notre enquête qu'en tant qu'auteur dramatique.

Loin de faire du tort au théâtre, le cinéma peut être pour lui un élément de succès. Je ne vois pas en quoi un film adapté d'après une pièce de théâtre nuit à cette pièce. Au contraire, la plupart de ceux qui assistent à la reproduction d'un film « théâtral » désirent applaudir la pièce d'où a été tiré le scénario cinématographique. Lorsque les Misérables *ont été projetés sur l'écran, la vente du roman de Victor Hugo a augmenté dans une proportion de deux cent mille exemplaires, ce qui a nécessité un tirage supplémentaire. Sans doute, le cinéma a des inconvénients. Le principal est le défaut de dialogue. Mais il possède des avantages certains. Il évoque la nature dans tous ses détails. Tandis que la plantation de cinq décors ne donne au théâtre qu'une faible idée du lieu de l'action, le cinéma crée une atmosphère réelle en quarante ou cinquante tableaux, qui se déroulent dans cinquante endroits différents. Le cinéma est une « illustration » du théâtre. Jamais il ne rendra les beautés littéraires ou poétiques d'une œuvre ; mais, avec sa faculté de se transporter sur les lieux mêmes de l'action, il donne la vérité du décor. C'est ce qui explique le succès de films tels que* la Glu, le Flibustier, la Mort du duc d'Enghien, *qui a été cinématographiée à l'endroit historique où s'est déroulée l'aventure du duc. C'est en province que le cinéma fait concurrence au théâtre ; mais la faute en incombe aux directeurs des théâtres de province. Ils se plaignent de n'avoir à leur disposition que des interprètes de troisième ordre, tandis que le plus petit cinéma a dans son programme des pièces d'auteurs illustres, interprétées par les créateurs. C'est vrai. Mais il y a un peu de la faute des directeurs.*

En résumé, le cinéma est utile au théâtre. Non seulement, il est susceptible de fournir aux théâtres un contingent qui aura été séduit par un film théâtral et qui sera attiré par la pièce originelle, mais il est d'un rapport évident pour les auteurs dramatiques, qui augmentent leurs revenus avec des scénarios. A mesure qu'avancera la réglementation des droits d'auteurs sur les films cinématographiques, votée récemment par l'unanimité des auteurs, la situation de ceux-ci s'améliorera dans de notables proportions.

MM. PATHÉ Frères :

Le cinéma a son public. Le théâtre a le sien.

Une personne autorisée appartenant à la maison Pathé frères, au nom de ses directeurs, a fait à *Excelsior* les déclarations suivantes :

Le cinéma ne fait pas concurrence au théâtre. Ce sont deux genres bien différents. On a pu constater par les chiffres contrôlés par l'Assistance publique que, depuis huit ans, en même temps que se sont développées les entreprises cinématographiques, les recettes des théâtres ont augmenté. Si les théâtres subissent une crise en ce moment, les directeurs ont tort de s'en prendre au cinéma. Les raisons de la diminution des recettes sont ailleurs. C'est si vrai que les théâtres ont leur public et les cinémas le leur. Pour juger de celui qui fréquente les cinémas, il ne faut pas regarder sur les boulevards, où une clientèle élégante achalande les établissements cinématographiques, mais dans les quartiers de la périphérie. Là, les places varient entre 0 fr. 15 et 0 fr. 75. Il n'est pas niable que les habitants de Belleville et de Ménilmontant, qui se paient régulièrement une séance de cinéma, ne descendent pas dans le centre de Paris pour assister à la représentation d'une pièce de théâtre.

Les directeurs de théâtres se plaignent de l'augmentation de leurs frais généraux. Ils ne sont pas les seuls atteints par elle. Croient-ils donc que les frais de nos entreprises n'augmentent pas d'année en année? Et plus nous nous développerons, plus on nous grèvera de lourdes charges. Le petit exploitant de la périphérie lui-même fait des sacrifices appréciables pour attirer sa clientèle. Ce sont des primes qu'il offre à son public, des places de faveur ou à demi-droit qu'il fait déposer dans les cafés du quartier.

D'autre part, tandis que le théâtre a et aura toujours une clientèle permanente, le cinéma ne peut avoir qu'un public de fortune. Pour vous prouver ce que nous avançons, permettez-nous de vous citer le fait suivant : lorsqu'il pleut, les recettes des cinémas sont très sensiblement inférieures à celles des soirées sereines. Car si l'on sort, même en dépit de la température, pour se rendre au théâtre, soit à cause de l'attrait de la pièce, soit parce qu'on a loué ses places à l'avance, soit pour une autre raison, on ne sort pas pour aller au cinéma. On entre au cinéma par hasard, comme on entre dans un café. On passe agréablement une demi-heure, une heure, pour une somme relativement modique.

Nous ne savons pas si le cinéma subira une évolution dans un sens ou dans l'autre. C'est l'avenir qui nous le dira. Mais actuellement, les divers genres de films sont dosés de façon à satisfaire les goûts de chacun. Vaudevilles à poursuite, drames, adaptations théâtrales, films scientifiques et instructifs, panoramas de voyages, faits d'actualité, tout cela est combiné dans chaque spectacle avec un éclectisme qui ne pourra guère être dépassé.

(A suivre.)

Robert DORGEVAL.

Les deux amies reviennent ensemble quand par hasard Louise rencontre son fiancé qui lui offre de la reconduire en automobile au château et Suzanne rentre seule.

L'intendant de la famille de Frevalles, un nommé Durbar, qui fait à Suzanne depuis son arrivée au château une cour assidue que celle-ci repousse ; découvre le reçu du bijoutier que Suzanne a laissé tomber de son sac. Il s'en empare et cherche le parti qu'il peut en tirer.

On s'inquiète au château de ne pas voir rentrer Mlle de Frévalles et on part à sa recherche. Quelques heures après, on trouve les deux jeunes gens dans un fossé, inanimés, gisant à côté de leur automobile, qui est tombée dans un ravin à côté d'un passage à niveau fermé. On les ramène au château et on s'aperçoit après des soins empressés, que Louise a perdu la mémoire à la suite de cet accident.

Durbar comprend qu'il peut tirer parti de la maladie de Mlle de Frévalles. N'ayant plus d'obstacle devant lui, il va se venger de Suzanne. Son enquête lui a fait révéler la substitution des bagues. Il accuse Suzanne d'avoir dérobé le bijou à son amie Louise.

Suzanne ne peut plus prendre son amie à témoin de son honnêteté, de même qu'elle ne peut révéler que cette substitution a été commise pour sauver son frère.

Elle va être chassée honteusement de la maison, quand par bonheur un témoin, un petit marchand de journaux, vient affirmer que les deux jeunes filles étaient ensemble chez le bijoutier, décédé depuis. Il vient devant Louise, qui à la vue du gamin, semble sortir d'un rêve et recouvre la raison. Elle pourra ainsi réhabiliter Suzanne. Louise épousera le comte de Charmoise, dont le premier acte sera de chasser impitoyablement l'intendant Durbar.



LE TRÉSOR DU CAPITAINE KIDD

Drame d'aventures

Parmi les pirates qui exerçaient leurs ravages dans la Méditerranée, le capitaine Kidd était un des plus fameux et des plus redoutés. Sa cruauté et ses exactions étaient devenues légendaires, et tous les marins qui avaient navigué dans ses parages revenaient au pays en ayant de nouveaux méfaits à ajouter au compte du terrible corsaire.

Kidd comme la plupart des pirates avait débuté comme marin à bord d'une corvette de guerre. Sa bravoure et son intelligence lui avait valu les galons de Capitaine et l'estime de ses chefs. Un jour que les pirates s'étaient enhardis jusqu'à venir menacer les côtes de Provence, le Comte de Bellemont chargea le Capitaine Kidd de leur donner la chasse. A fréquenter journellement ces écumeurs de la mer, Kidd ne tarda pas à envier leur vie faite d'indépendance et d'aventures ; et ce qui excitait surtout sa convoitise, c'étaient leurs richesses quasi légendaires dont il avait entendu vanter l'immensité. Kidd et son équipage devinrent donc pirates à leur tour et au bout de quelques années, l'ancien marin avait acquis dans les hors-la-loi une détestable renommée.

Vers la fin de sa carrière désirant mettre à l'abri les trésors qu'il avait accumulés dans ses nombreuses expéditions, il aborda une côte déserte et tira des plans pour l'enfouir et pour reconnaître son emplacement Toutefois afin qu'un esprit veille sur lui, le superstitieux capitaine décida de mettre à mort Hannah, la fiancée de son second, qui autrefois lui avait refusé d'être sa maîtresse. Un duel au coutelas, mit aux prises les deux brigands et Kidd trouva la mort dans celui-ci.

Par les nuits sans étoiles raconte la légende, on voit le spectre du damné corsaire monter des profondeurs de la mer et venir contempler son trésor enfoui.

UN JUGEMENT ERRONÉ : Comédie

Bob n'était pas un garçon aussi méchant que ses parents voulaient bien le dire. La vérité est qu'ils ignoraient complètement leur fils, et qu'ils oubliaient surtout que son titre d'aîné, c'était encore en dépit de ses dix ans : un enfant. Bob ne pouvait s'amuser ou prendre ses ébats avec d'autres camarades sans s'entendre rappeler impitoyablement à l'ordre : Bob on ne fait pas ceci ! Bob on ne se tient pas comme cela ! Ses meilleurs sentiments étaient étouffés par l'obsédante crainte de mal faire, et là où Bob aurait dû être choyé et se sentir à l'aise, était justement l'endroit où il se déplaisait le plus et où il se montrait sous un jour défavorable.

Aussi son bonheur était inégalable lorsqu'il pouvait s'enfuir de cette maison où les airs compassés étaient de rigueur, et où il allait retrouver une bande de petits miséreux avec lesquels il jouait de mémorables parties.

Un jour que ses parents le surprirent entourés de toute cette marmaille, et ses manières étaient tellement changées, sa complaisance et son affabilité envers les autres enfants étaient si naturelles et si spontanées qu'ils eurent peine à reconnaître leurs fils dans ce si charmant garçon. Le père et la mère demeurèrent pensifs en contemplant cette joie enfantine, et profitant de la leçon qui leur était donnée, ils convinrent qu'ils s'étaient trompés et que leur jugement sur leur cher petit était mal fondé.

LE LONG PANTALON DE ROBERT

Robert, le petit clerc d'une étude de notaire, était traité par les trois dactylographes du maître comme un enfant, et il abusait de sa situation privilégiée pour les taquiner et les embrasser à merci. Toutes ces demoiselles subissaient les gamineries de Robert avec bonne humeur, et le considérait plutôt comme un des leurs que comme un représentant du sexe fort.

Ces agréables privautés dont Robert usait sans en bien apprécier toute la valeur, cessèrent brusquement du jour où il apparut au bureau les mollets cachés par un long pantalon. Il croyait faire une entrée triomphale dans son nouveau costume, et il ne réussit qu'à capter l'attention respectueuse de ces demoiselles.

Ainsi Robert était un jeune homme ! et elles ne s'en étaient pas encore aperçues ! Sur l'heure, elles décidèrent de ne plus plaisanter avec lui comme par le passé, et firent « leur sucrée » pour employer une pittoresque expression du petit clerc

Dépité par cet accueil glacial, le rusé Robert en élucida vite la cause et pour reconquérir les bonnes grâces de ses charmantes petites amies, il fit abandon de son beau pantalon neuf, et enfila le lendemain son ancienne culotte courte.

LES DEUX CAPITAINES

La femme du capitaine Richard reproche amèrement à son mari son obstination à rester « vieux jeu », tandis que son concurrent, le capitaine Herbert, a fait emplette d'un bateau neuf et qu'il éblouit la clientèle avec un bel uniforme tout reluisant d'or, lui persiste à ne rien changer à ses chères habitudes, et il continu à recevoir les excursionnistes sur son antique péniche avec son béret de laine crasseux et son vieux tricot de laine.

Aussi au comble du mécontentement, Mabel fait savoir à Richard que, tant qu'il ne se modernisera pas, elle s'abstiendra de mettre les pieds sur la *Laura*.

Elle tient parole et le jeudi suivant, au moment de s'embarquer pour une promenade en mer avec une société, elle profite de la foule pour sauter dans le bateau du rival de son mari. Celui-ci, très honoré de piloter la femme de son confrère la prend à côté de lui au gouvernail, et profite de la nervosité de Mabel pour lui faire la cour. Leur galant tête-à-tête est interrompu par des cris de panique : le réservoir à essence a pris feu et des flammes inquiétantes commencent à sortir des soutes. Le capitaine Richard se rend compte du danger et dirige son bateau au secours des sinistrés.

Lorsque tous les passagers paraissent être sauvés, quel n'est pas son effroi et son étonnement en apercevant sa femme et son enfant sur le pont du bateau incendié faisant des signaux désespérés. Le moment n'est pas à solutionner des énigmes, il laisse pour plus tard le soin de résoudre celle-ci. Il rapproche son bateau de celui de son rival et se jette à l'eau pour sauver les siens.

Quelques mois plus tard, nous retrouvons les deux époux sur le port, et chacun semble avoir profité de la sévère leçon qui lui a été infligée, tandis que l'un a endossé une belle vareuse de capitaine, l'autre a oublié ses rêves de grandeur et a trouvé dans son mari, l'idéal de bravoure et de bonté qu'elle s'était forgé.

LE BRIGAND DE ROWENA

Un jour que le jeune et sémillant Henri Causton était en visite chez ses bons amis les Travers, il fut agréablement surpris en contemplant la dernière photographie de leur fille Rowena. Elle terminait en ce moment sa dernière année de couvent, et cette petite oie blanche qu'il avait considérée jusqu'alors comme indigne d'intérêt était propriétaire d'une paire d'yeux ! d'un nez ! d'une bouche ! d'une facture exquise. Demander sa main fut l'affaire d'un instant, et être accepté comme gendre fut l'affaire d'un autre.

Malheureusement, tous ignoraient profondément le caractère de Rowena, et celle-ci se chargea de le leur révéler en leur adressant la missive suivante : « Mon cher père, si vous croyez que je vais épouser le premier venu sans le connaître, vous vous trompez énormément. L'homme dont j'ai rêvé doit être beau et brave, et de plus il ne messiérait pas qu'il fut aventureux et romanesque. Trouvez-moi cet oiseau rare et je me courbe de suite sous votre puissante autorité ».

Beau ! Brave ! Henri Causton reconnaissait modestement que ces deux qualités ne lui faisaient pas défaut. Mais aventureux et romanesque, il se demandait avec perplexité ce qu'elle voulait bien entendre par là... Rowena était sans nul doute encore une victime de la lecture. Décidément, les romans font de terribles besognes dans l'imagination des jeunes filles, et les amants d'aujourd'hui sont bien malheureux en étant contraints pour leur plaire de s'improviser héros ou aventuriers.

Henri Causton lui se contenta d'endosser la défroque d'un brigand cher à Edmond About, et de courir ainsi déguisé à la rencontre de Rowena. Il savait que le cocher des Travers était allé la retirer du couvent, et que c'était le moment de sortir tout l'arsenal romantique : fausse barbe, masque, pistolet, couteaux. C'est donc ainsi affublé qu'il attendit dans une gorge déserte la patache qui ramenait son adorée. Au moment opportun il bondit de sa cachette, terrassa le cocher (aisément car celui-ci, complice l'avait reconnu) et se présenta à Rowena comme le chef des brigands de ces lieux.

Comme le brigand se montrait homme du monde, et d'une galanterie toute régence, Rowena fut loin d'être effrayée, nous dirons même qu'elle était ravie de l'aventure qu'elle trouvait charmante. Plus tard, les parents de Rowena furent un peu déconcertés lorsque leur fille leur fit savoir qu'elle allait épouser un brigand. Cependant leur stupeur céda le pas à une douce hilarité lorsqu'ils connurent l'identité du bandit.



Union-Eclair-Location

Sté Française des Films et Cinématographes ECLAIR

CAPITAL 1.250.000 FRANCS

12, RUE GAILLON, PARIS

Tél. : **Louvre 14-18** *télégr.* : **Uniofilm Paris**

LA FIANCÉE MAUDITE

Drame très intéressant et bien joué par

Mmes J. ANDRIOT et SYLVAIRE

Henry d'Armon s'est épris d'une aventurière : Beauty Love. Mais, son oncle, William d'Armor, lui prouve que Beauty Love est indigne de cet amour.

William remet à son secrétaire, Farman, un chèque de six millions, pour acheter une usine. Or, Farman est un coquin. Il fait dérailler le train qui emporte William et Henry. Par un heureux hasard, les deux hommes sont saufs. Ils recueillent une jeune fille, Adrienne de Kermoël, qui vient de perdre son père dans la catastrophe.

Henry et Adrienne se plaisent et s'épousent. Mais Beauty Love veille. Farman aussi. Ils organisent une véritable mise en scène. Adrienne a un frère qui, sortant de prison, implore un rendez-vous et de l'argent. Henry les surprend et chasse sa femme.

Quant à William, il est assassiné.

Henry d'Armor est attiré dans un guet-apens. Heureusement un de ses amis, Joë Hastings démasquera les bandits. Il parviendra, après mille aventures, à faire arrêter les bandits et à faire revenir Adrienne auprès de son mari.

UN DRAME AU PAYS BASQUE : Drame

M. Igarry, maire d'un village de la côte basque, est resté veuf avec une petite fille.

L'école du village est tenue par une demoiselle Didier, personne grave, au fond des yeux de laquelle on sent palpiter une douleur ancienne. M. Igarry n'a pas vu sans émotion cette personne dont le caractère l'a frappé. Il sent qu'elle ferait une adorable seconde mère pour sa petite fille et, un soir d'automne, il s'ouvre de ce projet à la jeune femme. Mais celle-ci, gênée, muette, ne peut qu'éloigner d'elle les propositions qui lui sont faites, si honorables, si brillantes qu'elles soient.

Elle s'éloigne, laissant M. Igarry douloureusement affecté et se demandait quel mystère peut cacher la vie de cette femme qu'il ne peut cesser d'aimer.

En effet, rentrée chez elle, Mlle Didier sent la nécessité de faire oublier à celui qui la subit, la résolution qu'elle a prise. Elle écrit, confessant qu'elle a été abandonnée par un homme, qu'elle est mère d'un grand fils de vingt ans, habitant les environs et qui vient la voir en cachette. Mais, réflexion faite, elle préfère garder son secret, bien qu'elle en souffre. Elle déchire la lettre, au moment même où on apporte un télégramme de son fils, lui annonçant qu'il va partir pour l'Amérique avec des camarades décidés et qu'il viendra, le soir même, l'embrasser une dernière fois.

Il se trouve donc au rendez-vous habituel sur la falaise. La nuit est venue. Mlle Didier se rend au rendez-vous. Les derniers adieux ont eu lieu et la pauvre femme donne à son fils toutes ses petites économies. Ils n'étaient pas seuls à ce rendez-vous. Le maire, M. Igarry, pour calmer sa fièvre, est sorti ce soir-là. Il surprend Mlle Didier au bras de son fils, tendrement enlacés. Un mouvement de colère le traverse. Il sort son revolver, va tuer ; mais sa volonté domine sa douleur... il jette son arme et s'enfuit.

Mlle et M. Didier ont été suivis par deux rôdeurs, mauvais gas du pays, capables d'un vilain coup. Ils ont vu que la pauvre femme remettait de l'argent à son fils et quand celui-ci, laissé par sa mère, regagne son village, il est assilli et tué. On lui prend son portefeuille et les deux misérables vont le cacher dans une grotte presque inaccessible, creusée par la mer.

Le lendemain, le douanier Brémond, faisant sa tournée, découvrait parmi les tamaris un cadavre étendu. C'est celui du fils de Mlle Didier. Peu après, l'enquête faisait découvrir un revolver sur la crosse duquel était écrit le nom du maire Igarry, et le portrait que Mlle Didier avait donné à son fils. La justice, s'emparant de ces deux commencements de preuves, arrêtait le maire, dans la poche duquel on trouvait une lettre qu'il écrivait à Mlle Didier, à l'issue de sa rencontre tragique, et dans laquelle il lui reprochait d'en aimer un autre et de l'avoir, lui, honnête homme, poussé jusqu'à l'assassinat.

L'enquête suivait son cours. Seul, le douanier Brémond ne croyait pas à la culpabilité du maire. En effet, il découvrait peu après les deux malandrins, au moment où ils descendaient dans leur repaire. Il les attendit, les arrêta et, fouillés, trouva sur eux le portefeuille de la victime.

Igarry, reconnu innocent, est mis en liberté. Peu après, au cours d'une rencontre, il se réconciliait avec Mlle Didier et l'amour allait peut-être naître de cette réconciliation.

LES MILLIONS DE LA BONNE : Vaudeville

M. Chaloupié et Mme Chaloupié ont une bonne et ils en sont assez satisfaits. Cette jeune personne est plutôt laide que jolie, mais elle est assez silencieuse et paraît d'une condition supérieure, en raison de ce silence même.

Un jour que M. Chaloupié lisait son journal, il y découvrit cette nouvelle stupéfiante : « Les journaux de New-York nous apprennent sérieusement que Miss Arabella Machefeller, une multimillionnaire américaine, dont nous publions le portrait, lasse de mener une vie oisive, vient de débarquer en France avec l'intention de trouver une occupation utile à ses semblables, institutrice, cuisinière ou bonne à tout faire. Miss Arabella se propose, paraît-il, de distribuer son immense fortune aux braves gens que sa nouvelle existence placera sur sa route et dont elle aura pu apprécier les qualités de cœur et la grandeur d'âme. »

Immédiatement, dans le cerveau bourgeois de M. Chaloupié, naît cette idée que sa bonne pourrait bien être la multimillionnaire américaine.

Dans l'espoir de capter d'abord la confiance de Phémie, puis sa fortune, il ne songe rien moins qu'à lui faire épouser le fils Chaloupié, lequel cependant aime la petite Fleurdenave, sa voisine, fille des amis du ménage Chaloupié.

Les époux Chaloupié poussent la folie jusqu'à épargner à la bonne les moindres de ses travaux ; d'autre part, celle-ci, craignant que le ménage Chaloupié ne veuille pas d'une bonne mariée, leur a fait croire qu'elle était célibataire, bien que l'épouse légitime d'un scieur de long, auquel elle donne des rendez-vous nocturnes dans la maison de ses maîtres. Le ménage Fleurdenave assiste à toutes ces excentricités avec une stupéfaction qui les conduit à supposer que leurs amis ont été frappés subitement de folie.

Au cours d'une nuit que le ménage Chaloupié passait blanche comme d'autres, dans la crainte qu'on vint leur enlever cette Phémie sur laquelle ils fondaient tant d'espoir, ils s'aperçurent que celle qui passait pour Miss Arabella n'était pas dans sa chambre. Ils descendirent au salon, juste au moment où les époux Fleurdenave y arrivaient, profitant de l'échelle de corde que le scieur de long avait pendue du rez-de-chaussée jusqu'au trottoir, pour arriver jusqu'à sa bonne amie. Il naît de ces rencontres fortuites une situation vaudevillesque à la Feydeau, et comme l'a proclamé ce philosophe, dans la vie tout s'arrange.

Le jeune Chaloupié épousera la jeune Fleurdenave et Phémie, reprenant sa vraie personnalité et ses torchons, pourra voir librement, le soir, le scieur de long qu'elle aime.

LE CŒUR QUI MEURT : Drame

Le célèbre docteur Ryverse travaille, en collaboration avec un élève qu'il aime, à parfaire et à rendre définitive la découverte dont il est l'auteur du vaccin de la terrible méningite cérébro-spinale. Absorbé par son travail, il néglige sa femme et sa fillette, perpétuellement penché sur ses formules, passant tout son temps dans son laboratoire.

Sa femme, jeune et frivole, finit par le tromper avec son élève, René Gerval. Il les surprend et, dans un moment de colère furieuse, menace devant témoin sa femme et lève la main sur elle, la serrant à la gorge. La coupable, cynique, s'en va et demande le divorce, stipulant que son mari l'a menacée et frappée devant

témoins ; le divorce est prononcé en faveur de la femme, qui gardera l'enfant, la petite fillette.

Le docteur avait doublement tort de mettre sa confiance en son élève, car non seulement il lui a volé sa femme, mais encore il fait passer pour sienne la découverte faite par son maître et il en fait communication à l'Académie de médecine en son nom. Mais le misérable ignore le dosage exact de ce sérum, et ce vaccin de vie peut, par cette ignorance, devenir entre ses mains un terrible instrument de mort. Il a épousé l'ex-Madame Ryverse et celle-ci, forte du jugement rendu, arrache la fillette des bras de son père.

Le nouveau ménage paraît vivre heureux. Il y a un enfant de dix mois. Un jour, l'enfant est malade : c'est la méningite. La mère, affolée, demande au mari de se servir de sérum. Alors, lui qui a volé cette découverte et ne la possède qu'imparfaitement, avoue le vol. La femme force son mari à aller trouver l'autre, à s'humilier, à demander sa pitié, et elle fait partir la petite fille avec lui, sachant qu'ainsi le père sera apitoyé.

Le savant se révolte d'abord ; puis, pour sa fille, il sauve l'enfant de ceux qui ont tué son âme et s'en va, méprisant la femme qui se traîne à ses genoux. Son chemin est tracé : désormais il vivra pour sauver les enfants des autres. Son âme, morte à tout, reste ouverte à la pitié et au dévouement.

LE TRAITEMENT : Comédie

Le jeune élégant Dupont de Caulaincourt est l'ami du ménage Lapoire, et ceci avec d'autant plus de raison que Mme Lapoire est charmante et désirable en tous points. Lapoire a remarqué que son ami fait à sa femme une cour pressante, mais comme il est sûr de sa compagne et qu'il aime son ami, il ne se fâche pas et se promet de veiller pour que les choses n'aillent pas plus loin. A quelque temps de là, remarquant qu'il prend un embonpoint gênant, Lapoire va trouver un docteur, lequel le nantit de l'ordonnance suivante :

Docteur MERLATTI

39, rue Vide-Gousset

Consultations de 9 à 12 et de 2 à 5

Se lever à 5 heures du matin.
Prendre à jeun un verre d'eau glacée.
Faire 15 kilomètres à pied, chaque matin.
Douches froides au retour.
Massages vigoureux. Bains de vapeur.
Défense absolue de boire, fumer, manger, de rester assis ou de dormir.
Suivre ce traitement pendant 21 jours, à Sceaux-les-Bains.

Immédiatement, le ménage Lapoire prévient Dupont de Caulaincourt et celui-ci, flairant la possibilité d'en arriver à ses fins, dit que lui aussi commence à s'empâter et qu'il suivra le ménage pour faire une cure.

Le malheureux ! Lapoire ne le quitte plus d'une semelle et l'oblige à suivre le traitement avec une telle riguur, que le pauvre y perd deux kilos tous les jours ; et quand, las, perclus, maigre comme un clou, ne tenant plus sur ses jambes, il vient demander une petite compensation à Mme Lapoire, celle-ci lui répond: « Ah non ! vous êtes vraiment trop maigre ! »

Une trop pauvre réclame est mieux que rien, mais elle n'est pas beaucoup plus nécessaire que rien.

OSCAR PRIS AU PIÈGE : Comique

Les Delatour, grands bijoutiers parisiens, ont décidé de punir Oscar de la trop grande confiance qu'il a en lui et de lui donner une leçon. Un bijoutier a été volé d'un collier de valeur et Oscar a déclaré qu'à lui la chose n'arriverait pas. On va le mettre à l'épreuve. Delatour feint un départ, confie son magasin à Oscar ; puis il se grime, se déguise et vient lui-même, dans sa propre boutique, acheter à Oscar un magnifique collier qu'il se fait livrer à domicile. Oscar, flanqué d'un commis, apporte le fameux objet ; mais au moment où l'acheteur va le payer, on vient le chercher ; il pose le collier dans un bureau américain, le ferme et sort en disant : « Je reviens ».

Un quart d'heure se passe, puis une heure. Oscar s'affole. Il a frappé à toutes les portes, personne n'a répondu. Le commis trouve sur le bureau une clé, qui semble avoir été laissée là intentionnellement ; on l'essaie, elle ouvre le bureau, mais à la place du collier, Oscar trouve un lapin. Enfin, les ravisseurs de l'objet se font connaître ; mais Oscar est-il corrigé ?

CALINO PREND LE TRAIN DE PLAISIR
Comédie

Calino ayant appris qu'une compagnie de chemin de fer, moyennant deux francs, nourriture comprise, conduit à la mer ceux qui voudront bien lui confier leurs os, décide de faire ce petit voyage.

Il s'accomplit dans des conditions telles, que, rien que son aspect est à vous dégoûter des voyages. Calino cependant arrive à la mer, ou croit y être arrivé ; car il s'arrête devant une mare, y prend un bain de pieds et revient, proclamant que la mer baissant de niveau tous les jours, il croit utile d'attirer l'attention des académies savantes sur ce fait regrettable.

DANS LA VALLÉE DU DOUBS
Panorama en couleurs

Une des plus belles rivières de France, coulant dans la plus pittoresque des vallées.

Le film représente les sites les plus remarquables de la partie supérieure du cours de la rivière, entre Mouthe et le saut du Doubs, — une des plus jolies cascades qui soient au monde.

DRESSAGE DES CHEVAUX SAUVAGES AU BRÉSIL : Documentaire

Les jeunes poulains, comme les chevaux adultes, ne sont jamais, au Brésil, enfermés dans des écuries ; ils paissent et vivent en liberté.

Quand il devient nécessaire de les capturer, on charge de cette besogne délicate les « gauchos » qui sont de véritables centaures.

Le gaucho monte à cheval, armé de la simple lanière de cuir ou de corde qu'on appelle un lasso, se lance à la poursuite de l'animal et lui jette si adroitement ce lasso autour des jambes, que le cheval poursuivi s'effondre, désormais prisonnier. On le selle alors et le gaucho, lui sautant dessus, laisse l'animal se livrer à toutes ses ruses pour se délivrer du cavalier que, pour la première fois, il porte sur le dos. Ce n'est que lorsque l'animal est ainsi dompté que sa véritable éducation commence.

Ce film montre toutes les phases de cette dangereuse capture et présente, en même temps que beaucoup de pittoresque, un réel intérêt documentaire.

LITERARIA-FILMS

LE CALVAIRE D'UN PÈRE

Scène de la vie cruelle

Veuf, père d'un jeune garçon de 8 à 10 ans, le banquier Brodin a recueilli chez lui une petite orpheline, fille d'un de ses amis d'enfance. Ces deux enfants, qui ont grandi ensemble, s'aiment d'abord comme frère et sœur puis, l'âge arrivant, cet amour se transforme et le jeune garçon du début, qui est devenu un brillant lieutenant de cavalerie de l'armée danoise, est violemment épris de sa jeune amie qui partage d'ailleurs ces amoureux sentiments.

Le banquier Brodin gâte ses deux enfants. Malheureusement, son fils n'est pas un très bon sujet : c'est un joueur effréné et croyant la bourse de son père inépuisable il fait dette sur dette et se voit un jour obligé de révéler aux siens un découvert formidable.

A cet instant précis, le banquier reçoit une nouvelle désastreuse : une grosse affaire dans laquelle il avait engagé non seulement ses capitaux, mais ceux de ses clients, vient de sombrer. Il perd presque entièrement sa fortune. Pour sauver l'honneur du nom, il paiera les dettes de son fils avec les 300.000 francs qui lui restent et tentera de refaire sa vie, mais furieux, et avec raison, contre l'attitude de son fils, il le chasse et ne veut plus entendre parler de lui.

C'est à ce moment que sa fille adoptive intervient et lui révèle sa détresse : « Père, en chassant Jack vous me perdez » et devant l'attitude effondrée de sa fille d'adoption le malheureux père comprend qu'en effet s'il persiste à chasser son fils et s'il ne lui permet pas de réparer la faute commise dans un moment d'aberration, c'est la pauvre Lya qui supportera tout le poids de cette honte, car dans quelques mois elle sera mère.

A l'acte suivant, nous voyons le jeune ménage installé. Les débuts de leur union ont été heureux, mais Jack n'a pu renoncer à sa déplorable habitude ; il continue à mener cette existence de joueur effréné qui a déjà provoqué et provoquera encore les pires catastrophes. Un soir, complètement décavé, il rentre du cercle dans un état d'ébriété manifeste et maltraite sa jeune femme qui lui reproche son inconduite. Cédant à un mouvement de colère irréfléchi, Jack chasse la pauvre femme qui, sanglotant, quitte le domicile conjugal, se proposant de rejoindre en Amérique, où il est reparti faire sa fortune, son malheureux père.

Nous retrouvons le banquier Brodin en Amérique refaisant sa vie. Nous le voyons aux prises avec les pires difficultés, mais sa ténacité, son courage, viennent peu à peu à bout de tous les obstacles et après avoir commencé à établir un modeste commerce dans une pauvre échoppe de bric à brac, nous le voyons successivement s'installer dans un magasin plus somptueux, avoir une clientèle plus riche et finalement faire d'excellentes affaires. C'est à ce moment que sa fille le rejoint et lui fait part de l'indigne conduite de Jack. Suffoqué d'indignation, le père se refuse à entendre parler désormais de son misérable fils, mais il n'est pas au bout de son calvaire. Au moment où venant de réaliser une heureuse spéculation il fait entrevoir à sa fille adoptive des temps plus heureux et plus fortunés, une dépêche arrive de Copenhague l'informant que si dans les 48 heures les dettes de Jack ne sont pas payées, de nouveau il sera affiché à son cercle et chassé de l'armée. Nous assistons à ce moment à une scène d'un pathétique intense : ce malheureux père qui, pour la seconde fois, au prix de quels efforts, a pu enfin conquérir une tranquillité et une aisance relative, se voit à la veille de retomber dans la misère par la faute de son indigne enfant, car faisant passer avant tout l'honneur du nom, le malheureux se dépouillera une seconde fois pour son fils et lui permettra d'éviter une expulsion déshonorante et inévitable. Mais c'en est trop, tant de secousses morales l'ont épuisé et sans les soins éclairés et affectueux de sa fille il succomberait à une attaque d'apoplexie qui le terrasse.

Le secours prêté à Jack aura tout juste suffi à lui éviter le déshonneur, mais ses ressources étant complètement épuisées, il se trouve dans l'impossibilité de soutenir son rang d'officier et se voit réduit à donner sa démission de l'armée et, sans métier, sans argent, il n'a plus qu'une ressource, s'embaucher à bord d'un bateau faisant route pour l'Amérique et essayer encore une fois de fléchir son père et sa femme.

Malheureusement, au moment où Jack débarque à San-Francisco le père Brodin, sa fille et son petit-fils, ont quitté la ville et se sont réfugiés dans le Far-West où, dans le calme, ils essaieront d'oublier l'affreux cauchemar de ces derniers mois : Jack est mort pour eux. Le vieux Brodin, s'imposant à son entourage par le respect de sa vie, par la dignité de son attitude, a été choisi par les fermiers voisins comme shériff (juge de paix et officier de police judiciaire). Il vivrait paisiblement, faisant valoir une propriété rurale qui commence à lui donner d'excellents résultats lorsque, la fatalité s'acharnant sur lui, nous allons voir ce malheureux père dans une situation qui atteint les extrêmes limites du tragique.

En effet, à peine débarqué en Amérique, Jack, dont la déconvenue a été grande en ne retrouvant pas sa famille, s'est fait embaucher comme cow-boy. Il gagne péniblement sa vie et les distractions étant rares dans la plaine, il va, comme tous les gens de son état, de temps en temps au bar. Un jour qu'il se trouve dans un établissement de ce genre, il se prend de querelle pour un motif futile avec un autre cow-boy mauvais coucheur et brutal. Les revolvers sortent vite de leur gaine : un coup part ; Jack évite la balle, mais se trouvant en cas de légitime défense riposte et lui, ne manque pas l'adversaire : il le tue raide. Brouhaha, intervention des témoins, fuite de Jack qui, au galop de son cheval, s'efforce de mettre des lieues entre lui et ses poursuivants. Malheureusement, au moment où il montait à cheval pour s'enfuir, un des poursuivants le blesse au défaut de l'épaule. Il sera facile de suivre la piste car il arrose le sol de son sang et bientôt épuisé tombera au détour d'un chemin. Sur ces entrefaites, les témoins du drame ont été avertir le shériff qui, en l'espèce, se trouve être le père de l'assassin présumé. Ne connaissant que son devoir, le shériff aidé de ses acolytes se met à la poursuite du fugitif et finit par le rejoindre. C'est à ce moment que se place une scène particulièrement angoissante où le père reconnaît dans l'assassin qu'il doit arrêter comme officier de police, son propre fils... mais faisant abstraction de ses sentiments paternels et ne connaissant que son devoir, il arrête l'assassin et procède également à l'enquête préliminaire sur les lieux mêmes du crime. Il est dit que le malheureux Brodin boira le calice jusqu'à la lie : rien ne lui sera épargné, ni la ruine, ni les angoisses de toutes sortes. Heureusement, en procédant à l'enquête sommaire, la déposition du bar-man rectifie la première version qui avait été donnée de l'assassinat et contrairement à certaines dépositions, le shériff arrive à établir que si Jack a tiré il ne l'a fait qu'en cas de légitime défense attendu que le revolver du mort révèle l'absence d'une balle qui a été tirée ; Jack

n'a fait que risposter. Le malheureux shériff pousse un soupir de soulagement : certes, son fils est bien coupable, mais ce n'est pas un assassin et son cœur de père, encore accessible à la pitié malgré toutes les avanies que lui a fait subir son fils, s'émeut devant cette détresse et il prend les mesures nécessaires pour le faire transporter chez lui et le soigner.

A ce moment, nous assistons encore à une scène singulièrement attendrissante et vraie. Le bébé, qui n'a jamais vu son papa, mais dont la mère lui a montré souvent le portrait, reconnaît son père dans le blessé qui se traîne à la porte de la chambre et se jette dans ses bras. C'est l'enfant qui sera définitivement le trait d'union entre ces gens que le malheur n'a cessé d'accabler depuis si longtemps et la pièce se termine sur cette scène d'un sentimentalisme réconfortant.

Cette analyse ne peut donner qu'une vague idée de l'intérêt extraordinaire que présente cette pièce, jouée d'une façon absolument remarquable par les artistes du Théâtre royal de Copenhague.

Le rôle du père, joué par Emmanuel Reicher, n'eut pas été mieux interprété par les Le Bargy, Sylvain ou Coquelin de notre Comédie-Française.

Le jeu de Mme Joanna Terwin dans le rôle de Lya atteint les limites extrêmes de l'émotion.

Quant au héros de cette aventure vécue, M. Ernest Reicher, qui remplit ce rôle, le joue avec un talent totalement exceptionnel qui arrive à rendre presque sympathique un personnage qui ne devrait pas l'être.

Nous ne dirons que deux mots du bébé, qui joue son rôle avec la conscience d'un artiste consommé, bien qu'il n'ait que 4 ou 5 ans à peine.

Les moindres rôles sont tenus par des artistes de tout premier ordre.

Ce film sera accompagné d'une publicité à laquelle la clientèle n'est pas habituée. Nous avons pour cette bande deux affiches, dont l'une représentera une des scènes les plus intéressantes du drame. D'autre part, la présente notice illustrée de nombreux clichés sera à la disposition de MM. les exploitants pour répartir dans leur clientèle respective.

N'ayant reculé devant aucun sacrifice pour assurer le succès d'une bande réellement exceptionnelle, nous ne doutons point que le public ne lui réserve l'accueil qu'elle mérite.



VITAGRAPH

Adresse télégr. : **Vitagraph-Paris** *Téléphone* : **323-63**

15, rue Sainte-Cécile, et 6, rue de Trévise, PARIS

LE GUIDE EGYPTIEN

Madge Trenton s'est querellée avec son fiancé, Rex Liston, et tous deux sont partis en voyage pour s'oublier. Mais le hasard, les conduit, chacun de leur côté, en Egypte où ils se rencontrent. Madge, accompagnée de sa tante, a pris un guide pour leur faire voir les curiosités du pays. Elles se trouvent cependant attaquées par des mendiants et elles seraient en danger si Rex n'arrivait à leur secours. La réconciliation se fait ainsi. Le guide a été blessé au cours de l'agression et Madge prend soin de lui. Rex trouve même qu'elle lui montre trop d'attention, sur quoi elle le prie de s'occuper de ce qui le regarde. Elle se rend un jour avec le guide au tombeau des pharaons. Elle s'engage seule avec lui parmi les ruines et l'ardent cicerone en profite pour lui déclarer son amour avec violence. Rex qui se méfiait, les a suivis et intervient. La réconciliation est dès lors achevée et leurs fiançailles sont définitives.

LES AVENTURES D'UN MILLIONNAIRE

Robert Redwin est un jeune multi-millionnaire, flatté par tout le monde à cause de sa fortune et recherché par toutes les mères de famille qui ont une fille à marier. Il ne se marie pas parce qu'il n'a pu encore trouver une jeune fille qui l'aime vraiment pour lui-même. Il envoie dans le Tennessee son secrétaire, Carter, pour estimer les terrains houillers. Carter en découvre de très riches qui appartiennent à la petite-fille, Joséphine, du forestier Blake. Il leur propose cent mille dollars pour l'achat des terrains et télégraphie à Redwin pour qu'il envoie le chèque. Joséphine accepte avec joie cette fortune ; mais Carter, avide de devenir riche, lui déclare que cet achat ne se fera que si elle consent à l'épouser. Joséphine refuse cet odieux marché. Elle préfère rester pauvre. Redwin est sur le point d'envoyer à Carter le chèque, mais cependant qu'il cherche quelques papiers, un tableau se décroche et vient le blesser à la tête. Un trouble cérébral s'ensuit ; il oublie qui il est et part dans une amnésie totale.

Il mène alors la vie d'un vagabond inconscient et finit par arriver dans le pays où Josèphne et son grand-père vivent. Ils l'accueillent et il se met à travailler avec eux. L'amour naît entre les deux jeunes gens et Joséphine raconte à Robert, qui est devenu son fiancé, comment elle a failli devenir riche. Ce récit réveille les souvenirs de Robert ; il retrouve toute sa mémoire et, pour voir si Joséphine l'aimera encore si elle devient riche, il lui fait parvenir le chèque sans dire qui il est. En le recevant, Joséphine ne change pas son amour pour Robert. Celui-ci revient alors avec elle à New-York. Il lui apprend qui il est et lui avoue le bonheur qu'il a d'avoir trouvé enfin l'amour.

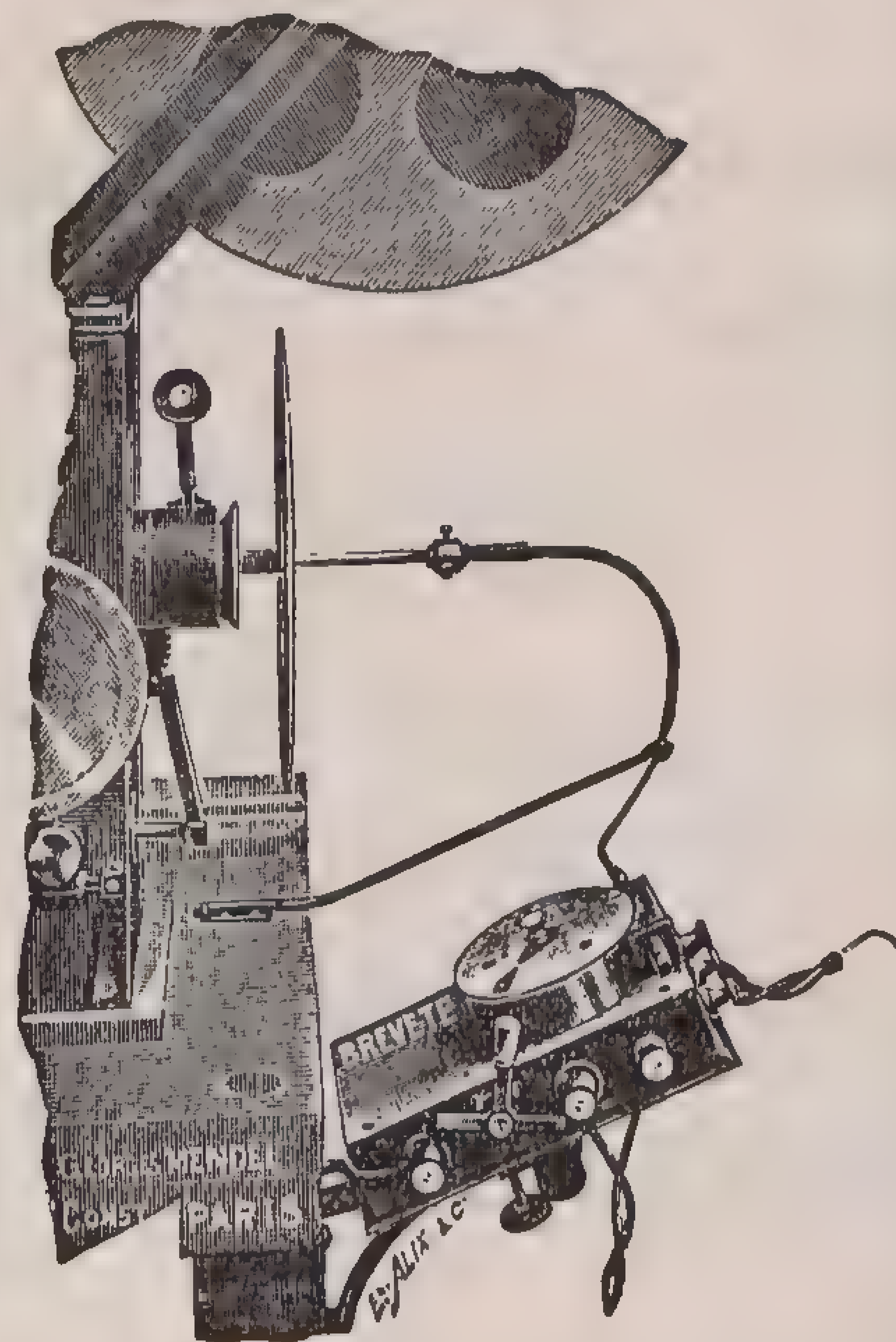


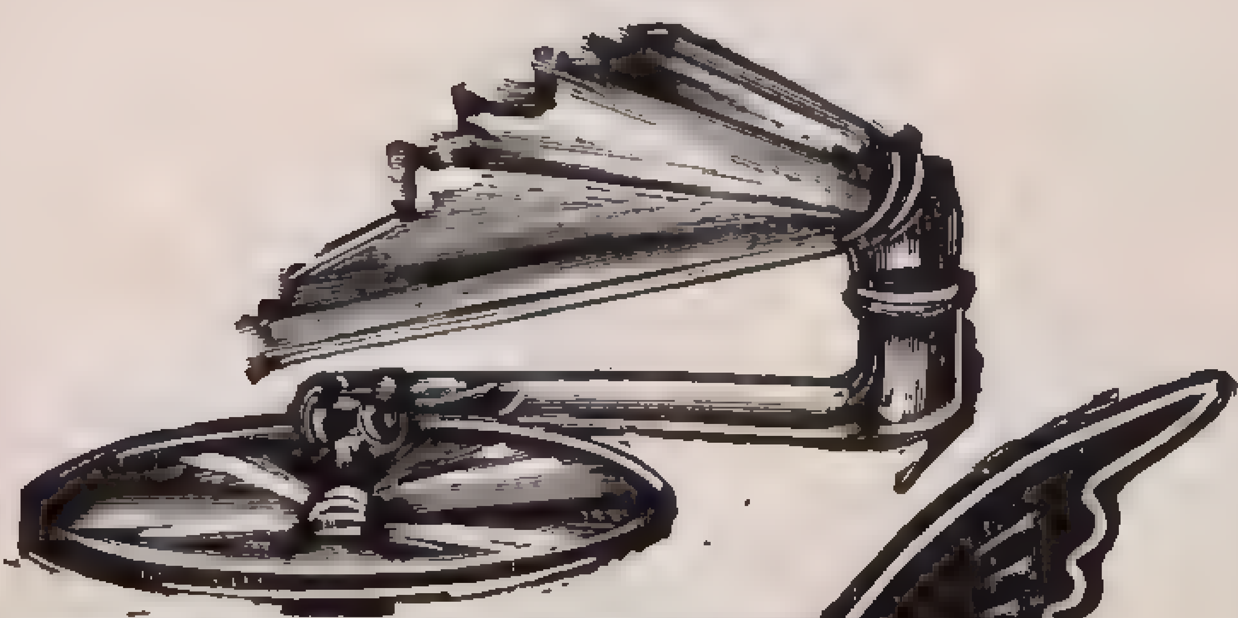


Le "Chantant"

s'adapte **instantanément**
sur **tous** les Cinématographes

MARCHE AVEC OU SANS ÉLECTRICITÉ





UN CINÉMATOGRAPHE
sans
SYNCHRONISME
MENDEL
c'est une Jolie femme
qui serait muette.....

G. Mendel

Constructeur breveté en tous pays

10 et 10bis, Boulev. Bonne-Nouvelle - PARIS

TÉLÉPHONE : 213-11 — ADR. TÉL. : PHOTOCINÉ

Les plus jolis films CHANTANTS sont enregistrés au Synchronisme MENDEL.

CATALOGUE FRANCO

BREVETS & INVENTIONS NOUVELLES

Inventions nouvelles dont les titres ont été publiés par le Gouvernement belge, le 16 octobre 1913

259.781. — Bancarel (C.) et Veber (C.), Levallois-Perret (France), villa Chaptal, 114. — Appareil cinématographique portatif.

260.020. — Molle (L.), Luttre. — Dispositif pour rendre plusieurs poses sur une même plaque photographique.

259.787. — Constant (L.) Marseille (France), boulevard Pagès, 11. — Dispositif permettant de voir en relief les images uniques, cartes postales, autochromes, dispositives, etc.

259.959. — Chauvelon (B.-A) et Richard (J.), Paris, rue des Pyrénées, 355, et Mélingue, 25. — Stéréoscope à magasin à chaîne.

259.929. — Morneau (J.-P.), Appleton (E.-U. d'A.), 1018, Prospect Street.

MARQUES DE FABRIQUES

FRANCE

Marques publiées en août-septembre 1913

PHOTOGRAPHIE

Muguet. — M. Roginsky Weill et Cie, 51, boulevard de Strasbourg, Paris.

Elge. — Société des Etablissements Gaumont, 57, rue Saint-Roch, Paris.

Photographie d'art. — M. Shettle (Georges), boulevard de Paris, à Roubaix.

L. L. A. — Société Anonyme dite : « La Lumière Artificielle », 69, rue d'Amsterdam, Paris.

Potrait Caprice. — M. Shettle (Georges), boulevard de Paris, à Roubaix.

PAPIERS ET PLAQUES PHOTOGRAPHIQUES

Vitegas. — Kosmos Photographics Limited Pixmore, Avenue Letchworth.

CINÉMATOGRAPHIE

Edith. — Aurèle Sydney, 15, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris.

Copenhaguen. — The Copenhagen Film Co, Limited, 2, Farvengade, à Copenhagen.

Parisienne. — M. Philip (Jean), 9, rue Jolly, à Saint-Mandé.

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique JACQUES GEVERS & Co, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Dramatiques

Mme Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.
M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vinncenes (Seine), artiste dramatique.
B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

Chefs d'Orchestres

Bozzi, 48, rue Rochechouart, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVIIe).
Marius Cattin, Cinéma-Concert, Besançon (Doubs)

Impresarios Artistiques

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.

Appareils Cinématographiques

Sté Pathé frères, 30, boulevard des Italiens, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria 35, rue de Clichy, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie,

Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epaule, Roubaix, Nord.

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Chalumeaux Oxyacétyléniques

Radio Ciné, 53, rue Blanche, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XXe).
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, rue Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tel. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

Editeurs de Films

Pathé Frères, 30, Boulevard des Italiens, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Biograph, Kalem, Lubin. Représent., M. Sprécher, 37, rue de Trévise, Paris.
Edison 64, rue de Cormeilles, Levallois-Perret.
Literaria Films, Agent général: E. Hébert, 14, rue Favart, Paris, telégr. *Litheb.* Télep. Louvre 26-35
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.

Enseignes et Décorations lumineuse

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils à bascule pour cinématographes

Maison Brocheriou et Cie, 137, r Lafayette, Paris.

Fauteuils automatiques

Joutel, représentant de fauteuils *Excelsior*, 18, boulevard Beaumarchais, Paris.

Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, représentant de la maison Rincheval.

Installation de Postes

Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs
Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 17, rue de Lancry, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 70, rue de Paris, Lille.
Aubert, 1, rue de la République, Marseille.
L. Aubert, 14, rue Victor-Hugo, Lyon.
L. Aubert, 8, rue Bayard, Toulouse.
L. Aubert, 17, Avenue du Roi, Bruxelles.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Rouchy et Donès, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille. Télép. 51-80.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Bérenger, 38, rue Tapis Vert, à Marseille.
Union Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris
Etoile-Cinema, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.
Société Commerciale du Film, Ch. Mary, directeur, 18, rue Favart, Paris. Télég. *Comerfilm-Paris*. Télép. Louvre 32-79.
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.
Literaria Films, Agent général: E. Hébert, 14, rue Favart, Paris, telégr. *Litheb.* Télép. Louvre 26-35.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 13, Boulevard de Belleville, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (Xe).

Objectifs

Etablissements J. Demaria 35 rue de Clichy Paris.
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, r. Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.

Orgues

Gasparini, 17 et 19, Rue de la Véga, Paris (XIIe) (téléph. 935-20).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Tickets à souches

Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, Spécialité de tickets numérotés pour Cinémas.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie
Travaux Cinématographiques à façon

Alter Ego, 218, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine
« La Laborieuse », 93, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, Paris. Tél. Roquette 62-70.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Metteurs en Scènes

M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, Vincennes

Opérateurs de prises de Vues
Opérateurs Projectionnistes

Foliot, 65, quai de Valmy, Paris.

Photographes

Brezinski, 6, rue du Donjon, Vincennes, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Réprésentant location, vente et achat de films

M. C. de Dauë, 31, rue Bergère, Paris. Téléph.: Bergère 45-80; telégr.: Vio-Films Paris.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-39).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie, Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 26, boulevard de La Villette, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).
Syndicat des Directeurs de Cinémas du Sud-Ouest, Café Albrighi, boulev. de Strasbourg, Toulouse.

PETITES ANNONCES

Le Courrier *rappelle à tous ses annonciers que les réponses aux annonces publiées sous initiales et adressées dans nos bureaux doivent être retirées par les destinataires.*

En aucun cas, notre administration ne fera suivre les réponses. Elle décline d'ailleurs toute responsabilité à cet égard.

Il ne sera tenu aucun compte des petites annonces non accompagnées de leur montant, ou de la dernière bande d'adresse du journal pour les abonnés qui bénéficient de quatre insertions gratuites.

Passé mercredi midi il ne sera plus accepté aucun ordre pour le numéro de la semaine. MM. les annonciers sont avisés qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre ou un coupon-réponse et que les textes d'annonces non insérés ne seront en aucun cas retournés.

COLORIS Mlle Montas, entreprise de coloris à la main, 9, rue Saint-Sulpice, Paris. (30)

PLUSIEURS Opérateurs-Mécaniciens, Electriciens, Conférenciers, Contrôleurs, Bonisseurs, Comptables, Caissiers, Représentants, Courtiers, etc., demandent emploi. S'adresser au Siège Social de l' « Union Amicale du Cinématographe », 26, boulevard de la Villette, Paris-19e. (36)

CINÉMAS - CONCERTS & THÉATRES
à vendre

Paris ou grandes et belles Villes de Banlieue, Province et Etranger, Villes d'Eaux et Bords de la Mer.

Depuis **10.000** fr. jusqu'à **400.000** fr.

Affaires sérieuses recommandées et de 1er choix, laissant beaux bénéfices.

S'adresser chez M. PIAZZA, Avocat-Conseil

Directeur du *"Guide des Affaires"*, 7, Boulevard St-Denis

IMPORTANT STOCK de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 38 *bis*, rue Vivienne, Paris. (52)

ON DÉSIRE acheter un cinéma, excellent rapport, capital disponible 150.000 francs. Ecrire au *Courrier*, J. L. (42)

A VENDRE Limousine de Dion, 25 HP, type 1910. S'adresser à la Concierge, 26, rue de la Condamine. (43)

JE SUIS ACHETEUR de tout film occasion, représentant des événements de la guerre balkanique. Adresse E. Kyriacopoulo, Péra, Constantinople. (43)

DIRECTEUR de 4 établ. cinémas à Paris, depuis 4 ans, sera libre le 1er décembre pour emploi analogue. Ecrire au Journal aux initiales A. B. (45)

DEUX SUPERBES CINÉMAS-THÉATRES situés dans quartier des plus populeux, installation très luxueuse :

Le 1er a 750 places, affaires 130.000 fr., bénéfices 60.000 fr.;

Le 2e a 1.200 places assises, 10 musiciens, 10 contrôleurs, etc., fait 2.500 fr. de bénéfices par semaine.

Les deux établissements pour **400 000** fr. comptant. Pour renseignements, s'adresser chez M. Piazza, 7, boulevard Saint-Denis. (47)

JEUNE HOMME intelligent, énergique, se présentant bien, commerçant, 26 ans, demande place de gérant ou de chef de poste dans cinema. S'adresser au *Courrier*. (47)

OPÉRATEUR Electricien, Mécanicien, cherche place de suite. Ecrire aux initiales A. C., au *Courrier*. (47)

ON DEMANDE **Bruitophone** en excellent état. Ecrire Transon, 13, rue Notre-Dame de Lorette, Paris.

ON DEMANDE préparateur de premier ordre d'émulsions pour fabrique de films cinématographiques. Ecrire en toute confiance, donnant tous détails concernant expérience à Box 85. Mather et Crowther Ltd 10/13 New Bridg Street, Londres (Angleterre). (45)

APPAREIL de prise de vues. Suis acheteur d'un bon appareil prise de vues d'occasion et de tous accessoires. Ecrire au Curhaus Kinematograph Davos-Platz (Suisse). (45)

ON DEMANDE fauteuils à bascule occasion et un matériel de théatre, scène, décors, rideaux. Faire offre avec conditions et détails à Savary, Casino, Bohain (Aisne). (45)

A VENDRE Voyage Poincaré à Madrid, 63 mètres (Edition **Gaumont**), **0** fr. **30** le mètre. Ecrire Modern Cinéma, 86, cours Berriat, Grenoble. (45)

CINÉMA DE 1er ORDRE bénéfice net **40.000** fr. à vendre à Bruxelles. S'adresser au *Courrier*, qui mettra en rapports et donnera tous renseignements. Traite directement. (45)

SUISSE 26 ans, très au courant de tout ce qui se rapporte à la cinématographie, parlant et écrivant français, allemand, italien, dactylo, demande emploi. Hautes références. Ecrire sous chiffre 26, au *Courrier*. (44)

A CÉDER : droit au bail pour salle de 600 personnes. Cinéma tout agencé et scène dans importante ville de l'Est; conditions très avantageuses. Titulaire resterait intéressé si besoin. Adresser offres, Carte électeur 817, poste restante, Nancy (M.-et-M.). (46)

A PROFITER BELLES OCCASIONS, état neuf, à vendre ou à louer, 7 postes Pathé, 4 p. Carters Mallet auto. On demande 3 tables fer, 1 générat., 70 amp. Union Cinéma de France, 34, rue Ch.-Baudelaire, Paris. Téléphone 944-14. (46)

A VENDRE **cinq grandes roues de séchage**, montées sur billes, occasion, très bon état, contenance : 400 mètres de films chaque. S'adresser au *Film-Revue*, 12, rue Gaillon (46)

A VENDRE occasion **30 cuves plates en grès pour** développement de films pour cadres métalliques horizontaux. Très bonne occasion. S'adresser au *Film-Revue*, 12, Gaillon. (46)

A VENDRE occasion : **grandes cuves** tôle galvanisée pour **lavage des films**. S'adresser au *Film-Revue*, 12, rue Gaillon. (46)

JEUNE HOMME 26 ans, opérateur, au courant location de films, demande place. Ecrire à Géopaul, 126, avenue de Versailles. (46)

CINÉMATOGRAPHISTE très expérimenté, connaissant à fond tout ce qui concerne l'opération, l'exploitation et l'administration, vient de céder avantageusement bel établissement créé par lui, cherche propriétaire d'immeuble dans ville du Midi pour monter un autre établissement, prendrait gérance ou direction d'exploitation similaire. Ecrire : Grand Mercure, 30, boulevard Victor-Hugo, Nîmes. (45)

TRÈS BEAU FILM DOCUMENTAIRE (400 mètres). Fabrication Chocolat, est mis gratuitement disposition des exploitants. S'adresser Meneveux, 5, rue de Paris, Vincennes (Seine). (45)

OCCAS. EXCEPT. 30 fauteuils bascule pyreg. 75 fr. les 30, mais enlev. de suite. — 10 banquet. de 5 mèt. à 2 fr. 50 le mètre. — 36 banquett. remb. div. long. — 1 façade scène av. rideau. — 1 rideau italienne. — 1 lot décors.—1 cinéma compl. p. tournées, baraque 12×6, voit., moteur, appar., etc. — Fauteuils à bascule, fabricat. soignée. — Moteurs de toutes forces. — 1 poste-ciné complet av. doubl. éclairage. — Timbre p. rép. M. Brocheriou et Cie, 137, rue Lafayette, Paris. (44)

BEAU CINÉMA situé dans une belle et grande villa du Sud de la France sans concurrence 400 places, install. moderne, petit loyer, bénéf. 25.000 fr. assurés, Prix : 40.000 fr. facil. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun. (43)

CINÉMA CONCERT situé dans un des meilleurs quartiers de Paris, 1.200 places, galeries et loges, très belle façade avec belle entrée, vaste scène, décors. Grand bar. Aff. justif. 130.000 fr., laiss. 40.000 fr. nets par an, à traiter avec 50.000 fr. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun. (43)

CINÉMA AUX PORTES DE PARIS 600 places, loyer rare 2.000 fr. Agenct moderne, pas de concurrence. Bénéfices nets : 18.000 à traiter avec 25.000 fr. Occas. sérieuse. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun. (43)

A VENDRE un Projecteur **Gaumont** (sans objectif), une Lanterne avec condensateur et châssis, Passe-Vue, un Arc 50 ampères, une Table fonte, une Paire de Carters. Le tout à l'état de neuf, à bonnes conditions. S'adresser au *Courrier*. (42)

CINÉMA 500 places, près faubourg du Temple, grande façade, on peut agrandir, moteur dynamo, galeries. Bénéf. 15.000 fr. à doubler, à enlever avec 12.000 fr., maladie. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun. (43)

CINÉMA MUSIC-HALL AMBULANT Installation splendide (a coûté 150.000 fr.) à enlever avec 40.000 fr. Bénéfice net 30.000 fr. par an assurés. Convient à personne aimant les voyages. *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (38)

CINÉMA-BAR entrée magnifique, grande et belle façade, salle splendide, grande scène, fauteuils et loges, 900 places, petit loyer, sous-location facile du bar. Bénéfices nets : 25.000 fr. avec 30.000 fr. (Belle occasion). *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (34)

BEAU CONCERT **Jolie Banlieue.** Complètement à neuf, 750 places, belle scène. Bénéfice 22.000 fr. avec 30.000 fr. Piazza, 7, boulevard Saint-Denis, Paris. (38)

GRAND CONCERT-CINÉMA 1.500 places, grande scène, installation moderne, jolis bénéfices. Prix 50.000 francs avec facilités. Piazza, 7, boulevard Saint-Denis, Paris. (38)

NOTICES ILLUSTRÉES de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à **3** fr. **50** le cent, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

FAUTEUILS-EXCELSIOR pour salles de cinéma, — qualité garantie. — S'adresser à M. Joutel, agent, 18, boulevard Beaumarchais, Paris. (38

BON CINÉMA quartier bourgeois, affaires 100.000 fr., bénéfices 35.000 fr., avec 80.000 fr., plusieurs autres, Paris, Banlieue, Province, à partir de 10.000 fr. Piazza, 7, boulevard Saint-Denis. (37)

SUPERBE ÉTABLISSEMENT DE CINÉMA

A remettre à Bruxelles, pour cause de dissolution de Société, sur la plus belle place de Bruxelles. Adresser correspondance au *Courrier*, 28, Bd Saint-Denis, Paris.

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 17, 18 et 19 Novembre 1913

Agence Générale Cinématographique
16, rue Grange-Batelière.
Téléph. : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Eclipse. *Haine de bohémienne*, dr. 300
— *L'omelette de Polycarpe*, com. 150
— *Sur le lac Léman*, pl. air 120
Eclair. *Marions-nous*, coméd. 645
— *Gontran n'est pas sportif*, com. 230
— *Les chutes du Niagara*, pl. air 184
Film d'Art. *La frontière*, coméd. 420
Mono-Film. *Riri a perdu sa bague*, com. 150
Kinografen. *L'acteur*, dr. 1010

Compagnie Générale du Cinématographe
19, rue Richer, Paris
Téléph. : Bergère, 45-04. — Louvre, 03-91.
M. L. AUBERT

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Nordisk. *La mère*, dr., 3 aff. 1430
M.-F.-C. *Hypnose*, dr., aff. 879
Bioscope. *Epouse idéale*, coméd., aff. 580
Cricks. *Poudre d'amour*, com., aff. 126
Rex. *Angoisse*, dr., aff. 225

CENTRAL FILM SERVICE
12, Rue Gaillon
Téléph. : Gutenberg 69-96
M. BÉTANCOURT

Ne présente pas de nouveautés cette semaine

Sociéta Italiana CINÈS
(Filiale de Paris)
8, rue Saint-Augustin
Télégr. : Cinesital *Téléph.* : Louvre 20-25

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

La porte close, dr. 962
Anniversaire du commandeur, com. 120
Le duel de Krikri, com. 104
Sur la ligne du Simplon, pl. air 91

M. De RUYTER
11, rue de Monthyon, Paris
Téléph. : Bergère, 44-34

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Pasquali. *Polidor danseuse*, com., aff. 188
Léonardo Film. *Rêve d'amour*, dr., 2 aff. 970

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
Téléph. : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Le long pantalon de Robert, com. 185
Une promenade au Caire, pl. air 138
Le mystère de West Sedgwick, dr. pol. en 2 part. 670
Un jugement erroné, coméd. 240
Les chutes de Tallulah, pl. air 70
Le trésor du capitaine Kidd, avent. 310

Union des Nouvelles Marques Cinématographiques
Représentant : **M. HARRY**
22, rue Baudin
Téléph. : 100-03

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Les deux complices, dr. 250
Les plaisirs de la pêche, com. 110
De Sassnitz à Bornholm (Danemark), voyage 105
Magda, dr., aff. 944

LITERARIA-FILMS.
Agent Général : **E. HÉBERT**
14, rue Favart, Paris
Téléphone : Louvre 26-63

LIVRABLE LE 12 DÉCEMBRE

L'assiette au beurre, coméd. polit. d'actual., aff. 1100
Mariage d'argent, coméd. dr., aff. 900
Nick Winter et l'énigme du lac Nemi, nouvel exploit policier du plus célèbre détective du siècle Nick Winter, aff. 700

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
Téléph. : Louvre 27-20.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Ambrosio. *Le mariage de Figaro*, 2 aff. 581
— *La première bicyclette de Robinet*, 1 aff 85
— *Tanger* 117

M. Paul HODEL
3, rue Bergère, Paris
Téléph. : Gutenberg 49-11.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Itala. *Vaincre ou mourir*, dr., aff. 1295
Broncho. *Les soupirs du cœur*, dr., aff. 602

THE MONDIAL FILM C°
24, rue Richer, Paris

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Lubin. *Amour d'un père*, dr., aff. 307
— *La main mystérieuse*, aff. 310

SALES AGENCY
M. R. Sprécher, représentant
37, rue Trévise, Paris
Téléph. : Central 34-80.

LIVRABLE LE 12 DÉCEMBRE

Aquila. *Le mystère du pont St-Martin*, gr. dr., 4 aff. 1448

LIVRABLE LE 19 DÉCEMBRE

Biograph. *La reconnaissance de l'Indien*, dr. 315
— *Toc Toc fait du sport*, com............. 161
Kalem. *Naufragés*, dr. splend..................... 621

The Général Film Agency Limited
9, place de la Bourse, Paris.
Téléph. : Central 82-00.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Milano. *La bague de la fiancée*, dr. en 2 part...... 670
— *Le fiancé modèle*, com..................... 150
Général. *La Vendée pittoresque*, pl. air........... 100

UNION ECLAIR LOCATION
12, rue Gaillon, Paris.
Téléph. : Gutenberg 30-92. — Louvre 14-18.

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Eclair. *Gavroche et la Fatma*, com.................. 205
— *En Malaisie*, pl. air......................... 103
— *Willy et l'intruse*, com...................... 191
— *La torpille vivante*, dr....................... 930

THE VITAGRAPH Co
15, rue Sainte-Cécile, Paris
Téléph. : Louvre 23-63

Aventure d'un millionnaire (I et II), coméd., gr. aff. 636
Le guide égyptien, coméd., aff......................... 288
Six filles du vieux cow-boy, coméd., aff............... 305
Le feu qui purifie, pathét., aff........................ 316
Monnaie de sa pièce, coméd., aff....................... 316
Le crin délateur, com. bouffe, aff...................... 312
Escarpins, coméd., aff.................................. 176

Société Commerciale du Film Ch. MARY
18, rue Favart, Paris
Téléphone : Louvre 32-79

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Soyez bons pour les somnambules, excent., com..... 216
La dame du n° 13 (Série Suzanne Grandais)........ 208

FRANCE-CINÉMA
7, Faubourg Montmartre
Téléph. : Central 33-17

LIVRABLE LE 5 DÉCEMBRE

Le roman d'un innocent, dr., aff....................... 600
Zéphirin aux bains de mer, com., aff.................. 240
Les Sidipes, docum. scient............................. 112

Vues présentées au CONSORTIUM, 18, Rue du Faubourg du Temple, Paris

N. B. — La projection des nouveautés au *Consortium* a lieu sous les auspices du *Syndicat Français des Directeurs de Cinémas*. M. Marchal est délégué pour assurer le service, lundi prochain 24 Novembre, M. Colomiès, mardi 25, et M. Boissel, mercredi 26 Novembre.

On commencera à 1 h. 1/2 précises. MM. les Acheteurs, Loueurs, Exploitants et Représentants sont priés de vouloir bien tenir compte des exigences inhérentes à l'importance des programmes présentés et d'être là à l'heure.

Etablissements GAUMONT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000
57, rue Saint-Roch, Paris
Téléph. : Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
Téléph. : Nord 14-23.

PROGRAMME N° 1

Le droit de passage, coméd. 195
Calino sourcier, com................................. 121
Onésime douanier, com................................ 185
Bout de Zan s'amuse, coméd. en coul.................. 133
Plombières et ses environs, panorama (coul.) 88
La mine souterraine, docum........................... 100

DE LA SÉRIE DES GRANDS FILMS ARTISTIQUES "GAUMONT"

LES PAPIERS DU MORT
Drame 817 mètres, 1 aff., 6 agrandissements

Compagnie Générale des Établis. PATHÉ Frères
CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS
Siège Social : 30, Bd des Italiens, Paris
Téléph. : Louvre 15-89.
Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,
104, rue de Paris, Vincennes
Téléph. : Roquette 34-95.

PROGRAMME N° 43

S. C. A. G. L. *Les pauvres de Paris*, dr., aff. 1095
Edition espagnole 1120
American Kinema. *La goélette Sanawits*, aff. ... 285
Prince. *Rigadin ne fait rien comme tout le monde*, com., aff.............................. 265
Edition espagnole 275
Thalie. *Caza fait des échanges*..................... 180
André Deed. *Boireau et les deux policemen*, com., aff 185
American Kinema. *Un voyage mouvementé*, com. 220
Comica. *Les effets du champagne*.................... 100
A travers l'Etat de Montana (Etats-Unis), pl. air.... 130
American Kinema. *Courses de pirogues au Tonkin* (The Japanese Film)............................ 145
Le musée océanographique de Monaco. Fondation Prince Albert de Monaco, océanographie n° 24... 150
Belge Cinéma Film. *Le diamant noir*, dr. color. 915

Le Gérant : Charles Le Fraper. Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. Barroux, 58, rue Greneta.

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, “Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library” (2020-2022)

